



LES GRANDS PROCÈS POLITIQUES

LE
DUC D'ENGHIEN

10510. — IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris

LES GRANDS PROCÈS POLITIQUES

LE DUC D'ENGHIEN

D'APRÈS

LES DOCUMENTS AUTHENTIQUES

PAR

L. CONSTANT

PRIX : 1 FR. 50



PARIS

ARMAND LE CHEVALIER, ÉDITEUR

RUE DE RICHELIEU, 61

1869

AVANT-PROPOS.

Celui qui a rassemblé les éléments de ce livre ne s'était, tout d'abord, proposé qu'un but : mettre sous les yeux du lecteur les documents qui sont de nature à éclairer l'opinion sur l'acte violent que la postérité reprochera éternellement à Napoléon Bonaparte.

Il n'avait pas songé à faire œuvre d'historien, sa modestie — légitimement motivée — le lui interdisait.

La tâche qu'il voulait accomplir devait être absolument limitée par les fonctions du greffier; mais à mesure qu'il avançait dans son travail, des convictions profondes venaient agiter sa conscience et lui indiquer, à l'exclusion des devoirs qu'il s'était imposés, la route qu'il devait suivre.

Il a cédé aux incitations de ce qu'il croit bien fermement être la vérité. Les faits lui semblant à la fois irréfutables et odieux, il a laissé, en mainte occasion, percer ses convictions et ses croyances.

Ce soi-disant greffier s'est plus d'une fois permis d'enjamber la barre du tribunal, et de s'asseoir sur le siége du juge.

Il désire aujourd'hui que son exemple soit suivi, et c'est dans cet espoir qu'il livre au public cette collection de documents.

Les gens veulent maintenant être instruits, et les curiosités sont vives; mais ce ne sont plus les opinions personnelles qu'on recherche, et qu'on est disposé à accepter. Chacun veut suivre son impulsion et juger en toute liberté. C'est là un bon symptôme, auquel il est utile de venir en aide.

Voilà pourquoi ce livre est publié.

Ce qu'il renferme démontre qu'il est prudent de se défier des gens qui basent leur autorité sur la violence. Les fossés ensanglantés de Vincennes ne sont-ils pas une suite logique et fatale des événements de brumaire?

Tous les documents officiels qu'on a pu rassembler sont disposés chronologiquement; ce sont là les pièces du procès dont le public sera le juge.

Nous reprenons maintenant nos fonctions de greffier, et nous croyons bien faire en présentant au lecteur des notes biographiques écrites sous la dictée de M. V. de M..., qui, lors de la catastrophe du duc d'Enghien, avait vingt ans, et dont les souvenirs nous ont été très-utile.

Le dernier descendant des Condés a vu le jour à Chantilly, le 2 août 1772. Des présages funestes marquèrent sa naissance.

Sa mère, Louise-Thérèse d'Orléans, dut supporter pendant quarante-huit heures les plus douloureuses tortures. La foule qui se pressait dans les antichambres du château de Chantilly, se demandait si le duc de Bourbon n'aurait pas à pleurer à la fois sa femme et son enfant.

Lorsque la duchesse fut délivrée par son accoucheur Millot, qui avait à cette époque une grande réputation, un évanouissement si profond vint la saisir qu'un moment on désespéra de ses jours. Ce n'était pas seulement la mère dont se préoccupait le praticien. L'enfant qui plus tard devait mourir dans le fossé de Vincennes ne donna pendant une heure aucun signe de vie. Le corps si frêle du nouveau-né était tout couvert de taches noirâtres qui inquiétaient le docteur ; Millot s'approcha d'un foyer et fit sur le petit être qu'on avait confié à ses soins d'énergiques frictions avec des liqueurs spiritueuses. Millot désespéra un instant de la vie de l'enfant ; une étincelle échappée au foyer près duquel il se tenait vint mettre le feu à ses vêtements et mit en péril la vie du nouveau-né dont le corps était emmaillotté dans des tissus imbibés d'esprit-de-vin.

Millot n'hésita pas, il se jeta dans un grand bassin rempli d'eau et y plongea en même temps l'enfant qui venait de naître. C'est à cette circonstance que l'accoucheur des duchesses d'Orléans et de Bourbon attribua le retour à la vie du duc d'Enghien.

Ces premières luttes que l'enfant eut à supporter contre la mort pesèrent d'un poids bien lourd sur sa jeunesse. Sa constitution physique se ressentit longtemps des épreuves par lesquelles il avait passé dès son entrée dans la vie.

Son éducation fut confiée par le duc de Bourbon à deux hommes assez heureusement choisis. Son gouverneur fut le comte de Virieu et son précepteur le célèbre abbé Millot, qui n'avait du reste avec l'accoucheur de la duchesse de Bourbon aucun lien de parenté.

L'abbé Millot qui fit partie de l'Académie française était jugé ainsi par d'Alembert, qui, à propos de cette élection et pour engager ses amis les philosophes à accorder leur voix à l'abbé, leur disait : « Je vous assure qu'il n'a de prêtre que l'habit. »

Quoi qu'il en soit, l'abbé Millot, qui, dans ses ouvrages

dont la publication eut lieu de 1750 à 1769, semble avoir deviné et pressenti le grand mouvement qui éclata en 1789, dirigea évidemment vers ces idées nouvelles l'esprit de son jeune élève. La correspondance du duc d'Enghien avec ses parents porte la trace des enseignements de son précepteur.

Chose étrange! l'abbé Millot mourut en 1785, le 21 mars, le jour même où dix-neuf ans plus tard son élève expirait dans le fossé de Vincennes.

Deux parts furent faites à ses instituteurs : le comte de Virieu ne s'occupa que des habitudes du corps et mit tous ses soins à combattre les infirmités précoces dont, dès sa plus tendre enfance, le prince avait à souffrir; l'abbé Millot se consacra à l'éducation morale du descendant des Condés, mais sa mort prématurée vint jeter le duc d'Enghien sous la domination presque absolue du comte de Virieu. C'est de cette époque que date la passion du prince pour la chasse.

Il avait également le goût des armes et se plaisait dans les récits des grandes actions accomplies par son ancêtre le vainqueur de Rocroy.

Il avait l'habitude de dire que les Enghien étaient heureux en faits d'armes, et surexcité par l'exemple du grand Condé que l'on plaçait sans cesse sous ses yeux, il ne rêvait que rencontres armées et triomphes militaires.

Le duc d'Enghien fut reçu chevalier de l'Ordre en 1788, et siégea au parlement de Paris entre son grand-père le prince de Condé et son père le duc de Bourbon.

On le sait, ce fut après la prise de la Bastille que le duc d'Artois donna aux royalistes le signal du départ et vers le milieu de juillet 1790 que l'émigration, à la tête de laquelle se trouvait l'un des frères de Louis XVI, fit ses premiers pas sur le chemin de l'exil. Le prince de Condé accompagné de toute sa famille suivit l'exemple que donnait à la France royaliste le comte d'Artois. Ces exilés volontaires se réfugièrent d'abord à Bruxelles, puis enfin à Turin.

Ce ne fut qu'en 1792 que le duc d'Enghien, qui alors était âgé de vingt ans, prit du service à l'étranger. Il vint se placer sous les ordres de son père, le duc de Bourbon, qui commandait un corps attaché à l'armée d'un général autrichien.

Par suite de la dissolution du corps de troupes commandé par son père, le duc d'Enghien rejoignit son grand-père le prince de Condé, qui opérait en Brisgau, mais ce dernier corps d'armée subit aussi la destinée de ces ras-

semblements armés où les forces vives des nations ne peuvent exister ; il fut, comme le premier, obligé de se dissoudre.

Le duc d'Enghien cependant avait saisi avec empressement l'occasion de prouver qu'il ne voulait pas mentir aux exemples qu'on n'avait cessé, sa mère surtout, de faire briller devant sa jeune imagination; élevé comme il l'avait été, toutes ses pensées ne pouvaient être dirigées que vers la gloire et les grandes actions militaires.

Dans presque toutes les rencontres et les batailles qui signalèrent cette douloureuse période, — puisque des enfants d'un même sol se rencontraient sur la terre étrangère pour s'y égorger, — le duc d'Enghien se distingua d'une façon remarquable par son courage, son énergie, son entrain quelquefois trop ardent, et surtout par l'humanité dont il fit preuve envers les prisonniers républicains qui tombaient entre ses mains.

Ce fut notamment au combat de Berstheim que le duc d'Enghien donna les preuves les plus évidentes de son courage et de ses aptitudes militaires. Le prince de Condé commandait l'infanterie des émigrés, tandis que son fils et son petit-fils se trouvaient à la tête de leur cavalerie. Dès l'ouverture de l'action, le duc de Bourbon fut atteint d'une blessure qui l'obligea à quitter le champ de bataille et à confier à son fils le commandement qu'il ne pouvait plus garder. Le duc d'Enghien opéra des charges fort brillantes à la tête de ses troupes et n'abandonna le terrain que lorsque l'affaire fut terminée.

Ce fut après le départ de son père que le duc d'Enghien prit le commandement de l'avant-garde du prince de Condé. Il se distingua encore à Oberkamlach, à Schussenreid, au pont de Munich. Il resta au service de l'émigration jusqu'à la signature du traité de Léoben. L'une des dernières actions à laquelle il prit part fut la défense de Constance. Sans la bravoure désespérée du corps des émigrés qui s'était incorporé dans l'armée commandée par Korsakoff et qui défendit la ville et les faubourgs de Constance, les corps russes étaient écrasés.

Après l'affaire de Rosenheim, où, à la tête d'un nombre réduit de soldats, il soutint durant sept heures les efforts d'une division française, la division Lecourbe, la carrière militaire du duc d'Enghien prit fin. Ce fut alors qu'il se rendit à Offenbourg et de là à Ettenheim.

L. C.

LES GRANDS

PROCÈS POLITIQUES.

LE

DUC D'ENGHIEN.

I

Le 19 ventôse, an XII (10 mars 1804), le premier consul Bonaparte adressait au ministre de la guerre la lettre suivante :

« Vous voudrez bien, citoyen général, donner ordre au général Ordener, que je mets à cet effet à votre disposition, de se rendre dans la nuit et en poste à Strasbourg. Il voyagera sous un autre nom que le sien ; il verra le général qui commande la division.

« Le but de sa mission est de se porter sur Ettenheim, de cerner la ville, d'y enlever le duc d'Enghien, Dumouriez, un colonel anglais et tout autre individu qui serait à leur suite. Le général de division, le maréchal des logis de gendarmerie qui a été reconnaître Ettenheim, ainsi que le commissaire de police, lui donneront tous les renseignements nécessaires.

« Vous ordonnerez au général Ordener de faire partir de Schelestadt trois cents hommes du 26e de dragons, qui se rendront à Rheinau, où ils arriveront à huit heures du soir.

« Le commandant de la division enverra quinze pontonniers à Rheinau, qui arriveront également à huit heures du

soir, et qui, à cet effet, partiront en poste sur les chevaux de l'artillerie légère. Indépendamment du bac, il prendra des mesures pour qu'il y ait là quatre ou cinq grands bateaux, de manière à pouvoir faire passer, d'un seul voyage, trois cents chevaux.

« Les troupes prendront du pain pour quatre jours et se muniront de cartouches. Le général de la division y joindra un capitaine et un lieutenant de gendarmerie, avec trois ou quatre brigades de gendarmerie.

« Dès que le général Ordener aura passé le Rhin, il se dirigera droit sur Ettenheim, marchera à la maison du duc et à celle de Dumouriez, et, après cette expédition terminée, il fera immédiatement son retour sur Strasbourg.

« En passant à Lunéville, le général Ordener donnera ordre que l'officier des carabiniers qui a commandé le dépôt à Ettenheim, se rende à Strasbourg, en poste, pour y attendre ses ordres.

« Le général Ordener, arrivé à Strasbourg, fera partir secrètement un agent soit civil, soit militaire, et s'entendra avec lui pour qu'il vienne à sa rencontre.

« Vous donnerez l'ordre que le même jour et à la même heure, deux cents hommes du 26e de dragons, sous les ordres du général Caulaincourt (auquel vous donnerez des ordres en conséquence), se rendent à Offenbourg, pour y cerner la ville et arrêter la baronne de Reich, si elle n'a pas été prise à Strasbourg, et autres agents du gouvernement anglais, au sujet desquels le préfet et le citoyen Méhée, actuellement à Strasbourg, lui donneront des renseignements.

« D'Offenbourg le général Caulaincourt dirigera des patrouilles sur Ettenheim jusqu'à ce qu'il ait appris que le général Ordener a réussi. Ils se prêteront des secours mutuels.

« Dans le même temps, le général de la division fera passer trois cents hommes de cavalerie à Kehl, avec quatre pièces d'artillerie légère, et enverra un poste de cavalerie légère à Wilstadt, point intermédiaire entre les deux routes.

« Les deux généraux auront soin que la plus grande disci-

pline règne, et que les troupes n'exigent rien des habitants : vous leur ferez donner à cet effet douze mille francs.

« S'il arrivait qu'ils ne pussent pas remplir leur mission, et qu'ils eussent l'espoir, en séjournant trois ou quatre jours et en faisant des patrouilles, de réussir, ils sont autorisés à le faire.

« Ils feront connaître aux baillis des deux villes que, s'ils continuent à donner asile aux ennemis de la France, ils s'attireront de grands malheurs.

« Vous ordonnerez que le commandement de Neuf-Brissac fasse passer cent hommes sur la rive droite du Rhin, avec deux pièces de canon.

« Les postes de Kehl, ainsi que ceux de la rive droite du fleuve, seront évacués dès l'instant que les deux détachements auront fait leur retour.

« Le général Caulaincourt aura avec lui une trentaine de gendarmes ; du reste, le général Ordener et le général de la division tiendront un conseil et feront les changements qu'ils croiront convenables aux présentes dispositions.

« S'il arrivait qu'il n'y eût plus à Ettenheim, ni Dumouriez, ni le duc d'Enghien, on rendrait compte, par un courrier extraordinaire, de l'état des choses.

« Vous ordonnerez de faire arrêter le maître de poste de Kehl et les autres individus qui pourraient donner des renseignements sur tout cela.

« Bonaparte. »

Alexandre Berthier, ministre de la guerre, se hâta de faire parvenir au général Ordener l'ordre de partir immédiatement.

Le premier consul est pressé ; il faut agir sans retard. Tout est soigneusement et minutieusement indiqué.

Le général prendra la poste : il voyagera rapidement, sans arrêts, pendant la nuit, comme un agent de police ou un malfaiteur, sous un faux nom.

Voici du reste la dépêche de Berthier, qui n'est que la

reproduction à peu près textuelle de la lettre du premier consul :

« Paris, le 20 ventôse an XII.

« En conséquence des dispositions du gouvernement, qui met le général Ordener à celle du ministre de la guerre, il lui est ordonné de partir de Paris, en poste, aussitôt après la réception du présent ordre, pour se rendre le plus rapidement possible et sans s'arrêter un instant, à Strasbourg. Il voyagera sous un autre nom que le sien. Arrivé à Strasbourg, il verra le général de la division. Le but de sa mission est de se porter sur Ettenheim, de cerner la ville, d'y enlever le duc d'Enghien, Dumouriez, un colonel anglais, et tout autre individu qui serait à leur suite. Le général commandant la division, le maréchal des logis qui a été reconnaître Ettenheim, ainsi que le commissaire de police, lui donneront tous les renseignements nécessaires.

« Le général Ordener donnera ordre de faire partir de Schelestadt trois cents hommes du 26ᵉ de dragons qui se rendront à Rheinau où ils arriveront à huit heures du soir. Le commandant de la 5ᵉ division enverra quinze pontonniers à Rheinau, qui y arriveront également à huit heures du soir, et qui, à cet effet, partiront en poste sur les chevaux d'artillerie légère. Indépendamment du bac, il se sera assuré qu'il y a là quatre ou cinq grands bateaux, de manière à pouvoir passer, d'un seul voyage, trois cents chevaux. Les troupes prendront du pain pour quatre jours, et se muniront d'une quantité de cartouches suffisante. Le général de la division y joindra un capitaine, un lieutenant de gendarmerie et une trentaine de gendarmes. Dès que le général Ordener aura passé le Rhin, il se dirigera sur Ettenheim, marchera droit à la maison du duc d'Enghien et à celle de Dumouriez. Cette opération terminée, il fera son retour sur Strasbourg. En passant à Lunéville, le général Ordener donnera ordre que l'officier de carabiniers qui aura commandé le dépôt à Ettenheim se rende à Strasbourg en poste pour y attendre ses ordres. Le général Ordener, arrivé à Strasbourg, fera partir

bien secrètement un agent, soit civil, soit militaire, et s'entendra avec lui pour qu'il vienne à sa rencontre. Le général Ordener est prévenu que le général Caulaincourt doit partir avec lui pour agir de son côté. Le général Ordener aura soin que la plus grande discipline règne, que les troupes n'exigent rien des habitants. S'il arrivait que le général Ordener ne pût pas remplir sa mission, et qu'il eût l'espoir, en faisant faire de fréquentes patrouilles, de réussir, il est autorisé à le faire. Il fera connaître au bailli de la ville que, s'il continue à donner asile aux ennemis de la France, il s'attirera de grands malheurs. Il donnera l'ordre au commandant de Neuf-Brisack de faire passer cent hommes sur la rive droite du Rhin, avec deux pièces de canon. Les postes de Kehl, ainsi que ceux de la rive droite, seront évacués aussitôt que les deux détachements auront fait leur retour.

« Le général Ordener, le général Caulaincourt, le général commandant la 5e division, tiendront conseil, et feront les changements qu'ils croiront convenables aux présentes dispositions. S'il arrivait qu'il n'y eût plus à Ettenheim, ni Dumouriez, ni le duc d'Enghien, le général Ordener me rendra compte, par un courrier extraordinaire, de l'état des choses, et il attendra de nouveaux ordres. Le général Ordener requerra le commandant de faire arrêter le maître de poste de Kehl, et tous les autres individus qui pourraient donner des renseignements.

« Je remets au général Ordener une somme de douze mille francs pour lui et le général Caulaincourt. Vous demanderez au général commandant la 5e division militaire que, dans le temps où vous et le général Caulaincourt ferez votre expédition, il fasse passer trois cents hommes de cavalerie à Kehl avec quatre pièces d'artillerie légère. Il enverra aussi un poste d'artillerie légère à Wilstadt, point intermédiaire entre les deux routes.

« Alex. BERTHIER. »

Tout est prévu dans cette œuvre de violence et d'iniquité.

Les soldats, les deux généraux transformés en argousins, voient leurs manœuvres sombres appuyées par la diplomatie, ou du moins par ce qu'on est convenu de nommer de ce nom.

M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures, adresse à la même date, 20 ventôse (11 mars), la note suivante au baron d'Edelsheim, ministre d'État à Carlsruhe :

« Monsieur le baron,

« Je vous avais envoyé une note dont le contenu tendait à requérir l'arrestation du comité d'émigrés français siégeant à Offenbourg, lorsque le premier consul, par l'arrestation successive des brigands envoyés en France par le gouvernement anglais, comme par la marche et le résultat des procès qui sont instruits ici, reçut connaissance de toute la part que les agents anglais à Offenbourg avaient aux terribles complots tramés contre sa personne et contre la sûreté de la France. Il a appris de même que le duc d'Enghien et le général Dumouriez se trouvaient à Ettenheim, et comme il est impossible qu'ils se trouvent en cette ville sans la permission de S. A. Électorale, le premier consul n'a pu voir sans la plus profonde douleur qu'un prince auquel il lui avait plu de faire éprouver les effets les plus signalés de son amitié avec la France, pût donner un asile à ses ennemis les plus cruels, et laissât ourdir tranquillement des conspirations aussi évidentes.

« En cette occasion si extraordinaire, le premier consul a cru devoir donner à deux petits détachements l'ordre de se rendre à Offenbourg et à Ettenheim, pour y saisir les instigateurs d'un crime, qui, par sa nature, met hors du droit des gens tous ceux qui manifestement y ont pris part. C'est le général Caulaincourt qui, à cet égard, est chargé des ordres du premier consul. Vous ne pouvez pas douter qu'en les exécutant il n'observe tous les égards que S. A. peut dési-

rer. Il aura l'honneur de remettre à Votre Excellence la lettre que je suis chargé de lui écrire.

« Recevez, monsieur le baron, l'assurance de ma haute estime.

« Ch. M. TALLEYRAND. »

Tandis que les agents du futur fondateur de l'empire français se dirigeaient vers Ettenheim, la victime qu'ils avaient l'ordre d'y saisir au mépris de tous les droits, et en violant la neutralité d'une terre allemande, se complaisait dans toutes les douceurs d'un amour partagé. Ce soi-disant conspirateur, celui que le premier consul Bonaparte désignait hautement comme un des complices de Georges Cadoudal et qu'il flétrissait des noms de brigand et d'assassin, oubliait près d'une femme ardemment aimée les chagrins poignants qui viennent torturer le cœur de l'exilé et du proscrit.

La correspondance de cette victime des soupçons immérités de Bonaparte a été conservée. Voici dans quels termes le duc d'Enghien écrivait à la princesse Charlotte de Rohan, qu'il avait secrètement épousée :

« A Ettenheim, on me croyait depuis trois jours occupé à poursuivre un sanglier dans la forêt, et on était bien loin de supposer que pendant ces trois jours je me trouvais auprès de vous, goûtant les charmes délicieux de votre entretien et ne songeant pas du tout aux sangliers et aux daims de la Forêt-Noire. O mon amie, pourquoi ma vie tout entière ne peut-elle vous être consacrée? pourquoi les devoirs de ma position, de mon rang, de ma naissance me forcent-ils d'abandonner si souvent le séjour enchanteur que vous habitez et où j'oublie si facilement, à vos genoux, les peines et les tribulations de ma pénible existence? »

Son père, Louis-Joseph de Bourbon, s'inquiétait cependant des imprudences que pouvait commettre le duc d'Enghien. Il redoutait que l'héritier de son nom ne devînt la victime de l'homme du 18 brumaire. De sombres appréhensions semblaient lui montrer l'avenir dans toute son horreur. Il lui écrivait :

« .... Vous êtes bien près : prenez garde à vous, et ne négligez aucune précaution pour être averti à temps et faire votre retraite en sûreté, en cas qu'il passât par la tête du consul de vous faire enlever. N'allez pas croire qu'il y ait du courage à tout braver à cet égard : ce ne serait qu'une imprudence impardonnable aux yeux de l'univers, et qui ne pourrait avoir que les suites les plus affreuses. Ainsi, je vous le répète, prenez garde à vous, et rassurez-nous, en nous répondant que vous sentez parfaitement ce que je vous demande et que nous pouvons être tranquilles sur les précautions que vous prendrez. Je vous embrasse. »

Mais le duc d'Enghien qui, quoi qu'aient pu dire les apologistes de Napoléon Ier, n'avait jamais franchi la frontière française depuis l'époque de l'émigration, répondait ainsi aux avis prophétiques de son père :

« Assurément, mon cher papa, il faut me connaître bien peu pour avoir pu dire, ou cherché à faire croire, que j'avais mis le pied sur le territoire républicain autrement qu'avec le rang et à la place où le hasard m'a fait naître. Je suis trop fier pour courber bassement la tête, et le premier consul pourra peut-être venir à bout de me détruire, mais il ne me fera pas m'humilier. On peut prendre l'incognito pour voyager dans les glaciers de la Suisse, comme cela m'est arrivé l'an passé, n'ayant rien de mieux à faire ; mais pour venir en France, quand j'en ferai le voyage, je n'aurai pas besoin de m'y cacher. Je puis donc vous donner ma parole d'honneur que pareille idée ne m'est jamais entrée et ne m'entrera jamais dans la tête. Je vous embrasse, cher papa, et vous prie de ne jamais douter de mon profond respect comme de ma tendresse. »

La lettre du prince de Condé qui porte la date du 18 juillet 1803 prouve combien étaient justes ses appréhensions funèbres et avec quelle rigoureuse vérité il jugeait l'homme qui tenait alors dans ses mains les destinées de la France.

L'histoire et les mémoires des écrivains contemporains ont éclairé d'une lueur funeste l'acte odieux de celui qui n'a pas

reculé devant un assassinat froidement et obstinément médité. Un jugement terrible pèsera à jamais sur la mémoire de Bonaparte qui n'a pas craint de sacrifier à ses calculs ambitieux la vie d'un homme dont l'innocence n'a jamais été mise en doute.

Tous les renseignements fournis par l'histoire et par les gens mêlés à cette grande iniquité, les maladroits mensonges des apologistes de l'empereur viennent confirmer d'une irréfragable façon que l'absolue responsabilité de cette machination sanglante appartient à un seul homme, à Napoléon I[er].

N'a-t-on pas dit que la police consulaire croyait à la présence fréquente du duc d'Enghien à Paris et que des rapports faits dans ce sens avaient déterminé Bonaparte à l'enlèvement du dernier descendant des Condés?

Cette assertion mensongère ne supporte pas l'examen. La police française avait des agents à Ettenheim, — le fait est certain, et le genre de vie du duc d'Enghien était trop connu de tous pour qu'une surveillance incessante ne fût pas facile.

D'ailleurs les preuves qui démontrent que Bonaparte a seul conçu et dirigé cet acte violent ne sont pas rares, elles abondent.

Un fonctionnaire du premier empire, Desmarets, auteur du livre qui porte ce titre: *Témoignages historiques ou quinze ans de haute police sous Napoléon*, s'exprime ainsi :

« M. Réal, venant le soir au travail, trouva le premier consul étendu sur une table ou étaient développées de grandes cartes géographiques. Il étudiait la ligne depuis le Rhin jusqu'à Ettenheim, mesurait les distances, calculait les heures de marche... s'arrêtant tout à coup... : « Eh bien ! monsieur Réal, « vous ne me dites point que le duc d'Enghien est à 4 lieues « de ma frontière, organisant des complots militaires ! » Le conseiller d'Etat, étonné de le voir prévenu si à faux, répondit : « que précisément il venait l'entretenir de cela, non pour « lui apprendre que le duc résidait à Ettenheim, ce qui était « assez connu, mais bien qu'il y était encore et ne l'avait pas « quitté, seul point qu'il avait chargé un officier de vérifier. » Mais Bonaparte s'était remis sur ses cartes, tout entier à

ses premières préventions, ne s'interrompant que par des mouvements d'indignation et de menaces : « Suis-je donc un « chien qu'on peut assommer dans la rue, tandis que mes « meurtriers seront des êtres sacrés !... On m'attaque au « corps, je rendrai guerre pour guerre !... »

« Et à M. de Talleyrand, qui rentrait alors : « Que fait donc « M. Massias à Carlsruhe, lorsque des rassemblements armés « de mes ennemis se forment à Ettenheim ? »

Sur la réponse du ministre que M. Massias ne lui avait rien transmis à ce sujet : « Je saurai, reprit-il, punir leurs complots ; la tête du coupable m'en fera justice. »

M. Capefigue fait remarquer que le premier consul avait eu cinq jours pour délibérer sur le sort du duc d'Enghien, depuis l'arrestation annoncée à Paris par une dépêche télégraphique. « Ce ne fut pas une affaire improvisée, dit-il, une résolution subitement prise, comme on l'a écrit ; on eut le temps de réfléchir. Le drame eut deux phases :

« 1° L'arrestation du prince délibérée en conseil et qui s'accomplit le 15 mars ;

« 2° Une fois l'arrestation faite, on dut naturellement examiner ce qu'on avait à faire du prisonnier et quel sort on lui réservait. Le détiendrait-on comme otage, ou le livrerait-on à une commission militaire ? Pour ce dernier point on eut encore trois grandes journées, et rien ne fut fait d'une manière irréfléchie. »

De son côté, M. de Bourrienne dans ses mémoires est non moins explicite. Il affirme que le général Savary avait reçu de Bonaparte l'ordre formel de faire périr le duc d'Enghien et l'ordre tout aussi formel de faire en sorte qu'il fût impossible d'en reparler à Bonaparte avant que tout fût fini. Une lettre qui figure dans le recueil de la correspondance de Napoléon Ier, publié par les soins du gouvernement actuel, vient fournir une preuve évidente de cette dernière affirmation de M. de Bourrienne. Voici cette lettre :

« Au citoyen Réal.

« Paris, 21 ventôse an xii (12 mars 1804).

« Le premier consul fait prévenir le citoyen Réal qu'il va passer quelques jours à la Malmaison ; il y sera ce soir.

« Par ordre du premier consul. »

Ainsi, deux jours ne se sont pas écoulés depuis que le général Ordener a reçu les ordres de Berthier, ministre de la guerre, relatifs à l'enlèvement du duc d'Enghien, et Bonaparte se réfugie à la Malmaison. Il ne veut plus qu'on lui parle de celui dont il a décidé la perte. Sa résolution est en prise et il attend dans l'isolement, fuyant peut-être les observations de ses ministres et de son entourage, que ses ordres impitoyables soient exécutés.

M. de Bourrienne cite un autre fait qu'il présente comme une preuve évidente de l'inflexible volonté du premier consul.

« La fosse, affirme-t-il, a été commandée d'avance. Et ainsi que je l'ai rapporté, Harel me l'a dit. Il me l'a dit sans que je le lui aie demandé, et il ne pouvait inventer une circonstance de cette nature ! »

Harel était gouverneur du château de Vincennes. Profondément dévoué au premier consul, c'était lui qui avait trahi le parti républicain et livré à la police Ceracchi, Topino-Lebrun et Demerville, âmes fières qui portèrent bravement leurs fronts sur l'échafaud. Le gouvernement de Vincennes devint la récompense de cette lâche trahison.

Le grief le plus grave dont Bonaparte put se plaindre et dont il accusait injustement le duc d'Enghien était sa prétendue affiliation au complot de Georges et de Pichegru.

M. de Bourrienne réfute ainsi cette accusation qui, évidemment, n'était qu'un prétexte :

« .... Cet infortuné prince, qui était à Ettenheim parce qu'il était amoureux, n'était d'aucune intelligence avec les hommes qui avaient voulu ourdir un complot à l'intérieur....

Comment, d'abord, a-t-on pu dire que le duc d'Enghien périt comme complice présumé de la conspiration de Georges? c'est une de ces suppositions qui ne méritent pas d'examen, ou, si l'on en fait l'objet d'une assertion positive, on se rend coupable d'un des plus grossiers mensonges qu'il soit possible d'ajouter aux mensonges historiques.... Moreau a été arrêté le 15 février 1804, la conspiration était déjà connue. Pichegru et Georges ont été arrêtés en février et le duc d'Enghien seulement le 15 mars; mais si le prince eût trempé dans la conspiration, s'il en eût eu même connaissance, serait-il resté à Ettenheim près d'un mois après l'arrestation de ses prétendus complices?...

« L'arrêt de mort de Georges et de ses complices n'a été rendu que le 10 juin 1804, et le duc d'Enghien avait été fusillé le 21 mars; les débats du procès n'étaient donc pas même commencés. Comment expliquer cette précipitation? Si, comme l'a dit Napoléon, le jeune Bourbon était leur complice, comment se fait-il qu'il n'ait pas été arrêté à la même époque que les autres accusés? Pourquoi ne l'avoir pas mis en jugement avec eux, soit comme véritable complice, soit comme compromis par des communications ou des révélations, soit enfin comme pouvant, dans ses réponses, en faire d'utiles, et jeter un peu de jour sur cette ténébreuse conspiration? Comment se fait-il que le nom de l'illustre accusé n'ait pas été prononcé une seule fois dans tout le cours de ce terrible procès? »

L'un des hauts fonctionnaires du second empire, M. le procureur général Dupin, parle ainsi dans ses mémoires du duc d'Enghien et de son jugement qu'il nomme en toutes lettres « un *croquis* de jugement: »

« Assurément la mort du duc d'Enghien est un des événements qui ont le plus affligé la nation française. Un jeune prince à la fleur de l'âge, arrêté par surprise sur un sol étranger où il dormait en paix *sous la protection du droit des gens;* entraîné violemment vers la France, traduit devant des commissaires qui en aucun cas ne pouvaient être ses juges; tenu au secret, privé du secours de son défenseur; in-

terrogé et condamné à huis clos, mis à mort de nuit dans les fossés d'un château fort servant de prison d'État, et cela en vertu d'une sentence *signée en blanc*.... et qui n'a été régularisée qu'*après coup*. Alors ce n'était plus seulement l'innocente victime d'une erreur judiciaire, la chose reste avec son véritable nom, c'est un odieux assassinat ! »

L'implacable volonté de ce grand faucheur de libertés et de peuples se révèle en toute occasion. Pelet de la Lozère, dans son livre, *le premier Consul au Conseil d'État*, nous le montre, cherchant à légitimer devant ses conseillers assemblés son impitoyable rigueur.

« Eh bien ! si aujourd'hui j'avais la certitude qu'un grand personnage, quel qu'il soit, se fût réfugié chez M. de Cobentzel, se croyant ainsi à l'abri sous l'immunité de l'ambassadeur d'Autriche, je n'hésiterais pas à faire saisir le coupable et son recéleur privilégié, vous entendez bien, messieurs, *son recéleur privilégié*, pour les livrer tous deux à un tribunal qui sans doute les condamnerait ; et je ferais exécuter le jugement! Oui, messieurs, je le ferais exécuter, répéta Napoléon en élevant la voix, et en frappant sur son bureau du plat de ses deux mains, je vous en donne ma parole. »

A son lit de mort il assume toute la responsabilité de cet acte ; il dit dans son testament : « J'ai fait arrêter et juger le duc d'Enghien, parce que cela était nécessaire à la sûreté, à l'intérêt et à l'honneur du peuple français, lorsque le comte d'Artois entretenait, de son aveu, soixante assassins à Paris [1]. Dans une semblable circonstance, j'agirais encore de même. »

1. Soixante assassins ! — Les chiffres ne coûtaient guère à Sa Majesté Napoléon Ier.

II

Avant de pénétrer plus avant dans le récit du drame sanglant dont le duc d'Enghien fut la victime, il est intéressan d'étudier dans les pièces qui appartiennent à l'histoire de quelle façon fut préparé et accompli cet attentat.

Bonaparte, avait eu le soin vulgaire de recommander à tous le silence; il appréhendait que quelques avis secrets, parvenant aux membres du corps diplomatique, ne vinssent entraver ses projets et rendre inutiles les mesures qu'il avait prises. Ce chef du gouvernement français se conduisait comme un conspirateur, et l'on reconnaît facilement, aujourd'hui que la lumière s'est faite, les façons d'agir de l'homme du dix-huit brumaire.

Il fallait surtout éviter que le ministre plénipotentiaire du grand-duché de Bade près la République française, fût informé des desseins du premier consul.

Ettenheim, qu'habitait le duc d'Enghien, est un petit village situé à une vingtaine de lieues de Carlsruhe, résidence grande-ducale. Une indiscrétion eût peut être fait échouer le plan que Bonaparte seul avait dressé, mais dont l'exécution demandait des confidents, disons mieux, des complices.

Il est probable que M. Dalberg, qui remplissait alors près du gouvernement français les fonctions de ministre plénipotentiaire du grand-duché de Bade, il est probable, disons-nous, que cet agent diplomatique eût informé sa cour du complot qui se tramait et qui ne tendait à rien moins qu'à une violation du territoire grand-ducal. Bonaparte avait assu-

rément voulu écarter cette chance d'insuccès, le secret qu'il recommande expressément à ceux qu'il emploie, la consigne qu'il donne au général Ordemer de voyager la nuit, sous un faux nom le prouvent surabondamment.

C'est seulement le 20 mars que le ministre du grand-duc de Bade put informer sa cour des faits dont il a eu connaissance la veille. Voici la dépêche que ce jour il envoie à M. le baron d'Edelsheim ministre des affaires étrangères du grand duché de Bade :

« Paris, le 20 mars 1804.

« Monsieur le baron,

« Les arrestations qui viennent d'avoir lieu dans le pays de Bade doivent avoir été la source des plus grands embarras pour la cour. Il n'y a pas eu moyen de vous prévenir de ce qui se passait, tout s'étant fait avec trop de secret et de précipitation.

« Des dépositions ayant compromis les émigrés à Ettenheim et Offenbourg, le premier consul ordonna à M. de Caulaincourt de partir sur-le-champ et de porter l'ordre de l'arrestation, telle qu'elle a été faite. Il n'eut que le temps de voir sa mère. Il partit dimanche 11. Lundi au soir 12, j'appris qu'il était allé à Strasbourg, et on se disait qu'il s'agissait de l'arrestation de Dumouriez; on ne nomma pas encore dans le public le duc d'Enghien. Je calculai qu'ayant dû arriver mardi 13, ma lettre à V. E. serait trop tardive pour vous prévenir, ne pouvant arriver que le 16 ou 17, et je résolus d'attendre que j'eusse d'autres informations, un courrier même ne pouvant pas devancer l'aide de camp du premier consul.

« Jeudi 15, je sus enfin positivement le contenu de l'ordre que portait M. de Caulaincourt. La chose avait été dite pour la première fois par Mme Bonaparte le matin à une dame de ses amies, avec laquelle j'étais lié et dont je le sus; elle y ajouta combien cette affaire l'affectait parce qu'elle allait augmenter les embarras du gouvernement.

« Comme ma lettre n'aurait été d'aucun effet, je résolus

d'attendre que nous eussions pu recevoir des nouvelles positives. Hier au soir seulement on connut les détails de l'expédition ; et, comme la violation du territoire étranger ne se laisse point cacher, la sensation ici est très-grande.

« Les ministres de Suède, d'Autriche, M. Oubrille, ont été les seuls qui aient manifesté leur opinion d'une manière très-forte.

« Réunis dans le cercle diplomatique de lundi, on voulait savoir des détails de moi; j'assurai que je n'en avais aucun.

« Comme, ici, le gouvernement ne parvient point à saisir tous les prévenus, on parle de visites domiciliaires, et si elles ont lieu, on se portera décidément à la visite des maisons des ministres. C'est à cet effet que, depuis cinq ou six jours, on répand le bruit que la police croyait qu'il y avait quelqu'un de caché chez M. de Cobentzel. Les barrières sont toujours gardées, on ne sort qu'avec des passeports.

« M. de Beust vient de m'apprendre qu'ayant vu hier M. de Talleyrand, ce dernier lui avait dit qu'on venait de donner à tous les ministres français, en Allemagne, l'ordre d'exiger qu'on éloignât les émigrés des États des princes, et qu'il l'invitait à l'écrire à sa cour. M. de Saint-Genest n'en serait donc point excepté si M. Massias a reçu le même ordre.

« DALBERG. »

Le 21 mars M. Dalberg envoie une seconde dépêche au ministre du grand-duc de Bade. On devine en lisant cette pièce que le mystère et le secret ont été de nouveau ordonnés. M. Dalberg n'affirme pas que le duc d'Enghien est arrivé. « On assure, » dit-il. Ce qu'il y a de particulier dans cette dépêche c'est que déjà Bonaparte fait affirmer par son entourage que son gouvernement possède assez de documents pour prouver aux « individus arrêtés » leurs projsts d'assassinat. Il est aussi question dans cette dépêche des senti-

ments de clémence qui remplissent le cœur du premier consul; s'il fait exécuter les uns, dit le ministre de Bade, il fera grâce aux autres. On sait comment ces bienveillantes intentions ont été réalisées dans le fossé de Vincennes! Quant aux « documents » dont il est question dans la dépêche, le procès du duc d'Enghien et le jugement de la commission militaire, on le sait, n'en font pas mention. C'est un nouveau mensonge à ajouter à tant d'autres.

Voici d'ailleurs cette dépêche :

« Paris, le mercredi 21 mars 1804.

« On assure que le duc d'Enghien est arrivé hier à cinq heures, escorté de cinquante gendarmes. Tout le monde se demande : Qu'en veut-on faire?

« Le gouvernement a cru, pour un moment, que le duc de Berry et M. de Montpensier étaient ici; aussi depuis quinze jours tout Paris est emprisonné. Une personne placée près du premier consul m'a dit qu'on avait assez de documents pour prouver aux individus arrêtés le projet d'assassinat, que le premier consul ferait grâce aux uns et ferait exécuter les autres; que pour les princes, on les tiendrait en prison, et qu'on déclarerait aux puissances qu'elles répondaient d'un nouvel attentat.

« Depuis la découverte de cette conjuration, le premier consul n'écoute plus une parole de paix ou de composition avec l'Angleterre. Il est décidé à faire une guerre à mort à cette puissance. Je suis persuadé qu'un changement de ministres à Londres, dont on parle, ne changera rien au système politique anglais.

« DALBERG. »

Dans une dernière dépêche que l'on pourra lire plus bas, le ministre du grand-duc de Bade, annonce à son gouvernement la sentence de mort prononcée par la commission « spéciale » et l'exécution de la victime.

Il est curieux de constater que les journaux officieux du temps agissaient à peu près de la même façon que leurs collègues actuels ; car le ministre plénipotentiaire indique, non sans en paraître offensé, que des feuilles publiques qu'il ne désigne pas, du reste, « s'efforcent à faire croire que l'ar- « restation telle qu'elle s'est faite s'est exécutée du consente- « ment de son souverain le grand-duc de Bade. »

« Paris, 22 mars 1804.

« J'ai reçu hier au soir la dépêche n° 17 que V. E. m'a fait l'honneur de m'adresser pour m'instruire de tout ce qui concerne l'arrestation faite dans nos pays. Dans une affaire d'une aussi haute importance et qui produit si généralement la plus vive sensation, il importait sans doute de m'instruire de la vérité, et je vous offre ma reconnaissance de m'avoir fait passer sans retard ce qui pouvait l'éclairer.

« Il m'aurait cependant paru désirable que S. A. S. employât son ministre pour remettre une réponse contre des inculpations assez injustes, et qu'un courrier, par conséquent, m'eût porté la lettre que V. E. répond à M. de Talleyrand, en me donnant l'ordre d'exposer verbalement tout ce qui pouvait se dire dans cette occasion.

«Les copies des autres informations que V. E. me fait passer, suffisent, en attendant, pour me prescrire ce que j'ai à dire, et fixent l'opinion qu'il importe d'établir sur cette affaire.

« J'avais déjà eu l'honneur de vous prévenir que, vu l'impossibilité de vous instruire de cette expédition (impossibilité assez prouvée par les deux lettres de M. de Talleyrand, qui lui-même parut ignorer jusqu'au dernier moment la résolution prise), j'attendais, pour vous en parler, que la chose fût éclaircie, et je ne voulais pas, par des renseignements qui pouvaient être faux ou des avis précipités, influer sur les résolutions qu'il a plu à S. A. S. de prendre.

« L'exposé historique tracé dans l'intention de constater les faits tels qu'ils se passèrent, remplit parfaitement son but et prouve suffisamment que S. A. S. n'a été instruite du

but de l'expédition militaire que trente-six heures après qu'elle avait été entreprise.

« Si d'un côté il faut rendre justice et se convaincre combien il importait à la France de connaître à fond ce qui se tramait contre son repos; l'illégalité des moyens employés pour cet effet et la violence d'arrêter militairement, contre tous les usages et tous les droits, sur un territoire étranger, exigent que S. A. S. fasse connaître au public combien peu elle a pu connaître des machinations que la France même ignorait malgré sa police et ses agents, et l'instruire que ce n'est pas de son consentement que des troupes étrangères se sont portées sur les terres de l'empire.

« Il importe donc d'exposer les circonstances qui accompagnèrent le séjour du duc d'Enghien, et la permission qui lui avait été tacitement accordée par droit d'hospitalité.

« Il n'est pas moins très convenable, comme S. A. S. en a pris la résolution, de communiquer aux membres du collége électoral tout ce qui concerne cette affaire; je serais cependant d'avis de le faire non verbalement, mais en communiquant à chacun l'exposé historique avec les copies y annexées.

« Pour remplir ici les intentions de la cour, je ne puis, dans la position difficile et délicate où je me trouve, faire autre chose que d'exposer simplement aux ministres des cours avec lesquelles nous sommes particulièrement en relation, les circonstances telles qu'elles se sont passées.

« Je l'ai fait à l'égard des légations de Russie, de Suède, de Prusse et d'Autriche, et elles sont de l'avis que, comme cette affaire avait passé directement à Carlsruhe, sans qu'on m'en ait parlé, je devais ne faire aucune démarche, à moins que je n'en reçusse l'ordre positif. »

Apostille à la dépêche précédente.

« Jeudi, 22 mars 1804.

« Le *Moniteur* ci-joint, dont j'ai l'honneur de vous faire passer un exemplaire, annonce aujourd'hui la sentence de

mort prononcée par une commission spéciale contre le malheureux duc d'Enghien amené mardi passé à Paris.

« Cette sentence a été, à ce qu'on a su hier matin, exécutée au château de Vincennes, la nuit du mardi au mercredi à deux heures du matin.

« L'exécution atroce du malheureux duc d'Enghien a produit une sensation difficile à rendre. Tout Paris est consterné, la France le sera, l'Europe entière doit frémir.

« La noble réputation de S. A. S., exige que les cours connaissent qu'il n'a point participé à l'enlèvement du malheureux prince, et je crois qu'il ne peut se refuser d'instruire l'empereur de Russie des circonstances de cet événement.

« Je n'en trouve point dans la dépêche de V. E. Je suis donc décidé à ne parler de rien, à moins que l'on ne me provoque ; il est facile de se convaincre qu'on ne fera pas la moindre démarche vis-à-vis de moi, et que je ne serai, par conséquent, pas à même d'en parler et d'appuyer sur tout ce que V. E. a exposé dans sa lettre.

« Comme les jugements et les opinions du public sont très précipités dans ce pays-ci, il est naturel que beaucoup de personnes viennent me questionner pour rectifier des faits qu'impunément chacun avance selon qu'il est animé par des sentiments souvent très-opposés.

« Les feuilles publiques s'efforcent à faire croire que l'arrestation, telle qu'elle s'est faite, s'est exécutée du consentement de l'électeur, je me borne, à cet égard, à dire tout simplement que j'étais autorisé à le contredire, et qu'en effet S. A. S. n'en avait été instruite officiellement que trente-six heures après l'enlèvement.

« Agréez, etc.

« DALBERG. »

On vient de lire les dépêches adressées par la légation badoise à son gouvernement. Voici maintenant une note qui a été rédigée par le baron Massias, ancien chargé d'affaires de l'empire Français près la cour de Bade. Ce nouveau témoin

affirme devant l'exécuteur lui-même la non-culpabililité de la victime. C'est à l'empereur Napoléon qu'il parle, et il n'hésite pas à nier l'existence des trames que, suivant Bonaparte, le duc d'Enghien « ourdissait à Ettenheim. » Il faut remarquer les paroles de l'empereur lequel, au fond, savait parfaitement à quoi s'en tenir sur les prétendus complots du prince, mais qui semblait chercher une excuse à son acte violent. Selon lui, si la conspiration de Georges et de Pichegru avait réussi, le duc d'Enghien et ses amis seraient accourus en poste à Paris ; il paraît que dans la pensée de Napoléon, cette action si naturelle prenait les proportions d'un crime.

« J'étais chargé d'affaires à la cour de Bade, lorsque le duc d'Enghien fut arrêté à Ettenheim, village situé à vingt lieues environ de Carlsruhe, et dans le ressort de ma légation. Cette arrestation eut lieu, sans que ni moi, ni le ministre de Bade en eussions eu aucune communication préalable.

« Quelques jours après cette catastrophe, des gendarmes, venus de Strasbourg, avaient rôdé dans le pays, ils étaient même entrés dans mes bureaux, y avaient fait des questions dont je ne pouvais alors deviner les motifs. Ils tenaient surtout à savoir de mon secrétaire si j'étais informé que le général Dumouriez eût paru à Ettenheim. Or, parmi les officiers de la maison du duc d'Enghien, il en était un nommé *Thumery*. J'ignore si j'écris correctement l'orthographe de son nom : mais ce que je sais parfaitement, c'est qu'il se prononce avec l'accent alsacien, comme celui de Dumouriez. Aussi, les journaux de Paris, le *Moniteur* lui-même, annoncèrent-ils que le général Dumouriez avec son état-major, était à Ettenheim chez le prince.

« Dès que je sus que ce dernier avait été enlevé et transféré dans la citadelle de Strasbourg, j'écrivis sur le champ au ministre des affaires étrangères, pour lui dire combien, durant son séjour dans l'électorat, séjour dont mes dépêches l'avaient antérieurement avisé, la conduite du duc d'Enghien avait été mesurée et innocente. Ma lettre doit être aux ar-

chives, c'est la seule dans laquelle j'aie jamais cité du latin.

« Pour donner plus de poids à ma pensée, et plus de créance à mon assertion, j'avais emprunté ces mots de Tacite : *Nec beneficio, nec injuria cognitus :* ce qui, au reste, expliquait parfaitement ma position envers l'auguste personnage que l'intérêt de la vérité seul me portait à défendre.

« Il fut victime des rapports de ceux qui exploitent les conspirations, et de ce qu'on appelle si faussement et si odieusement la politique. Quelques jours après la catastrophe, je reçus une lettre du ministre des affaires étrangères, qui me donnait l'ordre d'aller à Aix-la-Chapelle où je trouverais l'empereur Napoléon auquel j'aurais à rendre compte de ma conduite.

« En arrivant, j'allai trouver le maréchal Lannes, avec qui j'avais fait les guerres d'Espagne et d'Italie, et à l'amitié duquel je devais ma place et toutes mes espérances. Il m'apprit que j'étais accusé d'avoir épousé la proche parente d'une intrigante dangereuse et d'avoir favorisé la conspiration du duc d'Enghien. Il me connaissait si bien qu'il ne souffrit même pas que je lui donnasse des explications sur ma conduite, et qu'il me dit qu'avant de m'avoir vu, il avait répondu de moi à l'empereur.

« Sorti de chez le maréchal, j'allai chez le ministre des affaires étrangères, auquel je rappelai ce dont l'avait instruit ma correspondance, savoir : la vie simple, paisible, innocente du prince, et la non-parenté de ma femme avec la baronne de Reich, fait dont il était assuré par un certificat bien en règle, que je lui avais envoyé. Il me dit que tout s'arrangerait.

« Le jour de mon audience étant fixé, je fus introduit avec lui dans le cabinet de l'empereur.

« Il me fut d'abord facile de voir qu'il ne me considérait point comme un conspirateur ; je ne crus pas moins devoir me tenir sur mes gardes ; connaissant son adresse, et l'intérêt qu'il avait que je n'eusse pas tout à fait raison.

« Il commença par me demander des nouvelles du grand-

duc et de sa famille; et, sans autre transition, après avoir entendu ma réponse :

« Comment monsieur Massias, me dit-il, vous que j'ai « traité avec bonté, avez-vous pu entrer dans les misérables « intrigues des ennemis de la France ? »

« Je connaissais, comme je l'ai dit, son adresse et son habileté; je sentis que si j'entrais sans autres motifs dans ma justification, il profiterait de certaines circonstances pour en tirer des inductions, sur lesquelles je n'aurais pas le moyen de donner des explications catégoriques. Je pris donc le parti de faire l'étonné, et n'eus pas l'air de comprendre ce qu'il voulait dire. Alors il s'écria avec un geste, et en faisant un pas en arrière :

« — En vérité, on dirait qu'il ne sait ce que je veux lui « dire! »

« Même étonnement, même signe d'ignorance de ma part.

« Comment! reprit-il vivement, mais sans colère, n'a- « vez-vous pas épousé une proche parente d'une misérable « intrigante, la baronne de Reich ?

« — Sire, lui répondis-je en lui montrant le ministre, « monsieur, que voilà, a indignement trompé la religion de « votre majesté. Il a su de moi que ma femme n'était point « parente de cette baronne de Reich, et je lui en avais anté- « rieurement envoyé le certificat bien en règle. »

« A ces mots, l'empereur recula d'un pas en souriant, marcha à droite et à gauche dans son cabinet, toujours en nous regardant; puis, se rapprochant de moi, il me dit d'un ton radouci :

« Vous avèz cependant souffert des rassemblements d'é- « migrés à Offenbourg.

« — Sire, j'ai rendu fidèlement compte de tout ce qui se « passait dans ma légation. Comment me serai-je avisé de « persécuter quelques malheureux, tandis que, avec votre « autorisation, ils passaient le Rhin par centaines et par « milliers. Je ne faisais qu'entrer dans l'esprit de votre gou- « vernement.

« — Vous auriez pourtant dû empêcher les trames que le « duc d'Enghien ourdissait à Ettenheim.

« — Sire, je suis trop avancé en âge pour apprendre à « mentir ; on a encore trompé, sur ce point, la religion de « Votre Majesté.

« — Croyez-vous donc, poursuivit-il en s'animant, que si « la conspiration de Georges et de Pichegru avait réussi, ils « n'eussent pas passé le Rhin, et ne seraient pas venus en « poste à Paris ? »

« Je baissai la tête et ne répondis rien.

« Napoléon, prenant alors un air dégagé, me parla de Carlsruhe, de quelques objets intéressants et me congédia.

« Le lendemain, il fit une distribution publique et solennelle de croix de la légion d'honneur, qu'il avait nouvellement instituée.

« D'après ses règlements, j'y avais droit, et comme chargé d'affaires et comme portant les épaulettes de colonel ; il la distribua à tous mes collègues présents, et je fus le seul à qui il ne la donna pas. Le maréchal Lannes, que je vis le soir, me dit que l'empereur avait été très-content de mon courage et de ma probité, mais qu'il avait voulu punir mon manque de respect envers mon supérieur, M. de Talleyrand.

« Je revins à Carlsruhe. Un ou deux mois après mon retour, on me dit qu'un chambellan de l'empereur demandait à me parler ; c'était M. le comte de Beaumont. Il me remit une lettre du grand maréchal du palais, Duroc, dans laquelle il était dit que Sa Majesté devait bientôt envoyer à Carlsruhe sa fille adoptive, la princesse Stéphanie, épouse du grand duc de Bade, il la confiait à mes soins et à ma probité ; que, pour tout ce qui la concernait, je ne devais point correspondre avec le ministre des affaires étrangères, mais directement avec lui-même.

« Environ un an après l'arrivée de la princesse, l'empereur me nomma résident consul général à Dantzick. J'occupais à peine, depuis huit jours, ce nouveau poste, que je re-

çus ma nomination à la place d'intendant de la ville, avec de gros émoluments.

« Et à mon retour en France, où ma santé me força de revenir en congé, il me nomma baron, avec l'autorisation de créer un majorat. »

III

Ettenheim, comme nous l'avons dit, est une petite ville située à une vingtaine de lieues de Carlsruhe. Ettenheim avait fait partie des Etats allemands formant l'évêché de Strasbourg et appartenant par conséquent au cardinal-évêque souverain de cette ville. Après la mort du cardinal de Rohan, survenue en 1802, le territoire d'Ettenheim fut compris dans les indemnités accordées aux princes allemands. Ettenheim fit désormais partie du territoire badois.

C'est dans cette partie du grand-duché que le duc d'Enghien résidait. Ce fut dans cette ville qu'il connut la princesse Charlotte de Rohan-Rochefort. Une passion très-vive inspirée par l'esprit et la grâce de la nièce du fameux cardinal de Rohan, le retint dans cette bourgade ignorée où devaient venir le saisir les agents militaires du premier consul. Depuis l'année 1801 jusqu'au jour de son enlèvement, le duc d'Enghien se laissa aller tout entier aux douceurs d'un amour partagé. Le cardinal de Rohan lui-même bénit, secrètement, l'union de ces deux amants. Qnoiqu'on n'en ait aucune preuve, il ne paraît pas moins certain que ce mariage fut consacré et béni.

Le duc partageait son temps entre quelques courts voyages, la chasse et les joies d'une affection ardente.

Il songea cependant à se rendre en Angleterre près de son père, puis à entrer au service d'une des grandes puissances de l'Europe. Dans ce dessein il écrivit à Londres à son père

pour lui en demander la permission. Le prince de Condé lui répondit :

« Wansted-House, 28 février 1802.

« Mon cher ami,

« Loin d'être d'un avis dont vous n'étiez pas vous-même, il y a trois mois, puisque vous me marquiez l'impatience de vous réunir à nous, je persiste plus que jamais à penser que vous ne devez entrer au service d'aucune puissance. Cela n'est pas fait pour vous, et jamais aucun des Bourbons passés ou présents n'a pris ce parti. Toutes les révolutions du monde n'empêcheront pas, quoi qu'on puisse vous dire, que vous ne restiez jusqu'à la fin de votre vie ce que Dieu seul vous a fait : c'est ce qu'il faut bien vous mettre dans la tête. Au commencement de la guerre que j'ose croire avoir faite comme un autre, j'ai refusé d'accepter aucun grade au service de l'étranger : c'est ainsi que vous devez faire vous-même. Cette conduite vous rendrait peut-être l'allié des rebelles de la France et pourrait vous exposer à combattre la cause de votre roi.

« C'est dans ces sentiments, mon cher ami, que je vous écris cette lettre. Dieu veuille vous inspirer ceux que vous nous devez à tant de titres. Alors vous mènerez une vie heureuse dans votre intérieur en attendant la continuation de votre gloire, et nous en jouirons autant que vous-même.

« Adieu, je vous embrasse.

« L. H. J. DE BOURBON. »

Le duc d'Enghien vivait donc tranquillement et paisiblement près d'une femme tendrement aimée, lorsque, le 15 mars 1804, avant le jour, sa demeure modeste est envahie par une bande de gendarmes et de dragons que deux généraux portant l'uniforme français et les couleurs nationales dirigent de loin.

C'est un gendarme, Charlot, le chef du 38e escadron de la gendarmerie à qui a été reservé l'honneur de ce coup de main.

Voici le rapport que cet officier s'empresse d'adresser, le soir même du jour où il a procédé à l'enlèvement du duc d'Enghien, au général Moncey, premier inspecteur général de la gendarmerie :

« Mon général,

« Il y a deux heures que je suis rentré dans cette ville de l'expédition sur Ettenheim (électorat de Baden) où j'ai enlevé, sous les ordres des généraux Ordener et Fririon, avec un détachement de gendarmerie et une partie du 22e de dragons,

« Les personnages dont les noms suivent :

« 1° Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien ;

« 2° le général marquis de Thumery ;

« 3° le colonel baron de Grunstein ;

« 4° le lieutenant Schmidt ;

« 5° l'abbé Wemborn, ancien promoteur de l'évêché de Strasbourg ;

« 6° l'abbé Michel, secrétaire de l'évêché de Strasbourg (outre-Rhin) et secrétaire de l'abbé Wemborn ;

« 7° un nommé Jacques, secrétaire du duc d'Enghien ;

« 8° Ferrand (Simon), valet de chambre du duc ;

« 9° Poulain (Pierre), domestique du duc ;

« 10° Joseph Canonne, domestique du duc. »

« Le général Dumouriez, qu'on disait être logé avec le colonel Grunstein, n'est autre chose que le marquis de Thumery désigné ci-dessus et qui occupait une chambre au rez-de-chaussée, dans la même maison qu'occupait le colonel Grunstein que j'ai arrêté chez le duc où il avait couché. Si j'ai aujourd'hui l'honneur de vous écrire, c'est à ce dernier que je le dois. Le duc ayant été prévenu qu'on cernait son logement, sauta sur un fusil à deux coups et me coucha en joue au moment où je sommais plusieurs personnes qui étaient aux fe-

nêtres du duc de me faire ouvrir ou que j'allais de vive force enlever le duc; le colonel l'empêcha de faire feu en lui disant :

« Monseigneur, vous êtes-vous compromis ? »

« Ce dernier lui ayant répondu négativement,

« Eh bien! lui dit Grunstein toute résistance devient « inutile nous sommes cernés et j'aperçois beaucoup de « baïonnettes; il paraît que c'est le commandant : songez « qu'en le tuant vous vous perdriez et nous aussi. »

« Je me rappelle fort bien d'avoir entendu dire : « C'est le « commandant; » mais j'étais loin de penser que j'étais sur le point de finir, ainsi que le duc me l'a déclaré et me le répéta encore.

« Au moment de l'arrestation du duc j'entends crier au feu! (médiocre allemand). Je me porte sur le champ à la maison où je devais enlever Dumouriez; et chemin faisant j'entends crier sur divers points : Au feu! j'empêche un individu de se porter vers l'église, probablement pour ysonner le tocsin, et je rassure en même temps les habitants du lieu qui sortaient de leur maison, tout effarés, en leur disant : « C'est convenu avec votre souverain, » assurance que j'avais déjà donnée à son grand veneur, qui aux premiers cris s'était porté vers le logement du duc. Arrivé à la maison où je devais enlever Dumouriez, j'ai arrêté le marquis de Thumery. Je l'ai trouvée dans un calme qui m'a rassuré et investie telle que je l'avais laissée avant de me transporter chez le duc.

« Les autres arrestations ont été opérées sans bruit, et j'ai pris des renseignements pour savoir si Dumouriez avait paru à Ettenheim; on m'a assuré que non; et je présume qu'on ne l'y a supposé qu'en confondant son nom avec celui du général Thumery.

« Il craint extrêmement d'être conduit à Paris, et je crois que pour l'y conduire, il faudra établir sur lui une grande surveillance. Il attend que le premier consul le fera enfermer, et dit qu'il se repent de n'avoir pas tiré sur moi, ce qui aurait décidé de son sort par les armes. »

Cette opération militaire avait été précédée d'autres mesures. La police consulaire avait été très soigneusement renseignée. On n'ignorait pas à Paris quelle était la conduite du prince et dans quelles conditions modestes et réservées il avait enfermé sa vie.

Des agents de police, des espions, se succédaient sans relâche à Ettenheim. Le premier consul n'avait pas confiance dans le zèle et l'intelligence de son personnel diplomatique, et les indications, les renseignements qu'il en tirait ne lui suffisaient pas ; il ne croyait qu'aux soldats et les transformait, sans vergogne, et selon les cas, en limiers ou en agents de police. Ainsi on peut lire dans l'ouvrage du comte de Choulot des détails fort curieux sur le rôle que Bonaparte faisait remplir à ses soldats; depuis les généraux jusqu'au maréchal des logis Pfersdorff, tous acceptaient comme un devoir les déshonorantes fonctions qui leur étaient imposées par le premier consul.

Voici un extrait de la notice qui précède l'ouvrage du comte de Choulot et qui a trait, en même temps qu'aux manœuvres de police, à l'enlèvement du prince.

« A la fin du mois de février 1804, un étranger de bonne mine passe devant la maison du duc d'Enghien et s'arrête à l'auberge du *Soleil*; il demande un nommé Stohl, ancien militaire Il était absent; l'étranger témoigne de l'impatience, et, feignant d'être fatigué il s'asseoit. La conversation roule sur des sujets différents, et le nom du duc d'Enghien s'y trouve mêlé comme par hasard. L'étranger sait bientôt la vie du prince, combien il a d'amis auprès de lui, combien de serviteurs, le nombre de ses chevaux, etc. L'hôte ajoute à ces détails le nom de quelques étrangers qui habitent aussi Ettenheim, le général Thumery qu'il prononce Doumery, et dont l'inconnu fait Dumouriez, ainsi qu'un nommé Schmith.

« Tout allait bien jusque-là; mais le bon Allemand, voyant l'étranger prendre des notes et se faire répéter les noms, sort et court chez le baron de Saint-Jacques pour lui faire part de ses soupçons. Il revient à la hâte, mais l'inconnu avait disparu.

« On rapporta ces circonstances au duc d'Enghien, qui ne fit qu'en rire ; et comme le baron trouvait étrange la prompte disparition de cet homme, le jeune prince dit en riant :

« Croyez-vous donc que ce soit un sorcier?

« — Non, monseigneur, reprit le baron très-sérieuse-« ment; mais prenons garde que ce ne soit pas un revenant. »

« Le 13 mars à huit heures du matin, pendant que Féron, valet de chambre du prince, était occupé à arroser les fleurs qui garnissaient les fenêtres de l'appartement, deux hommes remontaient la petite ruelle conduisant à l'église ; l'un de ces hommes, que Féron reconnut pour être ce Stohl dont nous avons déja parlé, faisait des signes à l'autre en lui indiquant les issues et l'entrée principale de la maison qu'habitait le duc d'Enghien. La mauvaise réputation de Stohl, l'air mystérieux qu'il prenait en parlant à son compagnon attirèrent l'attention de Féron, il appela doucement un des plus fidèles serviteurs du prince, le brave Canonne ; et tous deux, placés derrière des vases de fleurs, purent examiner sans être vus.

« Canonne assura que la figure de l'étranger ne lui était pas inconnue, que c'était bien certainement un gendarme déguisé ; qu'il l'avait rencontré plusieurs fois à Strasbourg. Il sortit aussitôt pour aller prévenir son maître qui se promenait tranquillement dans les environs d'Ettenheim.

« Le duc d'Enghien fit monter à cheval une personne de sa maison, afin de rejoindre, s'il était possible, ce prétendu gendarme et le questionner. Il ne fut pas difficile à l'espion déguisé de donner le change sur ses intentions. Par des réponses adroites il sut même inspirer une sécurité que le malheureux prince n'était que trop disposé à partager.

« Pour rassurer néanmoins les gens de sa maison, le duc d'Enghien ordonna quelques patrouilles ; mais la nuit ayant été tranquille, on oublia les vagues inquiétudes de la veille ; le prince se leva de bonne heure, et, plein de confiance en l'avenir, il se rendit à une partie de chasse.

« Cependant on était au 14 mars : une colonne forte de trois à quatre cents hommes, sous les ordres du général Ordener, était partie de Schelestadt, et, à la nuit tombante,

se disposait à passer le Rhin au bac de Rheinau. A défaut de justice la force avait tout prévu pour assurer le succès de cet infâme guet-apens.

« La nature du despotisme de Bonaparte se révèle tout entière dans cette violation de ce que les conventions sociales ont de plus sacré. Le droit des gens, le droit des nations, rien ne lui est à côté des intérêts de l'usurpation qu'il prépare ; même la gloire des armes à laquelle il doit tout, il en fait un instrument de je ne sais quelle vile police, qui contraint cette petite armée à traverser sans bruit, sans drapeaux, ce vieux fleuve, qui nous avait vus si souvent à la face du soleil, déployer l'orgueil de nos étendards. Ces soldats, habitués à vaincre en plein jour, se glissent au milieu de la nuit, par des chemins détournés, et s'approchent, avec quelles apparences, grand Dieu ! de l'habitation où repose seul et tranquille le fils des Condés.

« Le jeune prince dormait d'un profond sommeil lorsque tout à coup on vint l'éveiller en lui disant :

« La maison est cernée, des gendarmes escaladent les « murs.

« — Eh bien ! défendons-nous, s'écria le duc d'Enghien. »

« Et il saisit un fusil. Le brave Canonne, qui déjà lui avait sauvé la vie en Pologne, ouvre la fenêtre, et, armé, se dispose à suivre l'exemple de son maître ! Un chef d'escadron de gendarmerie, nommé Charlot, était parvenu au haut du mur de la cour. Il somme les gens de la maison de lui ouvrir les portes : pour toute réponse, le duc d'Enghien le couche en joue, et les armes allaient décider du sort du malheureux prince, lorsqu'une main timide relève le fusil. Il cède aux instances du baron de Grunstein, qui lui représente, si ce n'est pour lui, au moins pour ses gens, la dangereuse issue d'une résistance inutile.

« Le duc était à peine vêtu, lorsque sa porte est enfoncée : plusieurs gendarmes, précédés du maréchal des logis Pfersdorff, celui qui était venu le 13 prendre connaissance des lieux, s'avancent le pistolet au poing et demandent :

« Qui de vous est le duc d'Enghien ? »

« Ici, il y eut un moment de silence... Un généreux dévouement pouvait sauver le prince ! le baron de Grunstein, qui avait déjà empêcher de tirer, ne répond rien à cette sommation. Le prince le regarde et dit aux gendarmes:

« Si vous êtes chargés d'arrêter le duc d'Enghien, vous « devez avoir son signalement. »

« Pour ne pas manquer leur proie, les gendarmes emmènent indistinctement toutes les personnes de la maison. Le baron de Saint-Jacques, secrétaire des commandements du prince, quoique malade, accourut au premier bruit et contraignit les soldats à l'associer au sort de son malheureux maître. Pendant ce temps on arrêtait aussi M. de Thumery.

« Les prisonniers, au nombre de dix, qui, excepté M. de Thumery et deux prêtres attachés au cardinal de Rohan, composaient la maison du prince, furent conduits dans un moulin, à peu de distance de la ville où le commandant avait ordonné qu'on amenât le bourguemestre d'Ettenheim, afin qu'il fît connaître le duc d'Enghien.

« Le baron de Saint-Jacques était venu plusieurs fois dans ce moulin. Une des portes de la chambre donnait sur une planche qui servait à traverser le cours d'eau, au-dessus de la roue du moulin. Il fait signe au duc qui s'approche de lui :

« Ouvrez cette porte dit-il rapidement, jetez la planche « dans l'eau, et vous êtes sauvé; moi je leur barrerai le pas- « sage. »

« Le prince va à cette porte; un enfant, effrayé par la présence des soldats, l'avait barricadée ! — Le mouvement qu'il avait fait ayant trahi son intention, le commandant y plaça deux sentinelles.

« Le bourguemestre constata l'identité du duc d'Enghien; alors on se mit en route. Placé sur une charrette avec ses compagnons d'infortune, le prince cheminait lentement entre deux files de soldats du gouverneur.

« L'un d'eux, un officier, appuyant la main sur la charrette, comme pour s'aider à marcher, dit à demi-voix, et sans relever la tête : — « Dans le bateau mettez-vous au milieu des

« soldats, et si vous savez nager, jetez-vous dans le Rhin : « personne ne tirera. » Le prince en avait eu la pensée, et il l'avait communiquée au baron de Saint-Jacques; mais le commandant le fit placer à ses côtés et les gendarmes l'entourèrent.

« Jusque-là l'espoir de se sauver l'avait soutenu, mais lorsqu'il se vit de l'autre côté du Rhin, renfermé dans une voiture, le chef d'escadron Charlot à ses côtés et des gendarmes sur le siége, le cœur de l'infortuné jeune homme se serra; il regretta les dangers de cent combats qui lui promettaient une mort glorieuse.

« Arrivé à Strasbourg, on le conduisit à la citadelle, où bientôt après il fut rejoint par les autres prisonniers. Quelques matelas jetés dans une chambre furent le premier bivac de cette courte mais terrible campagne, où le courage du duc d'Enghien allait avoir à lutter contre des épreuves auxquelles rien encore ne l'avait préparé. Les figures impassibles de ses geôliers, les larmes de ses compagnons dont on allait bientôt le séparer, les inquiétudes de sa famille, la douleur de la princesse Charlotte, ajoutaient de cruels tourments aux incertitudes de son sort.

« Après avoir tracé à la hâte quelques lignes dans son journal, le prince se jeta sur son lit; mais il était loin de pouvoir y trouver le repos. Le baron de Grunstein s'approcha et lui demanda à voix basse s'il n'y avait rien dans tous les papiers qu'on avait saisis chez lui qui pût le compromettre. — « Rien « qu'on ne sache déjà, dit le prince. Je me suis battu; mais « depuis huit ans la France elle-même n'est qu'un champ de « bataille!... Je ne pense pas qu'ils veuillent ma mort; ils « me jetteront dans quelque forteresse, en cas qu'un otage « leur soit nécessaire.... J'aurai de la peine à m'habituer à « cette vie-là. »

« Le lendemain, on le transféra dans une autre partie de la citadelle. Déchiré par les angoisses de sa cruelle situation, il conservait néanmoins la douceur de son caractère et réglait avec calme l'emploi de son temps et les dépenses qu'allait exiger sa nouvelle manière de vivre.

« Je suis à mes frais, écrit-il, pour la nourriture et pro-
« bablement le bois et la lumière. »

« Ces détails ne sont pas déplacés dans la vie d'un Condé, quand on se rappelle la somme consignée par Henri IV pour avoir fait raccommoder son pourpoint.

« Il écrivit à la princesse Charlotte, et envoya sa lettre au général Leval, commandant de la division. Il faut parler de cette lettre, la seule qu'il ait écrite de Strasbourg, car plus tard elle a servi de prétexte à la calomnie pour diminuer l'intérêt qu'inspirait la victime. Il avait demandé en grâce au général Leval que cette lettre fût envoyée sur le champ à la princesse. On a prétendu qu'elle était pour le premier consul, et que, démentant sa vie tout entière, le duc d'Enghien avait demandé à servir sous ses ordres. Napoléon le répète dans ses mémoires, où le cri de sa conscience, quoi qu'il fasse, ne peut être étouffé par les arguments de sa politique. On conçoit que, redevenu homme par le malheur, le prisonnier de Sainte-Hélène ait senti le besoin d'atténuer, non-seulement aux yeux des autres, mais pour lui-même, l'horreur de cet attentat.

« La Révolution avait tout ravi au duc d'Enghien; mais la vie sans contrainte des camps avait fait naître en lui l'amour de l'indépendance : aussi, tous ces gardiens armés dont les yeux étaient incessamment attachés sur lui, ces portes qu'il ne pouvait franchir, lui arrachaient des cris de douleur, qu'on retrouve dans ce journal consacré jadis aux touchantes émotions de l'enfance et plus tard aux intéressantes observations du prince exilé. En voyant les précautions redoubler autour de sa personne, il ne peut s'empêcher de s'écrier :

« Si cette position dure je crois que le désespoir s'empa-
« rera de moi. »

« On visite ses papiers en sa présence et on lui donne à entendre qu'ils seront envoyés à Paris. Le retard que leur examen doit apporter à sa mise en liberté accable le malheureux prince ; il pense aux longues anxiétés de l'attente.

« Il faudra donc languir des semaines, peut-être des mois :
« plus le chagrin augmente, plus je réfléchis à ma cruelle
« position....

« Je suis excédé, écrit-il encore dans son journal, et ne « puis dormir. »

« Le lendemain quelques paroles consolantes du major de la place et l'espérance qu'on lui donne de pouvoir se promener dans un petit jardin attenant au pavillon qu'il occupe, diminuent l'amertume de ses pensées et lui permettent de céder au repos.

« Cependant l'ordre de le transférer à Paris était arrivé. Au milieu de la nuit, il est éveillé par un coup frappé à sa porte; il croit d'abord que ce sont les pas de la sentinelle qui veille; mais le bruit redouble, les gendarmes entrent dans sa chambre. Il s'habille à la hâte et trace ces lignes qui sont les dernières de son journal. — « On vient m'enlever à une heure et demie du matin, on ne me laisse que le temps de m'habiller. J'embrasse mes malheureux compagnons et mes gens; je pars seul, avec deux officiers de gendarmerie et deux gendarmes. »

« Pendant que ce malheureux prince était entraîné rapidement vers Paris, il y avait des hommes qui supputaient les heures et les minutes qui lui restaient à vivre: trois jours! — Soixante heures de route, plus les secondes nécessaires au télégraphe pour transmettre à Strasbourg l'ordre du départ. On était d'accord sur le meurtre; mais pour en recueillir les fruits, il fallait cependant qu'il fût connu: aussi tout en l'enveloppant de mystère, on convint d'établir, pour la forme, des espèces de juges qui diraient: « Ce sang est bien le sang d'un Bourbon! »

« Tous ces points avaient été réglés; seulement on n'avait point pensé à l'endroit où on le tuerait: c'est pourquoi on envoya un officier à la barrière de Paris, quelques heures avant l'arrivée du prince, pour le conduire dans le donjon, qui avait été désigné. »

Le malheureux duc d'Enghien est entre les mains des soldats de Bonaparte; son sort est fixé, lui seul l'ignore. On l'entraîne à Strasbourg, et on le jette à la citadelle; c'est là qu'il écrit à la princesse de Rohan et qu'il consigne dans

quelques pages, que nous reproduisons, ses angoisses et ses douleurs.

Le Premier Consul a eu entre les mains ces derniers témoins d'une agonie qu'il avait préparée ; ces pages lui furent remises le 1er germinal (22 mars), alors que le fossé de Vincennes était encore humide du sang qu'il y avait fait répandre.

Le jeudi 15 *mars.* — A Ettenheim, à cinq heures du matin, ma maison a été cernée par un détachement de dragons et des piquets de gendarmerie (total : deux cents hommes environ) ; deux généraux, un colonel des dragons et le colonel Charlot, de la gendarmerie de Strasbourg. A cinq heures et demie, les portes enfoncées ; emmené au moulin près la tuilerie ; mes papiers enlevés, cachetés ; conduit dans une charrette, entre deux haies de fusiliers, jusqu'au Rhin. — Embarqué pour Rheinau. — Débarqué et marché à pied jusqu'à Pfosheim ; déjeuné dans l'auberge. — Monté en voiture avec le colonel Charlot, le maréchal des logis de la gendarmerie, un gendarme sur le siége et Grunstein. — Arrivé à Strasbourg chez le colonel Charlot vers cinq heures et demie ; transféré une demi-heure après, dans un fiacre, à la citadelle. — Mes compagnons d'infortune venus de Pfosheim à Strasbourg, avec des chevaux de paysans, dans une charrette ; arrivés à la citadelle en même temps que moi. — Descendus chez le commandant ; logés dans son salon pour la nuit, sur des matelas, par terre. Des gendarmes à pied dans la pièce d'avant ; deux sentinelles dans la chambre, une à la porte. — Mal dormi.

Vendredi, 16 *mars.* Prévenu que j'allais changer de logement, je suis à mes frais pour la nourriture, et probablement le bois et la lumière. — Le général Leval, commandant la division, accompagné du général Fririon, l'un de ceux qui m'ont enlevé, viennent me voir. Leur abord est très-

3

froid. — Je puis communiquer avec les chambres de MM. de Thumery, Jacques et Schmidt, par des dégagements, mais je ne puis sortir, ni moi, ni mes gens; on m'annonce pourtant que j'aurai la permission de me promener dans un petit jardin qui se trouve dans une cour derrière mon pavillon. — Une garde de douze hommes et un officier est à ma porte. — Après le diner, on me sépare de Grunstein, auquel on donne un logement seul de l'autre côté de la cour. Cette séparation ajoute encore à mon malheur. — J'ai écrit ce matin à la princesse; j'ai envoyé ma lettre par le commandant au général Leval; je n'ai point de réponse. — Je lui demandais d'envoyer un de mes gens à Est; sans doute tout me sera refusé. — Les précautions sont extrêmes de tous côtés pour que je ne puisse communiquer avec qui que ce soit. Si cette position dure, je crois que le désespoir s'emparera de moi. — A quatre heures et demie, on vient visiter mes papiers, que le colonel Charlot, accompagné d'un commissaire de sûreté, ouvre en ma présence. On les lit superficiellement. On en fait des liasses séparées, et on me laisse entendre qu'ils vont être envoyés à Paris. Il faudra donc languir des semaines, peut-être des mois! Le chagrin augmente plus je réfléchis à ma cruelle position. Je me couche à onze heures; je suis excédé et ne puis dormir. Le major de la place, M. Machin, a des formes très-honnêtes; il vient me voir quand je suis couché, il cherche à me consoler par des mots obligeants.

Samedi, 17 *mars*. — Je ne sais rien de ma lettre. Je tremble pour la santé de la princesse; un mot de ma main la réparerait. Je suis bien malheureux. On vient me faire signer le procès-verbal de l'ouverture de mes papiers. Je demande et obtiens d'y ajouter une note explicative, pour prouver que je n'ai jamais eu d'autres intentions que de servir et faire la guerre. — Le soir, on me dit que j'aurai la permission de me promener dans le jardin, même dans la cour, avec l'officier de garde, ainsi que mes compagnons d'infortune, et que mes papiers sont partis pour Paris par courrier extraordinaire. Je soupe et me couche plus content.

Dimanche, 18 *mars.* — On vient m'enlever à une heure et demie du matin; on ne me laisse que le temps de m'habiller; j'embrasse mes malheureux compagnons, mes gens; je pars seul avec deux officiers de gendarmes. Le colonel Charlot m'a annoncé que nous allons chez le général de division, qui a reçu des ordres de Paris. Au lieu de cela, je trouve une voiture avec six chevaux de poste sur la place de l'église. On me campe dedans. Le lieutenant Pétermann monte à côté de moi; le maréchal des logis Blitersdorff sur le siége; deux gendarmes, un dedans, l'autre dehors.

IV

Le prisonnier va tomber bientôt dans les mains de l'homme qui a juré sa perte. Bonaparte, retiré à la Malmaison, compte les heures avec une impatience dont sa correspondance porte les traces; il écrit fièvreusement aux hommes sur lesquels il a d'avance jeté les yeux pour l'aider dans son action coupable. Ses lettres portent, près de leur date, l'heure à laquelle il les a dictées. C'est vers la fin de la journée, entre quatre et cinq heures, qu'il donne ses derniers ordres. Murat, Harel et Réal reçoivent chacun des instructions précises. Le dernier est chargé de la tâche la plus épineuse, car Bonaparte lui dit en propres termes qu'il faut en finir promptement. Il est bon d'appeler l'attention du lecteur sur le dernier paragraphe de cette missive :

AU CITOYEN RÉAL, CONSEILLER DÉTAT.

« La Malmaison, 29 ventôse an XII (20 mars 1804).

« Je vous envoie la lettre de Caulaincourt. Il paraît que le duc d'Enghien est parti le 26 ventôse à minuit. Ainsi il ne peut pas tarder à arriver. Je viens de prendre l'arrêté dont vous trouverez ci-joint copie. Rendez-vous sur-le-champ à Vincennes pour faire interroger le prisonnier.

« Voici l'interrogatoire que vous ferez :

« 1° Avez-vous porté les armes contre votre patrie?

« 2° Avez-vous été à la solde de l'Angleterre?

« 3° Avez-vous voulu offrir vos services à l'Angleterre pour combattre contre l'armée qui marchait sous les ordres du général Mortier pour conquérir le Hanovre?

« 4° N'avez-vous pas eu de correspondance avec les Anglais, et ne vous êtes-vous pas mis à leur disposition depuis la présente guerre pour toutes les expéditions qu'on voudrait faire contre la France, à l'extérieur ou à l'intérieur, et n'avez-vous pas oublié tous les sentiments de la nature jusqu'à appeler le peu le Français votre plus cruel ennemi?

« 5° N'avez-vous pas proposé de lever une légion et de faire déserter les troupes de la République, en disant que votre séjour pendant deux ans près des frontières vous avait mis à même d'avoir des intelligences parmi les troupes qui sont sur le Rhin?

« 6° Est-il à votre connaissance que les Anglais ont repris leur solde et donneront encore des traitements aux émigrés cantonnés à Fribourg, à Offenbach, à Offenbourg et sur la rive droite du Rhin?

« 7° N'auriez-vous pas des correspondances avec les individus composant ces rassemblements, et n'êtes-vous pas à leur tête?

« 8° Quelles sont les correspondances que vous avez en Allemagne? Quelles sont celles que vous avez à Paris? Quelles sont celles que vous avez à Bréda et dans l'armée de Hollande?

« 9° Avez-vous connaissance du complot tramé par l'Angleterre et tendant au renversement du gouvernement de la République, et le complot ayant réussi, ne deviez-vous pas entrer en Alsace et même vous porter à Paris, suivant les circonstances?

« 10° Connaissez-vous un nommé Vaudrecourt, qui a été commissaire des guerres et a fait la guerre contre la République?

« 11° Connaissez-vous un nommé la Rochefoucauld, tous deux arrêtés par suite d'une conspiration contre l'État?

« Il sera nécessaire que vous conduisiez l'accusateur public, qui doit être le major de la gendarmerie d'élite, et que vous l'instruisiez de la suite rapide à donner à la procédure.

« BONAPARTE. »

Bonaparte veut que tout soit mystérieux et secret dans cette affaire ; à tous il recommande la discrétion et le silence. Le duc d'Enghien a changé de nom de par la volonté de son persécuteur, il se nomme maintenant Plessis.

AU GÉNÉRAL MURAT, GOUVERNEUR DE PARIS.

« La Malmaison, 29 ventôse an XII (20 mars 1804),
quatre heures du soir.

« Général, d'après les ordres du Premier Consul, le duc d'Enghien doit être conduit au château de Vincennes, où les dispositions sont faites pour le recevoir. Il arrivera probablement cette nuit à cette destination. Je vous prie de faire les dispositions qu'exige la sûreté de ce détenu tant à Vincennes que sur la route de Meaux par laquelle il vient. Le Premier Consul a ordonné que le nom de ce détenu et tout ce qui lui serait relatif soit tenu secret. En conséquence l'officier chargé de sa garde ne doit le faire connaître à qui que ce soit ; il voyage sous le nom de Plessis. Je vous invite à donner de votre côté les instructions nécessaires pour que les intentions du Premier Consul soient remplies.

« Par ordre du Premier Consul. »

AU CITOYEN HAREL.

« La Malmaison, 29 ventôse an XII (20 mars 1804),
quatre heures et demie.

« Un individu dont le nom ne doit pas être connu, ci-

toyen commandant, doit être conduit dans le château dont le commandement vous est confié; vous le placerez dans l'endroit qui est vacant en prenant les précautions convenables pour sa sûreté. L'intention du gouvernement est que tout ce qui lui sera relatif soit tenu très-secret et qu'il ne soit fait aucune question sur ce qu'il est et sur les motifs de sa détention. Vous-même devez ignorer qui il est. Vous seul devrez communiquer avec lui, et vous ne le laisserez voir à qui que ce soit, jusqu'à nouvel ordre de ma part. Il est probable qu'il arrivera cette nuit. Le Premier Consul compte, citoyen commandant, sur votre discrétion et votre exactitude à remplir ces différentes dispositions.

« Par ordre du Premier Consul. »

La pièce suivante parut au *Moniteur*, portant la date du 30 ventôse an XII (21 mars 1804).

« Paris, 28 ventôse.

« Tandis que l'Angleterre envoyait Pichegru, Georges et la bande d'exécution à Paris, elle rassemblait et prenait à sa solde tous les émigrés qui se trouvent en Allemagne.

« Une circulaire du prince de Condé leur a fait un appel, il y a près de deux mois; c'est un fait connu de toute la ville de Hambourg qu'un nommé Maillard était chargé en cette ville des fonds pour recruter ces malheureux et les expédier sur le Rhin.

« La rive droite du Rhin se remplissait journellement de ces nouveaux légionnaires que l'Angleterre appelle encore une fois à être les jouets et les victimes de son cruel machiavélisme.

« Un prince Bourbon avec son état-major et quelques bureaux était fixé sur ce point d'où il dirigeait le mouvement. Le prince Guéménée, ainsi que plusieurs autres officiers, devaient arriver, le 25 mars, pour compléter l'organisation des bandes.

« Les puissances du continent s'empressent de repousser de pareils éléments de troubles ; et cette nouvelle tentative du cabinet britannique n'aura pas plus de succès que le crime organisé à Paris par lui, à si grands frais, contre le Premier Consul. »

Elle est suivie de ces deux autres :

29 ventôse, an XII de la République (20 mars 1804).

Extrait des registres des délibérations des Conseils de la République.

« Art. 1er. Le ci-devant duc d'Enghien, prévenu d'avoir porté les armes contre la République Française, d'avoir été et d'être encore à la solde de l'Angleterre, de faire partie des complots tramés par cette dernière puissance, contre la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat, sera traduit devant une commission militaire composée de sept membres nommés par le général gouverneur de Paris, qui se réunira au château de Vincennes.

« Art. 2. Le grand juge, le ministre de la guerre et le général gouverneur de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

« Le Premier Consul.

« BONAPARTE. »

« HUGUES MARET. »

Le 29 ventôse an XII de la République (20 mars 1804).

« Le général en chef gouverneur de Paris,

« En exécution de l'arrêté du gouvernement, en date de ce jour, portant que le ci-devant duc d'Enghien sera traduit devant une commission militaire, composée de sept membres, nommés par le général gouverneur de Paris,

« A nommé et nomme pour former ladite commission, les sept militaires dont les noms suivent :

« Le général Hulin, commandant les grenadiers à pied de la garde des consuls, président :

« Le colonel Guitton, commandant le 1er régiment de cuirassiers;

« Le colonel Bazancourt, commandant le 4e régiment d'infanterie légère;

« Le colonel Barrois, commandant le 96e régiment d'infanterie de ligne;

« Le colonel Ravier, commandant le 18e de ligne ;

« Le colonel Rabbe, commandant le 2e régiment de la garde municipale de Paris ;

« Le citoyen Dautancourt, major de la gendarmerie d'élite, qui remplira les fonctions de rapporteur.

« Cette commission se réunira sur-le-champ au château de Vincennes, pour y juger sans désemparer le prévenu, sur les charges énoncées dans l'arrêté du gouvernement, dont copie sera remise au président.

« J. MURAT. »

Ces documents ne furent livrés au *Moniteur* et ne parurent dans les colonnes du journal officiel que le 21 mars, quelques heures après le dénoûment du drame sanglant dont les fossés de Vincennes avaient été le théâtre

Une note émanée du cabinet du Premier Consul et que Savary, plus tard duc de Rovigo, avait portée de la Malmaison à Joachim Murat, gouverneur de Paris, indiquait au beau-frère de Bonaparte le nom des juges appelés à se prononcer. Tous avaient été soigneusement choisis parmi les officiers les plus dévoués. Le Premier Consul avait désigné ceux qui, le dix-huit Brumaire, lui avaient prêté le plus aveugle concours. Murat n'eut plus qu'à approuver cette liste pour en régulariser le contenu. Ces juges, ou soi-disant tels, étaient indiqués par Bonaparte, de manière à ce qu'il ne trouvât pas de résistance au jugement qui, déjà, était préparé. Ces soldats

avaient reçu une consigne, l'événement a prouvé avec quelle unanimité ils lui ont obéi.

Harel, gouverneur de Vincennes, prévenu par la lettre de Bonaparte reproduite plus haut, se trouvait fort embarrassé. Le donjon de Vincennes n'était pas alors dans l'état où on peut le voir aujourd'hui. Quelques logements inhabitables avaient seuls survécu aux assauts que les bras et le bon sens révolutionnaires avaient fait supporter aux Bastilles. Cette ruine n'abritait que des soldats et quelques prisonniers ; il n'y avait pas une pièce de libre. Aussi lorsque à 7 heures du soir les gendarmes, escortant une berline attelée de six chevaux, se présentèrent devant la poterne, Harel, selon son aveu, se vit contraint de transformer en prison sa propre chambre à coucher. Le château de Vincennes ne possédait ce jour-là ni une chambre ni un repas. Son gouverneur se vit obligé de s'adresser à Aufort, ancien grenadier des gardes françaises, brigadier de gendarmerie, pour le charger de procurer quelques vivres au prisonnier.

Voici le récit d'Aufort :

« Introduit dans la chambre j'y trouve un jeune homme d'une trentaine d'années dont l'extérieur justifiait parfaitement ce qu'on venait de m'en dire ; il était très-pâle et paraissait très-fatigué.

« — Monsieur a sans doute besoin de prendre quelque « chose, lui dit Harel, nous voici à ses ordres. — Je suis « loin de refuser vos offres, répondit le prisonnier, du ton le « plus honnête et le plus affable ; on m'a fait venir sans m'ar- « rêter de Strasbourg jusqu'ici. Je n'ai pu prendre que « bien peu de chose depuis mon départ de cette ville. Je ne « vous dissimule pas qu'en ce moment j'éprouve un extrême « besoin. »

« — Mon Dieu, m'écriai-je, monsieur doit être exténué ! « malheureusement, à cette heure, les auberges du pays « offriront peu de ressources. »

« — Je ne suis pas difficile, ajouta le prisonnier, le moin- « dre ordinaire me suffira. Tout ce que je demande c'est « qu'il ne se fasse pas trop attendre. »

« Je me hâtai d'aller au traiteur le plus proche. Autant que je puis m'en souvenir il était déjà dix heures du soir. Ce traiteur avait eu à diner un assez grand nombre de personnes, ses provisions étaient épuisées. Forcé de me contenter d'un très-modique ordinaire (un potage au vermicelle et un fricandeau), je m'empresse de le faire dresser, et, dès qu'il est prêt, je le porte moi-même au château. En rentrant je cherche à me justifier de la mauvaise réussite de ma commission. Le prisonnier reçoit mes excuses avec une extrême bonté ; il m'assure qu'il est très-content, que c'est tout ce qu'il lui faut et qu'il me sait gré du zèle que j'ai mis à lui rendre ce service. La table était prête. Nous le servons. Au moment de mettre la main à la soupière où était le potage, il se retourne vers Harel qui se tenait en arrière à quelque distance, et lui adressant la parole avec une grâce et un air de noblesse que je ne saurais définir :

« — Monsieur, lui dit-il, j'ai une grâce à vous demander :
« j'espère que vous n'y trouverez pas d'indiscrétion. J'ai avec
« moi un compagnon de voyage, c'est le petit chien que vous
« voyez là. Il est le seul ami dont on ne m'ait pas séparé. Le
« pauvre animal a fait avec moi toute la route ; il est, comme
« moi, à peu près à jeun depuis Strasbourg. Permettez que
« je lui témoigne de mon mieux ma reconnaissance en par-
« tageant avec lui ce léger repas. »

« J'avais regret d'avoir apporté si peu de chose, et je me promettais bien de procurer le lendemain au prisonnier un meilleur dîner. (Hélas ! j'étais loin de m'attendre que celui-là dût être pour lui le dernier.) Il avait versé sur une assiette la moitié du potage ; il l'offre au petit chien qui s'en accommode parfaitement. Ensuite il fait la même chose pour l'autre mets, qui est accepté avec autant de plaisir. »

Harel a parlé de son côté. C'est dans les mémoires de Bourrienne qu'on trouve ses révélations. Elles sont trop caractéristiques pour qu'on ne les remarque pas. On y verra que l'ordre lui avait été donné de faire creuser une fosse dans la cour ; malgré le désir d'obéir aux instructions formulées

qui lui étaient transmises, Harel fit observer avec quelque raison que la cour étant pavée, le creusement d'une fosse pourrait offrir quelques difficultés. A défaut de la cour on se rejeta sur le fossé. Les détails et les dépositions qu'on lira plus loin dans le procès-verbal d'enquête concernant l'exhumation du duc d'Enghien démontrent clairement que les paroles de Harel recueillies par M. de Bourrienne ne sont que l'expression de la plus sincère vérité.

En vérité l'appréciation qu'on a faite de cette monstrueuse action en disant : « La fosse d'un accusé creusée avant le jugement ! Voilà le procès du duc d'Enghien, » n'est certainement pas assez dure.

Laissons maintenant la parole à M. de Bourrienne :

« Le 22 mars, vers midi et demi, on vint me dire que quelqu'un demandait à me parler : c'était Harel. On va lire mot pour mot ce qu'il me dit.

« Harel croyait peut-être me devoir ces détails par reconnaissance ; mais il ne m'en devait pas ; car c'était bien malgré moi qu'il avait entretenu la conspiration de Ceracchi, et reçu la récompense de sa feinte complicité.

« — Avant-hier soir, me dit-il, quand le prince est arrivé, on « vint me demander si j'avais de quoi loger un prisonnier. « Je répondis que non ; qu'il n'y avait que mon logement et « la chambre du conseil. On me dit alors de faire préparer « de suite une pièce où devait coucher un prisonnier qui arri- « verait dans la soirée. On me demanda aussi de faire une « fosse dans la cour ; je répondis que cela n'était pas facile, « la cour étant pavée. On demanda une autre place et on « s'arrêta au fossé où en effet elle fut préparée.

« Le prince arriva à sept heures du soir ; il mourait de « faim et de froid ; il n'avait pas l'air triste. Il me demanda « à manger et à se coucher après son repas. Sa chambre « n'étant pas encore échauffée, je le reçus dans la mienne, « et je lui fis chercher à manger dans le village.

« Le prince se mit à table et m'invita à manger avec lui. « Il me fit alors une foule de questions sur Vincennes, sur

« ce qui s'y était passé, sur beaucoup de choses. Il me dit « qu'il avait été élevé dans les environs de ce château ; il « causa avec moi avec beaucoup d'aisance et de bonté. Il me « demanda : « Que me veut-on? Que veut-on faire de moi? » « Mais ces questions n'altérèrent point sa tranquillitté et « n'annonçaient aucune inquiétude. Ma femme, qui est ma- « lade, était couchée dans la même chambre, dans une alcôve « fermée par une grille ; elle entendit sans être aperçue « toute cette conversation et en éprouva une extrême émo- « tion, car elle reconnut le prince, dont elle était sœur de « lait, et dont la famille lui faisait une pension avant la Ré- « volution.

« Le prince eut hâte de se coucher; il en avait besoin; « mais avant qu'il eût pu s'endormir, les juges le firent « amener dans la chambre du conseil. Je n'étais pas à l'in- « terrogatoire.

« Lorsqu'il fut terminé, le duc remonta dans sa chambre, « et lorsqu'on vint le chercher pour lui lire sa sentence, il « était profondément endormi. Peu de moments après, on le « conduisit au supplice. Il s'en doutait si peu, qu'en descen- « dant l'escalier qui conduit dans le fossé, il demanda où on « le conduisait; on ne lui répondit point. Je précédais le « prince avec une lanterne; sentant le froid qui venait d'en « bas, il me serra le bras et me dit : « Me jetterait-on dans « un cachot! » On sait le reste.

« Tel fut le récit naïf que me fit Harel le surlendemain de l'exécution. »

V

Dans le chapitre qui précède, le lecteur a pu voir comment le duc d'Enghien avait été reçu à Vincennes. Les ordres de Bonaparte précipitamment adressés à ses agents avaient pris chacun d'eux au dépourvu. Harel, le gouverneur de Vincennes, n'avait ni un abri ni un morceau de pain à offrir au prisonnier. Forcément il avait dû transformer en geôle temporaire la chambre où, couchée dans une alcôve, sa femme reposait.

Ce délabrement frappa sans doute l'esprit du Premier Consul, car, avant son élévation à l'empire, il fit exécuter de grands travaux autour du vieux donjon auquel Louis XI avait le premier donné la destination d'une prison d'État. Non-seulement le donjon, mais tout le château, fut consacré à renfermer les hommes de toutes conditions qu'une police soupçonneuse regardait comme dangereux à la sûreté de l'État ou plutôt du chef du gouvernement. Plus tard un détachement de la garde impériale veilla autour de ce château, demeure qui avait recouvré toute l'horreur qu'elle inspirait jadis.

C'est là, dans ce château délabré, que, pendant la nuit, à l'heure où la victime essayait de trouver dans le sommeil l'apaisement de ses angoisses, se présenta le capitaine Dautancourt.

Il fallait un semblant de légalité à l'acte sanglant que Bonaparte avait résolu d'accomplir. Les papiers saisis à Ettenheim n'avaient point fourni les preuves de la culpabilité du

prisonnier. La commission spéciale si soigneusement choisie par Bonaparte devait baser le jugement que, d'avance, on lui avait dicté sur une pièce quelconque. On n'en possédait pas ; la seule qui fut produite fut l'interrogatoire que le capitaine Dautancourt fit subir au duc d'Enghien une heure avant sa comparution devant la commission spéciale présidée par le général Hullin, commandant la garde des consuls.

Cette pièce, qui remplaçait un acte d'accusation, est ainsi conçue :

« L'an XII de la République française, aujourd'hui, 29 ventôse, douze heures du soir ; moi, capitaine-major de la gendarmerie d'élite, me suis rendu, d'après l'ordre du général commandant le corps, chez le général en chef Murat, gouverneur de Paris, qui me donna de suite l'ordre de me rendre au château de Vincennes près du général Hulin, commandant les grenadiers de la garde des consuls, pour en prendre et en recevoir d'ultérieurs.

« Arrivé au château de Vincennes, le général Hulin m'a communiqué : 1° une expédition de l'arrêté du gouvernement du 29 ventôse, présent mois, portant que le ci-devant duc d'Enghien serait traduit devant une commission militaire composée de sept membres nommés par le général, gouverneur de Paris ; 2° l'ordre du général en chef, gouverneur de Paris, de ce jour, portant nomination des membres de la commission militaire, en exécution de l'arrêt précité ; lesquels sont les citoyens Hullin, général des grenadiers de la garde, Guitton, colonel du 1er des cuirassiers ; Bazancourt, commandant le 4e régiment d'infanterie légère ; Ravier, commandant le 18e d'infanterie de ligne ; Barrois, commandant la 96e demi-brigade ; et Rabbe, commandant le 2e régiment de la garde de Paris.

« Et portant que le capitaine-major soussigné remplira auprès de cette commission militaire les fonctions de capitaine-rapporteur : le même ordre portant encore que cette commission se réunira sur-le-champ au château de Vin-

cennes, pour y juger, sans désemparer, le prévenu, sur les charges énoncées dans l'arrêté du gouvernement sus-daté.

« Pour l'exécution de ces dispositions, et en vertu des ordres du général Hullin, président de la commission, le capitaine soussigné s'est rendu dans la chambre où se trouvait couché le duc d'Enghien, accompagné du chef d'escadron Jacquin de la légion d'élite, et des gendarmes à pied du même corps nommés Serva et Tharsis, et encore du citoyen Noirot, lieutenant au même corps. Le capitaine-rapporteur soussigné a reçu de suite les réponses ci-après, sur chacune des interrogations qu'il lui a adressées étant assisté du citoyen Molin, capitaine au 18e régiment, greffier choisi par le rapporteur.

« — A lui demandé ses nom, prénoms, âge et lieu de naissance.

« A répondu se nommer Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, né le 2 août 1772, à Chantilly.

« — A lui demandé à quelle époque il a quitté la France.

« A répondu : Je ne puis le dire précisément; mais je pense que c'est le 16 juillet 1789. Je suis parti avec le prince de Condé, mon grand-père, mon père, le comte d'Artois et les enfants du comte d'Artois.

« — A lui demandé où il a résidé depuis sa sortie de France.

« A répondu : En sortant de France j'ai passé, avec mes parents que j'ai toujours suivis, par Mons et Bruxelles; de là, nous nous sommes rendus à Turin, chez le roi de Sardaigne, où nous sommes restés à peu près seize mois. De là, toujours avec mes parents, je suis allé à Worms et aux environs, sur les bords du Rhin; ensuite le corps de Condé s'est formé, et j'ai fait toute la guerre. J'avais, avant cela, fait la campagne de 1792 en Brabant, avec le corps de Bourbon, à l'armée du duc Albert.

« — A lui demandé où il s'est retiré depuis la paix faite entre la République française et l'empereur.

« A répondu : Nous avons terminé la dernière campagne aux environs de Gratz; c'est là où le corps de Condé, qui

était à la solde de l'Angleterre, a été licencié, c'est-à-dire à Wendish Facstrictz, en Styrie; qu'il est ensuite resté pour son plaisir à Gratz ou aux environs, à peu près six ou neuf mois, attendant des nouvelles de son grand-père, le prince de Condé, qui était passé en Angleterre, et qui devait l'informer du traitement que cette puissance lui ferait, lequel n'était pas encore déterminé. « Dans cet intervalle, j'ai de-
« mandé au cardinal de Rohan la permission d'aller dans son
« pays à Ettenheim, en Brisgaw, ci-devant évêché de Stras-
« bourg; » que depuis deux ans et demi il est resté dans ce pays. Depuis la mort du cardinal, il a demandé à l'électeur de Bade, officiellement, la permission de rester dans ce pays, qui lui a été accordée, n'ayant pas voulu y rester sans son agrément.

« — A lui demandé s'il n'est point passé en Angleterre, et si cette puissance lui accorde toujours un traitement.

« A répondu n'y être jamais allé ; que l'Angleterre lui accorde toujours un traitement et qu'il n'a que cela pour vivre.

« A demandé à ajouter que les raisons qui l'avaient déterminé à rester à Ettenheim ne subsistant plus, il se proposait de se fixer à Fribourg, en Brisgaw, ville beaucoup plus agréable qu'Ettenheim, où il n'était pas allé, attendu que l'électeur lui avait accordé la permission de chasse dont il était fort amateur.

« — A lui demandé s'il entretenait des correspondances avec les princes français retirés à Londres; s'il les avait vus depuis quelque temps.

« A répondu : que naturellement il entretenait des correspondances avec son grand-père, depuis qu'il l'avait quitté à Vienne où il était allé le conduire après le licenciement du corps; qu'il en entretenait également avec son père, qu'il n'avait pas vu, autant qu'il peut se le rappeller, depuis 1794 ou 1795.

« — A lui demandé quel grade il occupait dans l'armée de Condé.

« A répondu : Commandant de l'avant-garde en 1796.

Avant cette campagne, comme volontaire au quartier-général de son grand-père; et toujours, depuis 1796, comme commandant d'avant-garde; et observant qu'après le passage de l'armée de Condé en Russie, cette armée fut réunie en deux corps, un d'infanterie, et un de dragons, dont il fut fait colonel par l'empereur; et que c'est en cette qualité qu'il revint aux armées du Rhin.

« — A lui demandé s'il connaît le général Pichegru ; s'il a eu des relations avec lui.

« A répondu : Je ne l'ai, je crois, jamais vu ; je n'ai point eu de relations avec lui. Je sais qu'il a désiré me voir. Je me loue de ne pas l'avoir connu, d'après les vils moyens dont on dit qu'il a voulu se servir, s'ils sont vrais.

« — A lui demandé s'il connaît l'ex-général Dumouriez, et s'il a des relations avec lui.

« A répondu : Pas davantage; je ne l'ai jamais vu.

« — A lui demandé si, depuis la paix, il n'a point entretenu de correspondance dans l'intérieur de la République.

« A répondu : J'ai écrit à quelques amis qui me sont encore attachés, qui ont fait la guerre avec moi, pour leurs affaires et les miennes. Ces correspondances n'étaient pas de celles dont on croit qu'il veuille parler.

« De quoi a été dressé le présent, qui a été signé par le duc d'Enghien, le chef d'escadron Jacquin, le lieutenant Noirot, les deux gendarmes et le capitaine-rapporteur.

« Avant de signer le présent procès-verbal, je fais, avec « instance, la demande d'avoir une audience particulière du « Premier Consul. Mon nom, mon rang, ma façon de penser « et l'horreur de ma situation, me font espérer qu'il ne se « refusera pas à ma demande. »

« L. A. H. de Bourbon. »

Et plus bas :

Noirot, *lieutenant;* Jacquin.

« Pour copie conforme :

« *Le capitaine faisant les fonctions de rapporteur,*

« Dautancourt.

« Molin, *capitaine-greffier.* »

L'accusé, le condamné plutôt, comparut devant ceux qui se nommaient ses juges, mais auxquels l'histoire, la vérité et la justice infligent un autre nom.

Ce fut dans la salle du conseil que s'assemblèrent les complaisants complices de Bonaparte. Nul n'avait manqué à l'appel et tous se souvenaient de la consigne.

Un homme était là, qui se tenait debout, derrière le fauteuil du président Hullin. Tous ceux qui siégeaient à ce semblant de tribunal le connaissaient bien. Ils n'ignoraient pas qu'il remplissait près du Premier Consul les fonctions d'aide de camp et que ses relations avec l'homme du dix-huit Brumaire étaient intimes. Il se nommait alors Savary; plus tard il a été connu sous le nom de duc de Rovigo. Dans les mémoires qu'il a publiés il n' a pas nié sa présence, mais il lui donne une singulière excuse : « La nuit était froide, dit-il, un bon feu flambait dans la cheminée devant laquelle était placé le fauteuil du président, et je n'étais venu là que pour me réchauffer.

Il est curieux de rapprocher cette explication du passage suivant emprunté aux mémoires de M. Dupin, ancien ministre de Louis-Philippe, ancien président de l'Assemblée nationale, ancien procureur général de la cour de cassation sous le régime actuel.

« Le général Hullin, qui avait présidé la commission militaire, était revenu d'exil : il habitait Paris. Devenu aveugle, il se fit conduire chez moi; il me raconta les faits avec une franchise toute militaire et des circonstances telles, que j'en fus fortement impressionné.

« — Que ne racontez-vous cela au public? lui dis-je. Je ne doute pas que les faits que vous venez de m'exposer feraient sur lui la même impression que sur moi. »

« — Eh? me dit le général, est-ce que je puis rien écrire? Que ne me rendez-vous le service d'écrire vous-même ce que je viens de vous raconter? Ma femme est une Nivernaise, par elle je suis, pour ainsi dire, votre compatriote : voyez ma situation. »

« Vivement ému, je lui dis : « Eh bien ! oui, général, mais à une condition : vous convoquerez près de vous ceux des membres de la commission militaire qui ont jugé sous votre présidence ; vous les présiderez encore une fois ; je recueillerai de leur bouche comme de la vôtre vos déclarations sur les moindres faits ; et quand je serai bien fixé sur toutes ces circonstances, j'entreprendrai de les raconter. » Le général Hullin adhéra avec empressement. Les généraux Barrois et Dautancourt furent appelés ; ils se trouvèrent chez le général au jour indiqué, placés à droite et à gauche de son fauteuil, où il siégeait avec sa grave et imposante figure : sa femme était présente. J'arrivai ; il était huit heures du soir[1]. Cette scène fut dramatique. Hullin reprit son récit. A chaque fait important, je demandais : « Est-ce vrai, général Barrois ? Ce fait est-il exact, général Dautancourt ? Rappelez bien vos souvenirs. » Et j'écrivais pour ainsi dire sous leur dictée. — Il y eut un moment de véritable anxiété : le général Hulin racontait comment, à l'instant où il écrivait au Premier Consul pour essayer de le toucher en faveur du duc d'Enghien, l'*homme* qui s'était tenu constamment près de lui pendant les interrogatoires lui retira la plume des mains en lui disant :

« — Cela ne vous regarde plus, général, c'est mon affaire.... »

« Le malheureux général éprouva une sorte de frémissement en se retournant à demi sur son fauteuil : « Rassurez-vous, général, lui dis-je, *cet homme* n'est plus derrière vous ; vous êtes avec nous. » Enfin cette scène s'acheva. »

Un interrogatoire sommaire, et qui n'était que la reproduction de celui déjà subi par le duc d'Enghien, eut lieu ; puis le condamné, il l'était déjà, fut reconduit dans le lieu qu'il avait précédemment occupé.

La délibération fut courte, et la consigne donnée fut unanimement respectée.

1. J'étais accompagné d'Alexandre Baudouin éditeur du *Procès du duc d'Enghien* et du *Mémoire de Caulaincourt*.

Voici le texte du jugement qui d'abord fut rédigé par ces magistrats en bottes fortes.

JUGEMENT.

Aujourdhui, le 30 ventôse, an XII de la République, la commission militaire formée en exécution de l'arrêté du gouvernement en date du 29 du courant, composée des citoyens Hullin, général commandant les grenadiers de la garde des consuls, président; Guitton, colonel du 1er régiment de cuirassiers; Bazancourt, colonel du 4e régiment d'infanterie légère; Ravier, colonel du 18e de ligne, Barrois, colonel du 96e; Rabbe, colonel du 2e régiment de la garde de Paris; le citoyen Dautancourt, remplissant les fonctions du capitaine-rapporteur, assisté du citoyen Molin, capitaine au 18e régiment d'infanterie de ligne, choisi pour remplir les fonctions de greffier; tous nommés par le général en chef, gouverneur de Paris, s'est réunie au château de Vincennes, à l'effet de juger le ci-devant duc d'Enghien sur les charges portées dans l'arrêté.

Le président a fait amener le prévenu libre et sans fers, et a ordonné au capitaine-rapporteur de lui donner connaissance des pièces tant à charge qu'à décharge, au nombre d'une.

Après lui avoir donné lecture de l'arrêté susdit, le président lui a fait les questions suivantes :

Vos nom, prénoms, âge, et lieu de naissance.

A répondu se nommer Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, né à Chantilly le 2 août 1772.

A lui demandé s'il a pris les armes contre la France.

A répondu qu'il avait fait toute la guerre, et qu'il persistait dans la déclaration qu'il a faite au capitaine-rapporteur et qu'il a signée. A de plus ajouté qu'il était prêt à faire la guerre, et qu'il désirait avoir du service dans la nouvelle guerre de l'Angleterre contre la France.

A lui demandé s'il était encore à la solde de l'Angleterre.

A répondu que oui ; qu'il recevait par mois 150 guinées de cette puissance.

La commission, après avoir donné au prévenu lecture de ses déclarations par l'organe de son président, et lui avoir demandé s'il avait quelque chose à ajouter dans ses moyens de défense, il a répondu n'avoir rien à dire de plus, et y persister.

Le président a fait retirer l'accusé, le conseil délibérant à huis clos.

Le président a recueilli les voix en commençant par le plus jeune en grade. Le président ayant émis son opinion le dernier, l'unanimité des voix l'a déclaré coupable, et en conséquence l'a condamné à la peine de mort.

Ordonne que le présent jugement sera exécuté de suite, à la diligence du capitaine-rapporteur, après en avoir donné lecture, en présence des différents détachements du corps de garnison, au condamné.

Fait, clos et jugé sans désemparer, jour, mois et an que dessus, avons signé : P. HULLIN, BAZANCOURT, RABBE, BARROIS, GUITTON, RAVIER, DAUTANCOURT, *rapporteur*.

Mais les termes de cet acte soi-disant judiciaire ne satisfirent pas le Premier Consul qui, dans le *Moniteur* portant la date du 1er germinal, an XII, fit publier le suivant :

COMMISSION MILITAIRE SPÉCIALE DU 29 VENTOSE AN XII.

« *Au nom du peuple Français.*

Ce jourd'hui 30 ventôse, an XII de la République, la commission militaire spéciale, formée dans la Ire division

militaire, en vertu de l'arrêté du gouvernement, en date du 29 ventôse, an XII, composée d'après la loi du 19 fructidor an V, de sept membres; savoir :

Les citoyens Hullin, général de brigade, commandant les grenadiers à pied de la garde, *président*.

Guitton, colonel, commandant le 1er régiment de cuirassiers.

Bazancourt, colonel, commandant le 4e régiment d'infanterie légère.

Barrois, colonel, commandant le 96e régiment d'infanterie de ligne.

Ravier, colonel, commandant le 18e régiment d'infanterie de ligne.

Rabbe, colonel, commandant le 2e régiment de la garde municipale de Paris.

Dautancourt, capitaine-major de la gendarmerie d'élite, faisant les fonctions de *capitaine-rapporteur*.

Molin, capitaine au 18e régiment d'infanterie de ligne, greffier.

Tous nommés par le général en chef Murat, gouverneur de Paris, et commandant la 1re division militaire.

Lesquels président, membres, rapporteur et greffier, ne sont ni parents, ni alliés entre eux, ni du prévenu au degré prohibé par la loi.

La commission, composée par l'ordre du général en chef, commandant de Paris, s'est réunie dans le château de Vincennes, dans le logement du commandant de place, à l'effet de juger le nommé Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, né à Chantilly, le 2 août 1772, taille d'un mètre 705 millimètres, cheveux et sourcils châtain-clair, figure ovale, longue, bien faite, yeux gris, tirant sur le brun, bouche moyenne, nez aquilin, menton un peu pointu, bien fait.

Accusé, 1° d'avoir porté les armes contre la République française.

2° D'avoir offert ses services au gouvernement anglais, ennemi du peuple Français.

3° D'avoir reçu et accrédité près de lui des agents du gouvernement anglais, de leur avoir procuré les moyens de pratiquer des intelligences en France, et d'avoir conspiré avec eux contre la sûreté intérieure et extérieure de l'État.

4° De s'être mis à la tête d'un rassemblement d'émigrés Français, et autres, soldé par l'Angleterre, formé sur les frontières de France, dans les pays de Fribourg et de Baden.

5° D'avoir pratiqué des intelligences dans la place de Strasbourg, tendantes à faire soulever les départements circonvoisins pour y opérer une diversion favorable à l'Angleterre ;

6° D'être l'un des fauteurs et complices de la conspiration tramée par les Anglais contre les jours du Premier Consul, et devant, en cas de succès de cette conspiration, entrer en France.

La séance ayant été ouverte, le président a ordonné au rapporteur de donner lecture de toutes les pièces, tant celles à charge que celles à décharge.

Cette lecture terminée, le président a ordonné à la garde d'amener l'accusé, lequel a été introduit libre et sans fers devant la commission.

Interrogé de son nom, prénom, âge, lieu de sa naissance et de domicile.

A répondu se nommer Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, âgé de 32 ans, né à Chantilly, près Paris, ayant quitté la France depuis le 16 juillet 1789.

Après avoir fait prêter interrogatoire à l'accusé, par le président, sur tout le contenu de l'accusation dirigée contre lui.

Ouï le rapporteur en son rapport et ses conclusions et l'accusé dans ses moyens de défense, après que celui-ci a eu déclaré n'avoir plus rien à ajouter pour sa justification, le président a demandé aux membres s'ils avaient quelques observations à faire. Sur leur réponse négative, et avant d'aller aux opinions, il a ordonné à l'accusé de se retirer. L'accusé a été reconduit à la prison par son escorte, et le rapporteur, et le greffier, ainsi que les citoyens assistants

dans l'auditoire, se sont retirés sur l'invitation du président.

La commission délibérant à huis clos, le président a posé les questions qu'il suit :

Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, accusé :

1° D'avoir porté les armes contre la République française, est-il coupable ?

2° D'avoir offert ses services au gouvernement anglais, ennemi du peuple français, est-il coupable ?

3° D'avoir reçu et accrédité près de lui des agents dudit gouvernement anglais ; de leur avoir procuré des moyens de pratiquer des intelligences en France ; d'avoir conspiré avec eux contre la sûreté extérieure et intérieure de l'État, est-il coupable ?

4° De s'être mis à la tête d'un rassemblement d'émigrés français et autres soldés par l'Angleterre, formé sur les frontières de la France, dans les pays de Fribourg et de Baden, est-il coupable ?

5° D'avoir pratiqué des intelligences dans la place de Strasbourg, tendantes à faire soulever les départements circonvoisins, pour y opérer une diversion favorable à l'Angleterre, est-il coupable ?

6° D'être l'un des fauteurs et complices de la conspiration tramée par les Anglais contre la vie du Premier Consul, et devant, en cas de succès de cette conspiration, entrer en France, est-il coupable ?

Les voix recueillies séparément sur chacune des questions ci-dessus, commençant par le moins ancien en grade, le président ayant émis son opinion le dernier,

La commission déclare le nommé Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien,

1° A l'unanimité, coupable d'avoir porté les armes contre la République française ;

2° A l'unanimité, coupable d'avoir offert ses services au gouvernement anglais, ennemi du peuple français ;

3° A l'unanimité, coupable d'avoir reçu et accrédité près de lui des agents dudit gouvernement anglais, de leur avoir

procuré les moyens de pratiquer des intelligences en France et d'avoir conspiré avec eux contre la sûreté extérieure et intérieure de l'État;

4° A l'unanimité, coupable de s'être mis à la tête d'un rassemblement d'émigrés français et autres, soldés par l'Angleterre, formé sur les frontières de la France, dans les pays de Fribourg et de Baden;

5° A l'unanimité, coupable d'avoir pratiqué des intelligences dans la place de Strasbourg, tendantes à faire soulever les départements circonvoisins pour y préparer une diversion favorable à l'Angleterre;

6° A l'unanimité, coupable d'être l'un des fauteurs et complices de la conspiration tramée par les Anglais contre la vie du Premier Consul, et devant, en cas de succès de cette conspiration, entrer en France.

Sur ce, le président a posé la question relative à l'application de la peine : les voix recueillies de nouveau dans la forme ci-dessus indiquée.

La commission militaire spéciale condamne à l'unanimité, à la peine de mort, le nommé Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, en réparation des crimes d'espionnage, de correspondance avec les ennemis de la République, d'attentat contre la sûreté intérieure et extérieure de la République.

Ladite peine prononcée en conformité des articles 2, titre 4 du Code militaire des délits et peines, du 21 brumaire an v^{e}; 1er, IIe, 2e section du titre 1er du Code pénal ordinaire, du 6 octobre 1791, ainsi conçu, savoir :

Art. 2 (du 21 brumaire an v). « Tout individu, quels que soient son état, qualité ou profession, convaincu d'espionnage pour l'ennemi, sera puni de mort. »

Art. 1er (du 6 octobre 1791). « Tout complot ou attentat contre la République sera puni de mort. »

Art. 2 (du 6 octobre 1791). « Toute conspiration et complot, tendant à troubler l'État par une guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres, ou contre l'exercice de l'autorité légitime, sera puni de mort. »

Enjoint au capitaine rapporteur de lire de suite le présent jugement, en présence de la garde assemblée sous les armes, au condamné.

Ordonne qu'il en sera envoyé dans les délais prescrits par la loi, à la diligence du président et du rapporteur, une expédition, tant au ministre de la guerre qu'au grand juge, ministre de la justice, et au général en chef, gouverneur de Paris.

Fait, clos et jugé sans désemparer, les jour, mois et an dits, en séance publique; et les membres de la commission militaire spéciale ont signé, avec le rapporteur et le greffier, la minute du jugement.

Signé : Guitton, Bazancourt, Ravier, Barrois, Rabbe, Dautancourt, capitaine rapporteur, Molin, capitaine greffier, P. Hullin, président.

VI

Il existe à la bibliothèque un dessin du château de Vincennes, pris par un officier dans la nuit du 20 au 21 mars 1804.

On ne voit que le château au milieu des ombres silencieuses de la nuit et, dans un des fossés, trois gendarmes qui creusent une tombe à la clarté sinistre et douteuse de la lune.

C'est là, dans ce site funèbre, au pied du pavillon de la Reine que fut exécuté le duc d'Enghien.

On connaît une relation fort intéressante de cet affreux événement; elle est due à l'un des gendarmes qui furent acteurs forcés dans ce drame sanglant. C'est Moreau, le vainqueur de Hohenlinden, qui a recueilli ce récit de la bouche du soldat à la garde duquel il était confié. Ce fut quelques jours après la catastrophe qui jeta l'effroi et la stupeur dans Paris que le général Moreau obtint du gendarme les détails de ce qui s'était passé dans la nuit du 20 au 21 mars, au pied du pavillon de la Reine. Le général fit connaître à l'un de ses amis, M. Borgh, la relation du gendarme. M. Borgh la consigna dans une lettre qui porte la date du 24 février 1811.

Voici le récit du soldat, tel que M. Borgh l'a écrit :

« Commandé de service extraordinaire au château de Vincennes, ainsi que plusieurs de mes camarades, je ne savais nullement, ni eux non plus, de quoi il était question. Vers

les onze heures du soir nous apprîmes, mais confusément, que le duc d'Enghien convaincu d'avoir voulu faire assassiner Bonaparte, incendier Paris...., etc., était dans le château pour y être jugé cette nuit même.

« A une heure du matin seize d'entre nous, du nombre desquels j'étais, reçûmes l'ordre de prendre et charger nos armes. On nous fit ensuite descendre dans les fossés du château en observant le plus grand silence et sans nous informer de ce que l'on se proposait.

« Arrivés à trois ou quatre pas du premier angle, on nous fait faire halte l'arme au pied.

« La nuit était froide, pluvieuse et très-obscure. Au bout d'une grosse demi-heure de silence et d'immobilité, que tout nous fit paraître plus longue, on nous dit enfin qu'un conspirateur bien convaincu d'avoir voulu tout bouleverser et replonger la France dans les horreurs des derniers temps de Robespierre, et très-justement condamné à mort, allait être amené sous peu d'instants vis-à-vis de nous, à la distance de quatre ou cinq pas, que le signal de le fusiller serait donné par un officier faisant face au criminel, et que ce signal serait : 1° de porter la main à son chapeau, 2° de se découvrir la tête. On nous recommanda de nouveau de ne pas bouger, d'observer constamment le plus grand silence et de n'avoir d'yeux que pour le signal et le criminel, etc....

« Quelques-uns firent observer que l'obscurité de la nuit ne permettait pas que l'on vît à un pas devant soi; on leur répondit qu'il y serait pourvu lorsqu'il en serait temps. — Qu'eux ne seraient pas vus, mais qu'ils verraient très-bien. — Chacun se tut et le plus morne silence succéda.

« Vers les trois heures du matin, nous entendîmes marcher vers nous et, conformément à un signal convenu d'avance (séparés en deux pelotons de huit hommes chaque), nous nous préparâmes.

« Bientôt, à la faible lueur d'une sorte de lanterne sourde à demi ouverte, que portait un adjudant-général enveloppé d'un manteau, nous vîmes ce même adjudant-général dépasser l'angle du mur d'environ sept ou huit pas, suivi à peu

près à la même distance par un homme (c'était le malheureux prince) qu'on fit arrêter précisément vis-à-vis de nous, à cinq pas tout au plus. L'adjudant-général tenait sa lanterne de manière qu'on ne pouvait effectivement pas nous voir, quoique nous vissions distinctement, non-seulement les deux personnes déjà nommées, mais encore quelques autres (principalement des gendarmes) qui fermaient la marche et ne tardèrent pas à se retirer de quelques pas aussitôt que le prince se fut arrêté.

« Alors aussi nous observâmes qu'un trou fraîchement fouillé se trouvait entre le prince et nous (il ne pouvait pas non plus le voir).

« L'adjudant-général, s'étant arrêté, se retourna pour faire face au prince, ouvrit son manteau et, s'éclairant de sa lanterne, lut l'acte d'accusation et la sentence.

« Lorsqu'il eut fini, le prince, qui était debout, demanda qu'il lui fût accordé de voir Bonaparte et de lui parler. L'adjudant-général, sans dureté dans ses expressions ou dans le son de sa voix, répondit que cela ne se pouvait pas; le prince demanda qu'il lui fût au moins permis d'écrire à Bonaparte. Cette demande fut refusée de même que la première. Alors l'illustre victime exprima le désir qu'on lui accordât un ecclésiastique pour lui administrer les secours de la religion, témoignant en même temps quelque confiance qu'une demande si juste ne pourrait être refusée, observant d'ailleurs qu'une ou deux heures suffiraient.

« L'adjudant-général, paraissant ému ou humilié, lui répondit d'une voix faible et altérée qu'il était peiné de devoir refuser même cette dernière demande, mais que ses ordres étaient positifs....

« Alors Mgr le duc d'Enghien levant les yeux au ciel et élevant la voix s'écria : « Combien il est affreux de périr « ainsi de la main des Français! »

« En ce moment l'adjudant-général, portant vivement la main à son chapeau comme s'il eût craint ce que pourrait ajouter le prince, et se découvrant aussitôt, huit gendarmes firent feu.

« Le prince tomba mort et fut aussitôt mis, tout habillé, dans la fosse qui lui avait été préparée. L'adjudant-général ne se retira qu'après l'avoir fait combler. »

Un incident dont le gendarme ne parle pas et qui impressionna assez vivement les assistants, se passa dans le fossé, quelques instants avant la mort du condamné et après la lecture de la sentence. Voici comment Nougarède de Fayet en rend compte :

« L'adjudant Pelé, qui commandait le détachement, s'avança tenant en main le jugement de la commission militaire. En apprenant qu'il était condamné à la mort, le prince garda un moment le silence ; puis s'adressant au groupe qui était devant lui, il demanda s'il n'y avait pas quelqu'un qui voulût lui rendre un dernier service ? Le lieutenant Noirot s'approcha aussitôt et le prince lui ayant parlé tout bas : « Gendarmes, » dit-il en se retournant, « l'un de vous a-t-il « une paire de ciseaux ? » Sur la réponse affirmative les ciseaux furent passés de main en main et remis au prince. Il s'en servit pour couper une mèche de ses cheveux, l'enveloppa dans du papier avec un anneau d'or et une lettre et pria le lieutenant Noirot de faire tenir le tout à la princesse Charlotte de Rohan-Rochefort.

Les dernières volontés du mourant furent-elles exécutées ? On l'ignore. Un seul document existe relativement à ce dépôt sacré, c'est le reçu suivant donné par Réal au général de brigade Hullin.

« Paris, le 30 ventôse de l'an XII de la République
(21 mars 1804).

« Le conseiller d'État, spécialement chargé de l'instruction et de la suite de toutes les affaires relatives à la tranquillité et à la sûreté intérieure de la République,

« Au général de brigade Hullin, commandant les grenadiers de la garde consulaire.

« A reçu du général de brigade Hullin, commandant les grenadiers à pied de la garde, un petit paquet contenant

des cheveux, un anneau d'or et une lettre, ce petit paquet portant la suscription suivante : Pour être remis à madame la princesse de Rohan, de la part du ci-devant duc d'Enghien.

« Réal. »

Dans la soirée du 21 mars le bruit se répandit dans Paris que le duc d'Enghien avait été fusillé. Une impression sinistre s'étendit sur la ville quand on y apprit l'exécution du prince. Indépendamment des royalistes qui s'indignèrent profondément parce qu'un des chefs de leur dynastie était frappé, il y eut un sentiment unanime de répulsion parmi les hommes pour qui la liberté était quelque chose ; on se demanda ce que signifiait ce jugement prononcé au milieu des ténèbres entre les murs d'une prison d'État, en dehors de toutes les formes ordinaires de la justice. Mille bruits sinistres coururent dans la ville. Une terreur folle vint glacer tous les cœurs.

Dès le lendemain de l'exécution, la foule se rendit à Vincennes ; elle voulait voir le lieu où ce crime s'était accompli. Bourrienne raconte que le duc d'Enghien avait un petit chien auquel il était fort attaché; depuis la mort de son maître ce fidèle animal revenait sans cesse dans le fossé, à la place fatale. « Quel empressement, poursuit Bourrienne, n'y eut-il pas à visiter ce lieu de douleur ! »

C'était un véritable pèlerinage. On fixait la place où avait succombé la jeune victime jusqu'à ce qu'une larme vînt empêcher de la distinguer; et l'on admirait la fidélité du pauvre chien. La police toujours inquiète y mit bon ordre. Il fut défendu de passer par cet endroit; et le chien n'alla plus gémir sur la tombe de son maître.

Jusqu'à la révolution de Juillet un monument élevé en 1816 marquait le lieu de ce grand attentat et le but des pèlerinages d'une foule attérée.

Un fût de colonne en granit rouge élevé sur une base de

marbre noir rappelait cet assassinat politique. On y lisait cette inscription:

Hic cecidit.

Un porte-croix de pierre, situé à quelque distance de la colonne, indiquait l'emplacement de la fosse dans laquelle le corps a reposé pendant quinze ans. Un beau saule pleureur ombrageait ce monument; saule et monument tout a disparu depuis 1830.

Dans la matinée du 21 mars M. de Châteaubriand se disposait à aller prendre congé de Bonaparte. L'auteur du *Génie du Christianisme* dont la deuxième édition venait d'être dédiée au Premier Consul, devait se rendre au poste diplomatique auquel il avait été appelé dans le Palais. C'est en se rendant aux Tuileries que les crieurs publics lui apprirent la mort du duc d'Enghien. Bourrienne consacre quelques lignes à cet incident. « Aussitôt, dit-il, Châteaubriand envoya au Premier Consul sa démission de ministre plénipotentiaire. La colère de Bonaparte en recevant cette démission fut horrible. Sa sœur Élisa eut peine à en conjurer les suites, et les amis de Châteaubriand, fort alarmés, vinrent tous les matins, pendant quelques jours, s'informer s'il n'avait pas été enlevé pendant la nuit. »

L'impression produite à Paris par ce crime officiel s'étendit et franchit bientôt la frontière.

« .... Les serviteurs, les amis, les parents de Bonaparte étaient consternés, dit Châteaubriand dans ses mémoires d'outre-tombe. A l'étranger, si le langage diplomatique étouffa subitement la sensation populaire, elle n'en remua pas moins les entrailles de la foule. Dans la famille exilée des Bourbons, le coup pénétra d'outre en outre: Louis XVIII renvoya au roi d'Espagne l'ordre de la Toison d'or, dont Bonaparte venait d'être décoré; le renvoi était accompagné de cette lettre, qui fait honneur à l'âme royale :

« Monsieur et cher cousin, il ne peut y avoir rien de com-

« mun entre moi et le grand criminel que l'audace et la for-
« tune ont placé sur un trône qu'il a eu la barbarie de souil-
« ler du sang pur d'un Bourbon, le duc d'Enghien. La reli-
« gion peut m'engager à pardonner à un assassin; mais le
« tyran de mon peuple doit toujours être mon ennemi. La
« Providence, par des motifs inexplicables, peut me con-
« damner à finir mes jours en exil; mais jamais ni mes con-
« temporains ni la postérité ne pourront dire que, dans le
« temps de l'adversité, je me sois montré indigne d'occu-
« per, jusqu'au dernier soupir, le trône de mes ancêtres. »

« Il ne faut point oublier un autre nom, qui s'associe au nom du duc d'Enghien; Gustave-Adolphe, le détrôné et le banni, fut le seul des rois alors régnants qui osa élever la voix pour sauver le jeune prince français. Il fit partir de Carlsruhe un aide de camp porteur d'une lettre à Bonaparte; la lettre arriva trop tard; le dernier des Condé n'existait plus. Gustave-Adolphe renvoya au roi de Prusse le cordon de l'Aigle noir, comme Louis XVIII avait renvoyé la Toison d'or au roi d'Espagne. Gustave déclarait à l'héritier du grand Frédéric que : « d'après les lois de la chevalerie, il ne pou-
« vait consentir à être le frère d'armes de l'assassin du duc
« d'Enghien. » (Bonaparte avait l'Aigle noir). »

Il fallut donner connaissance au public de ce qui venait de se passer à Vincennes. Le Premier Consul voulut sans doute arrêter lui-même la forme dans laquelle cet acte de son gouvernement s'était accompli, car voici la correspondance qui fut échangée entre les principaux fonctionnaires à ce sujet.

« Paris, le 30 ventôse de l'an XII de la République.

« Le conseiller d'État, spécialement chargé de l'instruction et de la suite de toutes les affaires relatives à la tranquillité et à la sûreté intérieures de la République.

« Au général de brigade Hullin, commandant les grenadiers de la garde.

« Général,

« Je vous prie de me transmettre le jugement rendu ce matin contre l'ex-duc d'Enghien, ainsi que les interrogatoires qu'il a subis.

« Je vous serai obligé, si vous pouvez les remettre à l'agent qui vous portera ma lettre.

« J'ai l'honneur de vous saluer,

« Réal. »

Soit que le général Hullin n'eût pas reçu cette lettre, soit qu'il ait négligé « de transmettre » les pièces réclamées, Réal lui adressa le même jour une seconde missive.

« Paris, le 30 ventôse de l'an XII de la République
(21 mars 1804).

« Le conseiller d'État, etc., au général de brigale Hullin.

« Général,

« J'attends le jugement et les interrogatoires de l'ex-duc d'Enghien, pour me rendre à la Malmaison, auprès du Premier Consul.

« Veuillez me faire savoir à quelle heure je pourrai avoir ces pièces. Le porteur de ma lettre pourrait se charger du paquet, et attendrait qu'il fût prêt, si les expéditions sont avancées.

« J'ai l'honneur, etc.

« Réal. »

Murat de son côté correspond avec Hullin :

Au général Hullin.

« Le 1er germinal an XII de la République
(22 mars 1804).

« Le général en chef, gouverneur de Paris.

« Envoyez-moi, je vous prie, mon cher Hullin, copie de

l'interrogatoire qu'on a fait subir au ci-devant duc d'Enghien.

« Il pourrait être utile au citoyen Thuriot.

« Je vous salue.

« MURAT. »

Le citoyen Thuriot, auquel l'interrogatoire du duc d'Enghien pouvait être utile, n'était autre que le magistrat chargé d'instruire le procès de Georges Cadoudal et de Pichegru.

« Paris, le 2 germinal an XII de la République
(23 mars 1804).

« Le ministre de la guerre, au général Hullin, etc., etc.

« J'ai reçu, citoyen général, avec votre lettre, copie du jugement rendu le 30 ventôse dernier, par une commission militaire, contre l'ex-duc d'Enghien; je vous remercie de cet envoi.

« Je vous salue.

« BERTHIER. »

Le général Hullin avait fort à faire, on le voit; chacun semble avoir voulu posséder une copie du jugement du duc d'Enghien.

VII

A la seconde rentrée des Bourbons en France, on résolut d'élever au descendant du grand Condé un monument expiatoire. Le premier soin des commissaires nommés par Louis XVIII fut de procéder à une enquête officielle qui constatât bien régulièrement la découverte des débris mortels du malheureux duc d'Enghien.

Cette commission, composée d'un conseiller d'État, Armand-Joseph de Laporte-Lalanne et de Louis-Étienne François Héricard-Ferrand de Thury, maître des requêtes, était assistée du chevalier de Contye, maréchal de camp, aide de camp du prince de Condé et du chevalier Jacques colonel, aide de camp du duc de Bourbon.

Un procès-verbal d'enquête fut donc rédigé par cette commission ; il renferme les dépositions de tous les gens, entendus par elle, dont les souvenirs et les indications pouvaient venir en aide à l'accomplissement de la mission réparatrice qu'elle avait reçue.

Un grand nombre de royalistes et d'amis de la famille de Condé avaient tenu à honneur d'assister à toutes les recherches et à toutes les opérations de la commission. Leurs noms figurent au bas de cette pièce que nous reproduisons dans son entier.

PROCÈS-VERBAL D'ENQUÊTE CONCERNANT L'EXHUMATION DU CORPS DU DUC D'ENGHIEN,

EN EXÉCUTION DES ORDRES DU ROI.

L'an mil huit cent seize, le lundi dix-huit mars, nous Armand-Joseph de Laporte-Lalanne, conseiller d'État, chef du conseil de Son Altesse Sérénissime monseigneur le prince de Condé, membre de la Légion d'honneur;

Et Louis-Étienne-François Héricard-Ferrand de Thury, maître des requêtes, membre de la Chambre des députés, colonel de la neuvième légion de la garde nationale, officier de la Légion d'honneur, inspecteur en chef du corps royal des mines;

Commissaires du roi, nommés, en vertu de ses ordres, par monseigneur le garde des sceaux, ministre de la justice, conformément à la lettre de Sa Majesté du 15 du présent, pour dresser les actes relatifs à l'exhumation et à la translation, dans une chapelle de dépôt établie dans le château de Vincennes, du corps de très-haut et très-puissant prince Louis-Antoine-Henri de Bourbon-Condé, duc d'Enghien, prince du sang, pair de France, né le 2 août 1772, fils de très-haut et très-puissant prince Louis-Henri-Joseph, duc de Bourbon, prince du sang, grand maître en survivance, et de très-haute et puissante princesse Louise-Marie-Thérèse-Batilde d'Orléans;

Assistés de M. le chevalier de Contye, maréchal de camp, gentilhomme et aide de camp de Son Altesse Sérénissime monseigneur le prince de Condé;

Et de M. le chevalier Jacques, colonel, aide de camp et secrétaire des commandements de S. A. S. monseigneur le duc de Bourbon;

Lesquels nous ont été adjoints en vertu des ordres du roi dont monseigneur le garde des sceaux nous a donné communication;

Nous nous sommes transportés à Vincennes à l'effet d'y procéder à l'enquête ordonnée par Sa Majesté, pour constater l'authenticité du dépôt du corps de monseigneur le duc d'Enghien dans le lieu désigné comme étant celui de sa sépulture actuelle.

Étant arrivés au château de Vincennes le susdit jour, à onze heures du matin, nous y avons été reçus par M. le marquis de Puyvert, maréchal de camp, questeur de la chambre des députés et gouverneur dudit château;

Lequel nous a introduits dans une salle servant provisoirement de salle du conseil.

Nous y avons trouvé réunis M. le comte Armand de Beaumont, colonel, lieutenant de roi du château;

M. le comte de Baschi du Cayla, pair de France, lieutenant général des armées du roi, premier gentilhomme de la chambre de S. A. S. monseigneur le prince de Condé;

M. le vidame de Vassé, lieutenant général des armées du roi, premier écuyer de S. A. S. monseigneur le prince de Condé, et ci-devant premier gentilhomme de la chambre de monseigneur le duc d'Enghien, son adjudant général;

M. le comte de Rully, pair de France, lieutenant général des armées du roi, premier gentilhomme de la chambre de S. A. S. monseigneur le duc de Bourbon.

En présence desquels nous avons procédé à ladite enquête ainsi qu'il suit :

Ont comparu les témoins ci-après dénommés, savoir :

Premièrement le sieur Blancpain (Jean-Baptiste), brigadier de gendarmerie en retraite, demeurant à Paris, rue des Francs-Bourgeois, n° 12, lequel, après serment de dire la vérité, a déposé ainsi qu'il suit.

Ayant reçu, le vingt mars mil huit cent quatre, du général Savary, à la caserne des Célestins, rue du Petit-Musc, l'ordre d'aller à Vincennes avec la gendarmerie d'élite dans laquelle il servait, il s'y rendit aussitôt.

Arrivé au château de Vincennes avec ce détachement, il y fut sur le champ établi surveillant d'un prisonnier de haute importance, qu'il a su depuis être monseigneur le duc d'En-

ghien, et en sa qualité de surveillant, il fut placé au haut de l'escalier de son logement.

Il l'a accompagné à deux reprises au pavillon dit de la Porte-du-Bois, à cinquante pas environ du pavillon de la Reine, au pied duquel s'est faite l'exécution.

Il en a été témoin de ladite place, sans pouvoir cependant distinguer bien précisément ce qui se passait; si ce n'est qu'il a entendu, à deux ou trois reprises, le général Savary, qui se tenait en haut, sur le bord extérieur du fossé, et vis-à-vis, ordonner à un adjudant de commander le feu. Il n'y avait d'autres lumières dans le fossé que celle d'une lanterne éclairée de plusieurs chandelles et placée à quelque distance.

Aussitôt après que le prince fut tombé, il a vu les gendarmes s'approcher de son corps et l'emporter tout habillé pour le déposer dans une fosse préparée derrière un mur de cinq à six pieds de hauteur environ, et distant de trois pas du lieu de l'exécution, lequel servait de dépôt de décombres. La fosse fut fermée sur-le-champ.

Le prince était vêtu d'un pantalon gris, bottes à la hussarde, cravate blanche, ayant sur la tête une casquette à double galon d'or, laquelle, à ce qu'il a entendu dire, fut immédiatement jetée dans la fosse. Le prince portait deux montres, dont l'une seulement lui fut enlevée par un gendarme et remise par lui au général Savary; l'autre est restée sur sa personne, ainsi que les bagues qu'il avait aux doigts et dont une portait un brillant.

Enfin, sur le bord extérieur du fossé, avec le général Savary, se trouvaient plusieurs officiers généraux, parmi lesquels il a reconnu le général Caulaincourt, écuyer de Bonaparte, qu'il avait vu descendre de voiture dans la cour.

N'ayant rien autre à déclarer, a signé avec nous, témoin, après lecture faite. *Signé* Blancpain, Laporte-Lalanne, le vicomte Héricard-Ferrand de Thury.

Secondement, le sieur Bonnelet (Louis-François), âgé de soixante ans, manouvrier, demeurant à Vincennes, rue de la Pissotte, n° 107, lequel, après serment de dire vérité, a déclaré :

Que le jour même où monseigneur le duc d'Enghien est arrivé au château de Vincennes, le commandant du château, M. Harel, lui donna à lui, Bonnelet, vers les dix heures du matin, l'ordre de creuser une fosse pour y enfouir des décombres et immondices formés par l'écroulement d'un mur de quatre à cinq pieds de hauteur au bas du pavillon de la Reine; qu'il y avait travaillé depuis midi jusqu'à la fin du jour, et qu'il y avait fait une fosse de quatre pieds et demi de profondeur, sur cinq de largeur et six de longueur;

Que le lendemain, l'entrée du fossé lui ayant été interdite, ce n'est que le surlendemain qu'il a pu aller voir le trou qu'il avait fait, qu'il l'a trouvé comblé et la terre relevée par-dessus en forme de sépulture;

Que, pendant un certain temps, mais dont il ne peut déterminer la durée, il y a eu une sentinelle placée vis-à-vis, en haut, sur le bord extérieur du fossé, et qu'elle ne permettait pas d'approcher pour regarder dans le fossé;

Enfin, que, dès le lendemain, tout le monde disait, dans Vincennes, que monseigneur le duc d'Enghien avait été fusillé et enterré dans les fossés du château.

Ce qui est tout ce que le témoin a dit connaître, et ayant déclaré ne savoir signer, il a apposé sa croix que nous avons certifiée.

Ici est la croix du sieur Bonnelet. *Signé* Laporte-Lalanne, le vicomte Héricard-Ferrand de Thury.

Troisièmement, M. Godard (Guillaume-Auguste), employé aux octrois et demeurant à Vincennes, rue de la Charité, n° 181, âgé de quarante-trois ans, lequel, après serment de dire vérité, nous a déclaré :

Qu'au mois de mars 1804, il était canonnier au sixième régiment d'artillerie et employé comme artificier au château, sous les ordres du sieur Germain, garde d'artillerie ;

Que ledit sieur Germain se trouvant, le 20 mars, indisposé, M. Harel, commandant, qui avait d'abord été chez le garde d'artillerie, fut le trouver lui, Godard, et lui donna l'ordre de délivrer trois pelles et trois pioches que des gendarmes

vinrent eux-mêmes chercher au magasin, en présence de M. Harel;

Qu'ensuite, sur l'ordre qu'il en reçut dudit Harel, il se transporta chez ce commandant dont l'épouse lui demanda de lui apporter deux litres d'eau-de-vie, parce qu'elle n'en avait point et que *ces Messieurs* pourraient en avoir besoin ;

Que tout le monde, dans le château, était consigné, et que lui seul, Godard, en sa qualité, avait permission de circuler;

Qu'il savait qu'il était entré au château un prisonnier de distinction, arrivé dans une voiture à six chevaux, à l'entrée de la nuit, et qui avait une casquette à double galon d'or, lorsqu'il était descendu de voiture, lui présent;

Qu'il était persuadé, en fournissant les outils, qu'ils étaient destinés à répandre un grand tas de fumier nouvellement jeté dans le fossé par la troisième arcade de la cour, et s'élevant au-dessous, de manière à pouvoir favoriser l'évasion du prisonnier;

Qu'après avoir porté à la dame Harel les deux bouteilles d'eau-de-vie qu'elle avait demandées, il fut se coucher vers minuit et demi;

Que le lendemain, il alla chez le commandant redemander les pelles et les pioches qu'il avait délivrées le soir aux gendarmes, et qu'il voulait rétablir au magasin;

Que le commandant lui ayant répondu qu'il pouvait les aller chercher dans le fossé, il y était descendu, et qu'ayant demandé à un homme qui travaillait s'il savait où elles pouvaient être, cet homme lui répondit qu'elles étaient au pied du pavillon de la Reine ;

Qu'en approchant au pied d'un petit mur qui existait alors, il aperçut à terre une espèce de calotte de maroquin vert, près d'un pommier (depuis arraché), et qu'ayant, dès le matin, entendu dire que monseigneur le duc d'Enghien était le prisonnier qu'il avait vu la veille, lequel avait été fusillé pendant la nuit, et enterré dans le fossé, la vue de cette calotte lui causa une émotion qui lui permit à peine d'y arrêter les yeux;

Qu'il se pressa d'entrer dans l'enceinte au pied du pavillon

et d'y ramasser ses pelles et ses pioches qui étaient jetées çà et là sur une fosse nouvellement faite, et présentant une élévation d'un pied au dessus de la terre, dans la forme d'une sépulture.

Et a signé avec nous le comparant, la présente déclaration, après lecture faite. *Signé* Godart, Laporte-Lalanne, le vicomte Héricard-Ferrand de Thury.

Fait au château de Vincennes, à quatre heures de l'après midi, le lundi 18 mars 1816.

Signé Laporte-Lalanne, le vicomte Héricard-Ferrand de Thury, le chevalier de Contye, le chevalier Jacques, le comte de Braschi du Cayla, le vidame de Vassé, le vicomte de Rully, le général marquis de Puyvert et le comte Armand de Beaumont.

Le vingt mars mil huit cent seize, nous commissaires du roi, nous sommes de nouveau transportés au château de Vincennes pour y continuer l'enquête par nous commencée le dix-huit du présent mois, à l'effet de constater le lieu où monseigneur le duc d'Enghien a été inhumé.

Entrés à onze heures dans la salle du conseil, nous y avons trouvé les personnes présentes à notre procès-verbal d'enquête du dix-huit et en outre;

M. le comte de Pradel, directeur général de la maison du roi, ayant par intérim le portefeuille du ministre de la maison de S. M.;

M. le marquis Aymer de la Chevalerie, maréchal de camp, aide de camp de S. A. S. monseigneur le prince de Condé;

M. le chevalier de Jaubert, écuyer de S. A. S. madame la duchesse de Bourbon;

M. de Jalabert, vicaire général du diocèse de Paris, le siége vacant;

M. Guérin, chevalier de Saint-Michel, médecin de S. A. R. monseigneur le duc de Berry, et de monseigneur le prince de Condé;

M. de Bonnie, ancien chirurgien de l'hôpital des gardes-françaises, et chirurgien de S. A. S. monseigneur le prince de Condé;

M. le comte de Béthisy, maréchal de camp des armées du roi, commandant la troisième brigade d'infanterie de la garde royale, membre de la chambre des députés;

M. de Saint-Félix, membre de la Légion d'honneur, premier aide des cérémonies de France;

M. le vicomte Charles de Geslin, second aide des cérémonies, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel de cavalerie;

M. Héricart de Montplaisir, docteur en médecine de la Faculté de Paris, nommé commissaire du roi;

M. Delacroix, chirurgien honoraire de S. A. S. monseigneur le prince de Condé, nommé commissaire du roi;

M. de Chamfort, maire de la commune de Vincennes;

M. le marquis de Courtemanche, maréchal de camp, ci-devant premier aide de camp de monseigneur le duc d'Enghien;

M. le comte de Chaillon de Jauville, colonel, aide de camp de monseigneur le duc d'Enghien;

En présence desquels, nous avons procédé à la continuation de l'enquête ainsi qu'il suit:

Nous avons fait comparaître Mme Bon (Madeleine) ancienne religieuse, demeurant à Paris rue Picpus, n° 31, chez M. Rochette, opticien, laquelle, après serment de dire vérité, a dit:

Qu'étant à l'époque du mois de mars 1804, maîtresse de pension à Vincennes, elle avait, entre autres élèves, les filles de Mme Harel, qui venaient prendre des leçons chez elles comme externes;

Que le 20 mars, les ayant ramenées à leur mère sur les cinq heures après midi, elle vit arriver dans la cour du château une voiture à six chevaux et en descendre un homme, d'une figure et d'une taille distinguée, qui fut reçu par le sieur Bourdon employé au château, et par le sieur Harel commandant;

Qu'étant montée chez la dame Harel, elle y apprit de la bouche même du commandant que ce personnage était vraisemblablement un prince que le sieur Harel paraissait ne

pas connaître ; qu'elle ne put en savoir davantage, étant sortie sur les six heures de chez madame Harel qu'elle laissa dans une douleur profonde;

« Que le lendemain on lui dit que le personnage qu'elle avait vu la veille était monseigneur le duc d'Enghien, lequel avait été fusillé dans la nuit, et enterré sur le champ dans les fossés, qu'on lui en montra même la place, dans une enceinte au pied du pavillon de la Reine, formée par le petit mur de quatre à cinq pieds de hauteur; et a signé après lecture faite.

Signé Bon, Laporte-Lalanne, et vicomte Héricard-Ferrand de Thury.

La déclaration de la dame Bon ayant achevé de confirmer les indications qui nous avaient été données sur le lieu où monseigneur le duc d'Enghien avait été inhumé, nous avons cru devoir nous abstenir d'en recevoir d'autres.

Et vers l'heure de midi, M. le comte Anglès ministre d'État, préfet de police, désigné par S. M. pour légaliser l'exhumation par sa présence étant arrivé, et s'étant réuni à nous, nous sommes descendus dans les fossés, accompagnés des personnes ci-dessus dénommées, et auxquelles s'étaient joints Mme Bon, le sieur Godard et le nommé Bonnelet. Ces deux derniers nous ont conduits à la place qu'ils nous avaient indiquée dans leur déclaration au pied du pavillon de la Reine, et Bonnelet s'est mis au nombre des travailleurs.

Nous avons cru devoir, pour plus de sûreté, faire découvrir le terrain dans une étendue de six pieds, sur douze environ; et au bout d'une heure et demie de travail, la fouille étant à peu près à quatre pieds de profondeur, on a découvert le pied d'une botte, et dès ce moment nous avons été assurés du succès de nos recherches.

MM. Héricart de Montplaisir, Delacroix, Guérin et Bonnier sont descendus dans la fosse, et ont pris personnellement la direction des travaux qui ont été continués avec les

plus grandes précautions. Le résultat a été constaté par le rapport qu'ils en ont dressé, et qui sera annexé au présent.

Les personnes les moins exercées pourront se convaincre, par la lettre de ce rapport, qu'il ne nous est rien échappé des restes précieux que nous avions à recueillir.

Nous en sommes particulièrement redevables au zèle religieux que messieurs les médecins ont mis non-seulement à diriger les travailleurs, mais à les remplacer eux-mêmes.

Après s'être assurés de la direction dans laquelle le corps était posé, ils se sont occupés de retirer, avec les plus grands ménagements et par parcelles, la terre qui le recouvrait.

C'est ainsi qu'ils sont parvenus à découvrir :

1° Une chaîne d'or avec son anneau, que M. le chevalier Jacques a reconnue pour être celle que le prince portait habituellement, et qui, en effet, a été trouvée près de ses vertèbres cervicales. Cette chaîne et les petites clefs de fer qui accompagnent le cachet d'argent mentionné ci-dessous, nous avaient été annoncées d'avance par M. le chevalier Jacques, le fidèle compagnon d'armes de monseigneur le duc d'Enghien, qui s'est enfermé avec lui dans la citadelle de Strasbourg, et ne s'en est séparé que lorsque le prince a été amené à Paris, parce qu'il ne lui a pas été permis de le suivre ;

2° Une boucle d'oreille ; l'autre n'a pas été retrouvée ;

3° Un cachet d'argent aux armes de Condé, encastré dans une agrégation ferrugineuse fortement oxydée, et où nous avons reconnu une petite clef de fer ou d'acier ;

4° Une bourse de maroquin à soufflet, contenant onze pièces d'or et cinq pièces d'argent ou cuivre ;

5° Soixante-dix pièces d'or, ducats, florins et autres, faisant vraisemblablement partie de ceux qui lui avaient été remis par M. le chevalier Jacques au moment de leur séparation, renfermés dans des rouleaux cachetés en cire rouge dont nous avons trouvé quelques fragments.

Tous ces objets, inventoriés par nous et par M. le comte Anglès, ont été mis à part, et nous sommes restés chargés de ce précieux dépôt.

On a recueilli également des débris de vêtements, parmi lesquels se trouvent les deux pieds de bottes, et les morceaux d'une casquette portant encore l'empreinte d'une balle qui les avait traversés. Ces débris, ainsi que la terre recueillie autour du corps, ont été réunis aux ossements et placés dans un cercueil de plomb.

Cette opération terminée, nous sommes remontés au château, le corps, porté par des sous-officiers de la garde Royale, escorté d'une garde d'honneur, et suivi d'un grand concours de militaires de tout grade de la garnison du château, et d'autres personnes qui avaient été témoins de l'exhumation.

Le cercueil a été déposé dans une salle provisoirement préparée pour le recevoir, en attendant le jour de demain où il sera transporté dans la chapelle qui lui est destinée.

Le cercueil a été recouvert, scellé par les plombiers, et renfermé dans une caisse de bois avec cette inscription sur une plaque d'argent :

« Ici est le corps de très-haut et très-puissant prince, Louis-
« Antoine-Henry de Bourbon-Condé duc d'Enghien, prince
« du sang, pair de France, mort à Vincennes, le 21 mars
« 1804, âgé de trente et un ans neuf mois dix-neuf jours. »

M. le chapelain du château a fait entourer le cercueil de cierges, et, assisté d'un autre ecclésiastique, il est resté pour réciter les prières de l'Église.

M. le marquis de Puyvert a fait placer une garde à la porte de la salle, ainsi que dans le fossé à l'endroit où la fouille a été faite.

Fait au château de Vincennes, le mercredi vingt mars
mil huit cent seize.

Signé Laporte-Lalanne, le vicomte Héricard-Ferrand de Thury, le chevalier de Contye, le chevalier Jacques, le comte Anglès, le marquis Aymer de la Chevalerie, le comte Armand de Beaumont, le comte de Baschi de Cayla, le vidame de Vassé, le comte de Pradel, le vicomte de Rully, Saint-

Félix, Bonnie, Guérin, Jalabert, vicaire général; Charles de Geslin, le général comte Charles de Béthisy, le marquis de Courtemanche, Héricard de Montplaisir, Delacroix, le chevalier Jaubert, Chamfort, Roger, curé de Vincennes; l'abbé Rougier, chapelain; le général marquis de Puyvert, le comte Chaillon de Jonville.

Le jeudi, vingt-et-un mars mil huit cent-seize, nous, commissaires du roi, nous étant transportés au château de Vincennes, nous y avons trouvé rassemblées, toutes les personnes dénommées dans les actes précédents.

A onze heures du matin, le clergé étant survenu, nous nous sommes rendus à l'endroit où le corps de monseigneur le duc d'Enghien avait été provisoirement déposé hier.

La levée du corps s'est faite avec les cérémonies d'usage, et de suite nous nous sommes mis en marche, précédés du clergé, pour nous rendre au pavillon de la porte du bois où était dressé la chapelle de dépôt, le cercueil porté par des sous-officiers des différents corps de la garde, et accompagné des *honneurs* que portaient les anciens officiers de la maison de monseigneur le duc d'Enghien, savoir: M. le Vidame de Vassé, son ancien adjudant général, la couronne; M. le marquis de Courtemanche, le collier de l'ordre du Saint-Esprit; et M. le comte Chaillon de Jonville, aide de camp du prince, l'épée.

Toute la garnison était sous les armes, et rendait, avec un respect religieux, les honneurs militaires aux restes du prince, qui, malgré les malheurs du temps, a laissé de profonds souvenirs dans le cœur de tous les soldats français. Au pied du pavillon, M. le marquis de Puyvert a fait faire halte, et, se retournant vers la troupe qui servait d'escorte, il a dit:

« Soldats,

« Cette pompe funèbre nous rappelle des souvenirs déchirants, mais bien chers à des cœurs français. Voilà tout ce qui nous reste d'un prince si brave, digne rejeton d'une race

féconde en héros. Ses premiers exploits nous promettaient encore un grand Condé. Leur éclat alarma l'insatiable ambition de ce tyran qui ravagea la France pour désoler l'Europe. Il fit de sa mort le gage sanglant d'une union régicide, et son atroce perfidie l'immola au pied de cet antique donjon où le plus illustre de ses aïeux fonda le berceau de la monarchie.

« Honorons sa mémoire par des regrets éternels, par un dévouement sans bornes à son auguste race, et pour lui rendre un dernier hommage digne de son cœur, jurons à ses mânes de vivre et de mourir, comme lui, fidèles à nos serments, fidèles à nos rois légitimes.

« Vive le roi! Vivent à jamais les enfants de saint Louis! Gloire aux Condés! »

Ce discours, prononcé avec le sentiment qu'il avait inspiré, a excité le plus vif enthousiasme; les soldats versaient des larmes; et l'impression produite par le discours de M. le gouverneur, sur ceux qui avaient été à portée de l'entendre, s'étant communiquée de proche en proche aux plus éloignés, la cour du château a retenti du cri de *Vive le roi!*

C'est ainsi que toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, nous avons pu reconnaître le bon esprit de la garnison de Vincennes, et ses sentiments de loyauté et de dévouement à son roi dont elle est animée.

C'est dans la salle même où s'est tenu le conseil de guerre, dans la nuit du 20 au 21 mars, que l'on a cru devoir établir la chapelle du dépôt. C'est là que les restes précieux du prince sont conservés à la vénération de ses anciens compagnons d'armes et des âmes pieuses qui viendront lui offrir des prières d'expiation.

Nous les y avons déposés en attendant que l'ancienne Sainte-Chapelle, fondée par saint Louis, et encore existante dans la cour du château, puisse les recevoir, conformément aux intentions du roi.

M. l'abbé Rougier, chapelain du château, à qui la garde

en a été confiée, y est resté pour célébrer le saint sacrifice, tandis que nous nous rendions à l'église paroissiale, où, par les ordres de M. le grand maître des cérémonies, un service solennel avait été préparé.

La messe a été célébrée par M. du Chilleau, ancien évêque de Châlon-sur-Saône, au milieu d'un concours tel que l'église n'a pu contenir que la moindre partie des personnes qui auraient voulu ou dû y entrer.

M. Roger, curé de Vincennes, qui, pendant son émigration, a été à portée d'acquérir une connaissance personnelle des traits de bonté et de magnanimité dont se composait toute la vie de monseigneur le duc d'Enghien, s'est particulièrement attaché à les retracer, et ces traits, qui rappelaient à un grand nombre de ses auditeurs des souvenirs douloureux et chers, ont été accueillis par eux comme le plus pur et le plus digne hommage qui pût être rendu à la mémoire d'un héros, l'objet de leurs profonds regrets.

Après la cérémonie, nos fonctions étant terminées, nous sommes rentrés au château dans la salle du conseil, et nous y avons clos le procès-verbal de nos opérations, en présence des personnes nommées pour y concourir et qui ont signé avec nous.

Fait à Vincennes, le jeudi 21 mars 1816, à trois heures de l'après midi.

Signé Laporte-Lalanne, le vicomte Héricard-Ferrand de Thury, le chevalier de Contye, le chevalier Jacques, le comte Anglès, le marquis Aymer de la Chevalerie, le comte Armand de Beaumont, le comte de Baschi de Cayla, le Vidame de Vassé, le comte de Pradel, le vicomte de Rully, Saint-Félix, Bonnie, Guérin, Jalabert, vicaire général ; Charles de Geslin, le général comte de Béthisy, le marquis de Courtemanche, Héricard de Montplaisir, Delacroix, le chevalier Jaubert, Chamfort, Roger, curé de Vincennes; l'abbé Rougier, chapelain ; le général marquis de Puyvert, le comte

Chaillon de Jonville, † Jean-Baptiste évêque de Châlon-sur-Saône.

Pour copie conforme;

Les commissaires du roi

Laporte-Lalanne, le vicomte Héricard-Ferrand de Thury, le chevalier de Contye, le chevalier Jacques.

VIII

Ce fut le 2 avril 1772 que naquit Louis-Antoine-Henri de Bourbon-Condé. Son père, Louis-Henri-Joseph, duc de Bourbon, et sa mère, Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans subirent, pendant les premières années de celui qui devait mourir dans le fossé de Vincennes, toutes les angoisses qu'inspirent aux cœurs paternels la venue d'un enfant faible et maladif. L'accouchement de la duchesse de Bourbon fut long et pénible; l'enfant qu'elle mit au monde présentait les signes certains d'une fin prochaine. La coloration de la peau offrait des teintes noirâtres qui inquiétèrent vivement l'accoucheur de la duchesse et le décidèrent à faire envelopper le nouveau-né dans des linges imprégnés d'esprit de vin. Une étincelle, échappée du foyer près duquel on donnait les premiers soins à l'enfant, mirent ses jours en péril. L'avenir lui réservait de plus cruelles épreuves.

Rien ne fut négligé pour combattre chez le duc d'Enghien les conditions fâcheuses dans lesquelles il avait vu le jour. Son éducation fut l'objet de soins assidus. On développa chez l'adolescent le goût de la chasse et des exercices physiques. Les Condés ont toujours été renommés par la grande passion avec laquelle ils se sont livrés au plaisir de la chasse. Le duc d'Enghien ne faillit pas à ces instincts de ses ancêtres. Il poursuivit d'abord, avec des ardeurs passionnées, le gibier dans la forêt de Chantilly, plus tard, sous les ombrages épais de la Forêt-Noire.

Son éducation intellectuelle ne fut pas négligée, et l'abbé Millot, qui a laissé des œuvres historiques fort remarquables, si on les juge en se reportant à l'époque où elles ont été écrites, fut nommé son précepteur et chargé de l'instruire.

L'influence de l'abbé Millot fut très-vive sur le duc d'Enghien, et on retrouve la trace des enseignements de ce prêtre dans la correspondance de la victime de Bonaparte. Son *Histoire de France*, publiée en 1769, contient les germes du grand mouvement libéral qui précéda la révolution française. La lettre qu'on a pu lire et qui commence ainsi : « Assurément, mon cher papa, il faut me connaître bien peu pour avoir pu dire ou chercher à faire croire que j'aie mis le pied sur le sol républicain autrement qu'avec le rang ou la place *où le hasard m'a fait naître,* » démontre bien que des idées nouvelles germaient dans ce jeune cœur.

Évidemment, le duc d'Enghien s'était laissé pénétrer, à son insu, par les grandes idées qui agitaient alors le monde. Sa liaison et son mariage secret avec la princesse de Rohan-Rochefort, malgré l'opposition et le désaveu de Louis XVIII, qui espérait, par une union opérée avec l'une des filles des maisons étrangères régnantes, se ménager un appui et une alliance solides, prouve bien que le dernier des Condés obéissait malgré lui au mouvement puissant qui faisait tressaillir les vieilles sociétés. Les légendes militaires de sa maison, les grandes actions auxquelles les Condés avaient été mêlés étaient soigneusement narrés à ce prince, presque à cet enfant, par sa mère, qui exaltait encore, par ses récits, la vivacité d'imagination et la chaleur de cœur dont il avait hérité d'elle. Le duc d'Enghien ne pouvait oublier qu'à vingt-deux ans, Louis II, celui qui mérita le nom du grand Condé, avait battu les Espagnols à Rocroi. Son esprit était plein des exploits de son ancêtre, et il avait coutume de dire à ses familiers que le nom d'Enghien portait bonheur à ceux qui l'avaient reçu. Aussi, embrassa-t-il avec enthousiasme le parti de l'émigration ; il se lança avec une irréflexion qui devait lui être si fatale dans tous les hasards de la grande lutte que l'Europe coalisée allait entreprendre contre la révolution française.

Le duc d'Enghien venait d'accomplir sa dix-septième année, lorsque les événements politiques survenus en France décidèrent les Condés à émigrer. Le jeune duc d'Enghien prit du service dans le corps qui reçut depuis le nom d'armée de Condé. Il se montra, en diverses circonstances, très-courageux et très-humain. Il se conduisit bravement au siége de Mayence, au combat de Bershuire, en 1793, et à l'attaque de Weissembourg. Des relations, qu'on ne peut révoquer en doute, puisqu'elles émanent des officiers d'état-major des armées républicaines, assurent que le duc d'Enghien s'interposa souvent entre les prisonniers républicains et les émigrés vainqueurs, il protégea souvent la vie de ceux qu'au fond du cœur il nommait « ses compatriotes. » Bref, il donna, en de fréquentes occasions, la preuve que si les préjugés de sa naissance le portaient à se poser en adversaire de la révolution française, il n'oubliait pas que les gens qu'il combattait étaient, eux aussi, des Français.

Les préliminaires de Léoben suivis du traité de Campo-Formio obligèrent le corps de l'armée de Condé à se réfugier en Russie. Il ne reparut en vue des frontières françaises qu'en l'année 1799 et il protégea la retraite des Russes battus à Zurich, en défendant Constance.

Le duc d'Enghien se vit, par suite du licencement de ses soldats, privé de son commandement, il n'obtint que la conservation de son traitement réformé et l'autorisation de résider en Allemagne.

Un motif puissant le détermina à ne pas suivre son père en Angleterre ; il s'était pris d'une très-vive passion pour la princesse de Rohan-Rochefort, nièce du cardinal. Cette jeune femme habitait alors Baden et le duc d'Enghien n'eut pas le courage de rompre les liens qui l'unissaient à celle qu'il aimait. On fixe aux premiers mois de l'année 1801 la date du mariage secret qui, malgré les vues contraires de Louis XVIII, fut béni par le cardinal de Rohan.

Jusqu'aux premiers jours de janvier 1804 le duc d'Enghien ne s'occupa guère que de chasse; tous les instants qu'il ne passait pas à sa distraction favorite dans la Forêt-

Noire, il les consacrait à la princesse Charlotte. Il attendait patiemment, avec la robuste confiance de l'exilé, que les événements se prononçassent en sa faveur. Un moment, le duc d'Enghien avait eu l'idée de prendre du service près d'une puissance étrangère; mais le prince de Condé, son grand-père, s'opposa très-énergiquement à l'exécution de ce projet. Le duc d'Enghien demeura donc à Ettenheim, bourgade perdue, située à une vingtaine de lieues de Carlsruhe.

Les admirateurs de Bonaparte, ceux qui ont inutilement essayé de plaider en sa faveur les circonstances atténuantes, s'efforcent de rattacher à la conspiration de Georges et de Pichegru les actes et les pensées du duc d'Enghien. Des faits irréfutables ont démontré que les émigrés d'outre-Rhin et les Condés principalement, autant ceux d'Angleterre que celui d'Allemagne, ignoraient absolument la tentative de Georges Cadoudal et de ses complices. Cet ignorance est affirmée dans une réponse que le baron de Saint-Jacques fit aux Mémoires de Savary.

Voici ce que dit à ce sujet le baron de Saint-Jacques :

« On parlait devant le prince de la découverte de la con-
« spiration de Georges, il soutint qu'elle n'était point réelle,
« car, ajouta-t-il, si elle eût existé réellement, mon père et
« mon grand-père n'eussent pas manqué de m'en donner
« connaissance, afin que je pusse prendre des précautions
« pour ma sûreté. »

Les apologistes et les serviteurs de Bonaparte ont fait au duc d'Enghien le reproche de conspirer à l'abri de la neutralité du territoire badois; ils l'accusent de relations suivies avec le comité royaliste d'Offenbourg et d'avoir provoqué par sa présence à Ettenheim la réunion sur les bords du Rhin de tous les émigrés de l'Allemagne. Mais ces affirmations ne sont accompagnées d'aucunes preuves, tandis qu'il est certain que depuis l'année 1801 le duc d'Enghien, retenu à Ettenheim par l'excessive affection qu'il portait à la princesse Charlotte de Rohan-Rochefort, se mêlait fort peu des événements politiques. Certes, ses regrets pouvaient se traduire

par des paroles imprudentes, et l'exil, son caractère bienveillant, sa naissance même lui avaient fait un devoir d'accueillir amicalement tous les émigrés qui se présentaient près de lui et parmi lesquels il revoyait souvent d'anciens compagnons d'armes de l'armée de Condé.

Bonaparte venait d'éprouver une déception profonde. Son agent Savary avait passé vingt-huit jours en vedette sur la falaise de Biville y attendant le débarquement d'un homme qui, selon les dépositions de prisonniers obscurs tels que Louis Picot, lieutenant de Cadoudal, de Roger et de Loiseau compromis dans l'affaire de la machine infernale, ne devait être qu'un membre de la famille des Bourbons. Les prisonniers déclarèrent que parmi les personnes arrivées récemment chez Georges Cadoudal, il en était une devant laquelle tous s'inclinaient en lui témoignant de profonds respects. Ces détenus donnaient même le signalement du personnage mystérieux. On le désignait indifféremment sous le nom de Charles ou sous celui du « général. » Selon ces dépositions arrachées par la terreur, puisque les prisonniers étaient placés dans l'alternative de parler ou d'être passés par les armes, cet inconnu pouvait avoir quarante ans, il avait le teint coloré, les cheveux bruns, enfin sa force musculaire semblait très-grande. Ils ajoutaient que ce visiteur assidu de Georges ne se présentait jamais qu'enveloppé d'un large manteau bleu.

Ces renseignements, péniblement obtenus par la police consulaire furent commentés de mille façons. On s'accorda cependant sur un point. Cet être mystérieux ne pouvait être qu'un des membres de la famille de Bourbon ; mais lequel? On l'ignorait.

La police mit en état d'arrestation un lieutenant de Georges Cadoudal, ancien officier supérieur de l'armée de Condé, dont la dernière paix avait régularisé la situation, en l'amnistiant, mais qui entretenait des relations suspectes et était attentivement surveillé. Ce malheureux, nommé Bouvet de Lozier, compromit très-innocemment ses amis et laissa échapper quelques paroles qui furent interprétées par Réal,

comme une révélation de la présence de Georges Cadoudal à Paris.

En rentrant dans sa prison, Bouvet de Lozier, désespéré de la faute qu'il avait commise, tenta de se suicider. Ses gardiens accoururent à temps pour l'empêcher d'accomplir sa funeste résolution. Encore ému de la rude épreuve qu'il venait de traverser, accablé de douleurs physiques résultant de sa tentative avortée, il fut de nouveau interrogé par Réal. Il fit alors connaître à son interrogateur, sans avoir certainement conscience de l'acte repréhensible qu'il accomplissait, tout ce qu'il savait de la conspiration de Georges et Pichegru; il compromit très-fortement le général Moreau, et déclara que *Monsieur*, comte d'Artois, devait se rendre en France pour se mettre à la tête du parti royaliste.

On arrêta le général Moreau et avec lui le général Lajolais; mais le Bourbon que Savary avait inutilement attendu à la falaise de Biville, manquait à Bonaparte; il le cherchait et ne le trouvait point.

Le premier consul, bien servi par sa police, se fit rendre compte de la situation où se trouvaient les princes de la maison de Bourbon. Il sut que le comte d'Artois, le duc de Berry, les ducs d'Orléans, de Montpensier et de Beaujolais étaient à Londres, les princes de la maison de Condé y séjournaient également, excepté le plus jeune toutefois, qui, depuis la signature des préliminaires de Léoben, se trouvait dans le grand-duché de Bade, à Ettenheim, à quelque distance de Carlsruhe.

La déposition de Bouvet de Lozier, déclarant qu'un Bourbon, le comte d'Artois, devait venir se placer à la tête du parti royaliste, et les faits ayant prouvé qu'aucun des membres de l'ancienne famille royale n'avait tenté de gagner la France pas la voie de mer, Bonaparte pensa tout à coup à ce jeune homme, le descendant unique de la maison de Condé, qui se tenait derrière le Rhin à proximité des frontières françaises.

Le duc d'Enghien était parfaitement connu de la police consulaire; on le savait ardent, courageux, résolu. Il avait

donné en combattant les armées républicaines des exemples de bravoure aux émigrés qu'il commandait.

Louis XVIII et le duc d'Angoulême étaient réfugiés à Varsovie, un seul Bourbon était à portée de la main impitoyable qui déjà s'étendait vers lui; il fallait un Bourbon à Bonaparte! Le duc d'Enghien était là, à Ettenheim, uniquement occupé des plaisirs de la chasse ou des soins qu'il prodiguait à l'objet de son amour. La police le savait inoccupé des choses de la politique; M. Massias le ministre plénipotentiaire près la cour de Bade avait témoigné de l'innocence et de la régularité de sa vie; Bonaparte ne transigea pas avec la colère violente qui l'enivrait. Il lui fallait un Bourbon! A défaut d'autre il résolut de prendre celui-là.

Il procéda rapidement à la confection de son plan de bataille; étendu sur les cartes géographiques de son cabinet militaire, il calculait soigneusement ce qu'il fallait d'heures à ses soldats pour s'emparer de la victime qu'il allait leur désigner. Tout fut par lui mis en mouvement, la police, la diplomatie, l'administration et l'armée. Le préfet du Bas-Rhin, Shée, eut l'ordre d'envoyer un espion à Ettenheim pour faire un rapport immédiat sur les habitudes et le genre de vie du prince. Ce fut un nommé Lamothe, maréchal des logis de la gendarmerie qui fut désigné pour accomplir cette mission secrète.

Le jour même de l'arrivée de l'ordre du premier consul à Strasbourg, le maréchal des logis Lamothe franchissait le Rhin, se dirigeant vers Ettenheim. Le lendemain même, ce gendarme, transformé en espion, était de retour en France et déposait son rapport entre les mains du colonel Charlot qui commandait la gendarmerie à Strasbourg.

Lamothe avait accompli sa mission comme on exécute une consigne; il revenait avec des détails précis; selon son rapport le général Dumouriez était à Ettenheim près du duc d'Enghien; Lamothe déclarait que le duc projetait un très-prochain voyage en Angleterre; qu'il correspondait très-activement avec Offenbourg et Fribourg et qu'enfin un colonel nommé Grünstein et un lieutenant du nom de Schmidt ne le

quittaient pas. L'espion gradé ajoutait en outre que ces deux derniers personnages avaient débarqué depuis peu des côtes anglaises.

Ce rapport contenait de grossières erreurs ; pour le confectionner Lamothe s'était adressé aux aubergistes, aux cabaretiers et avait tout bonnement enregistré leurs dires. L'erreur la plus grossière était celle qui faisait du général Dumouriez le commensal du prince. Les cabaretiers allemands avaient voulu désigner M. de Thumery ; Lamothe avait écrit Dumouriez, car, paraît-il, Thumery, en allemand, se prononce Dumouriez.

L'administration civile était en ce temps moins expéditive que l'organisation militaire, car le rapport de Lamothe, envoyé par le colonel Charlot à Paris, par les correspondances des brigades de gendarmerie, parvint dans la capitale avant que le travail expédié par le préfet du Bas-Rhin à Réal, fût arrivé.

C'est le 10 mars que le premier consul put prendre connaissance du document expédié par les soins du colonel Charlot. Aussitôt les ordres les plus précis sont donnés. Ce n'est plus un simple maréchal des logis que Bonaparte expédie à Ettenheim. Deux généraux sont désignés par lui : le général Ordener et le général Caulaincourt ; il faut que sans retard ils gagnent Strasbourg. Tout dépend de leur activité et du mystère qu'ils mettront dans l'accomplissement de leur mission. Il leur est recommandé de voyager de nuit, sous un faux nom, et sans laisser soupçonner le but qu'ils veulent atteindre. Tous deux ne doivent pas se diriger par la même route. Caulaincourt devait agir sur Offenbourg, Ordener sur Ettenheim.

Tout était prêt à Strasbourg. Le général Ordener avait sur lui le plan de campagne et les indications du premier consul. Le corps d'armée, composé de trois cents hommes du 26e dragon, de trois brigades de gendarmerie, attendait le général qui devait le commander près du Bac de Rheinau. Rien n'avait été oublié ; une compagnie de pontonniers et des bateaux se trouvaient sur la rive française du fleuve.

Le général Ordener était accompagné du général Fririon,

chef d'état-major du général Leval, commandant la cinquième division militaire et du colonel Charlot.

Cependant, on ne se doutait pas, dans l'intimité du prince, du coup terrible qui allait le frapper. Le logis qu'il habitait était une petite construction gothique, appartenant au baron d'Ischterlzheim, et qu'on décorait improprement du nom de château. Tout près de là s'élevait la maison occupée par le prince de Rohan-Rochefort et sa fille, la princesse Charlotte.

Le colonel Grünstein, pour se trouver le lendemain à la disposition du prince, qui avait projeté avec lui une partie de chasse, s'était décidé à accepter l'hospitalité de la nuit que le prince lui avait offerte, au lieu de se rendre, comme cela lui arrivait tous les soirs, à la maison de M. de Thumery qu'il habitait.

Le jour commençait à peine à poindre que déjà le prince était levé, habillé et tout prêt à se mettre en chasse. Le colonel Grünstein donnait quelques ordres aux domestiques, quand tout à coup Féron, l'un d'eux, se précipita dans la pièce où le duc d'Enghien donnait un dernier coup d'œil à son équipement de chasseur.

Féron annonce que des soldats entourent le château, et que leur chef, un officier, frappe à la grande porte en faisant entendre des menaces très-vives si on ne s'empresse de lui ouvrir.

Le prince saisit son fusil et s'élance vers la fenêtre, il l'ouvre et couche en joue le colonel Charlot qui ébranlait la porte. Le colonel Grünstein se précipite vers le duc d'Enghien, relève son arme et l'empêche de faire feu; en ce même temps, pénètrent dans la chambre des dragons à la tête desquels marche un sous-officier de gendarmerie. « Vous êtes-vous compromis, monseigneur, demande M. Grünstein. — Non, répondit le prince, je n'ai rien à me reprocher! — Hé bien, poursuivit Grünstein, toute défense devient inutile, car nous sommes cernés; j'aperçois de tous les côtés des baïonnettes. »

Dans le sous-officier de gendarmerie, le prince et la domesticité reconnurent sans peine un homme que, la veille encore, on avait vu, sous un déguisement, rôder aux environs du château.

Le prince comprit que toute résistance serait non-seulement sans effet, mais encore dangereuse pour ses amis et pour lui, et se décida de céder à la force. Le commandant des dragons pénétra à son tour dans la chambre, fit mettre bas les armes et arrêta le prince, le colonel Grünstein et les domestiques.

Le colonel Charlot qui, dans son rapport qu'on a pu lire plus haut, se vante d'avoir risqué sa vie en procédant à l'arrestation du prince, termine cette pièce en disant que si le prince eût tiré sur lui, il l'eût fait passer par les armes. Ce militaire, tout imbu des doctrines autoritaires et soldatesques, paraît ne pas comprendre que le duc d'Enghien était parfaitement en droit de lui envoyer deux balles dans le corps. Le droit était alors pour le duc d'Enghien et non pas du côté des gendarmes de Bonaparte.

Ce même colonel, après avoir mis le prince en état d'arrestation, se dirigea vers la maison dans laquelle, selon le rapport de son subordonné, le maréchal des logis Lamothe, devait se trouver le général Dumouriez. Dans sa route il se trouva face à face avec le grand veneur de l'Électeur de Bade. Ce fonctionnaire avait précipitamment quitté son lit, et son costume se ressentait naturellement de sa précipitation. Ce dignitaire de la cour grand'ducale, quoique coiffé d'un bonnet de coton, voulut arguer des prérogatives de son seigneur et maître. Le colonel Charlot lui fit rapidement comprendre qu'il se mêlait de ce qui ne le regardait pas. Il conclut ainsi : « C'est convenu avec votre souverain. » Ces paroles ont été conservées; elles démontrent que la duplicité de Bonaparte imposait le mensonge à ses agents.

On s'attendait à trouver Dumouriez, on ne trouva que M. de Thumery; on interrogea militairement tous ceux sur lesquels on put mettre la main; personne ne put rien dire, par la bonne raison que personne ne savait rien de Dumouriez et de sa prétendue présence à Ettenheim. Tout n'était pas terminé, cependant, il fallait que ces soldats et leurs officiers remplissent jusqu'au bout les fonctions d'agents de police dont ils avaient été investis par Bonaparte. On revint

donc au château, et là, on fouilla partout, on ouvrit les meubles, on sonda les matelas, pas une armoire ne fut oubliée, et tous les papiers du prince tombèrent enfin en la possession de ces fureteurs gradés.

Puis, toutes les recherches opérées, on fit monter le duc d'Enghien sur une charrette, en compagnie de MM. de Thumery et Grunstein. Les gendarmes serraient de près les autres prisonniers qui suivaient à pied.

Au bord du Rhin, le prince se trouva en présence du général Ordener ; il tenta de connaître les causes de la violence exercée sur ses amis et sur lui-même. Le chef de cette honteuse expédition, de cet attentat qui violait toutes les lois, garda le silence et ne voulut pas répondre aux questions pressantes que lui adressait le duc d'Enghien.

Le Rhin fut franchi, et le prince toucha enfin du pied cette terre sur laquelle il allait trouver la mort.

Désireux de se soustraire à l'embarras que lui causaient les interrogations incessantes du prince, le général Ordener confia le prisonnier à la surveillance du colonel Charlot, s'élança sur un cheval et se dirigea au galop vers Strasbourg. Il avait hâte sans doute d'instruire son maître du succès de son expédition.

Les prisonniers durent gagner pédestrement la petite ville de Pfosheim. Une voiture et une charrette, mises en réquisition, servirent à transférer le duc d'Enghien et ses amis jusqu'à Strasbourg. Après une très-courte station dans la maison du colonel Charlot, les prisonniers furent incarcérés dans la citadelle.

Ce fut là que le prince écrivit le journal dont on a pu lire plus haut la reproduction. Le 16 mars, la veille de son départ pour Paris, le duc d'Enghien adressa à la princesse Charlotte la lettre suivante :

A la citadelle de Strasbourg, ce vendredi,
16 mars 1804.

« On me promet que cette lettre vous sera fidèlement re-

mise. Ce n'est qu'en ce moment que j'ai pu obtenir la facilité de vous rassurer sur mon sort. Je ne perds pas un instant pour le faire, vous priant aussi de rassurer tous ceux qui me sont attachés dans nos environs. Toute ma crainte est que cette lettre ne vous trouve plus à Ettenheim, et que vous ne vous ne soyez en marche pour venir ici, le bonheur que j'aurais de vous voir n'égalerait pas à beaucoup près la crainte que j'aurais de vous voir partager mon sort.

« Conservez-moi votre amitié, votre intérêt; il peut m'être fort utile, car vous pouvez intéresser à mon malheur des personnes de poids. J'ai déjà pensé que peut-être vous étiez partie. Vous avez su par le bon baron d'Ischterlzheim la manière dont j'ai été enlevé, et vous avez pu juger, à la quantité de monde que l'on avait employée, que toute résistance eût été inutile; on ne peut rien contre la force. J'ai été conduit par Rheinau et la route du Rhin. On me témoigne égards et politesse; je puis dire qu'à la liberté près, car je ne puis sortir de ma chambre, je suis aussi bien que possible : tous ces messieurs ont couché avec moi parce que je l'ai désiré; nous occupons une partie de l'appartement du commandant, et l'on m'en fait préparer un autre dans lequel j'entrerai ce matin et où je serai encore avec eux. On doit examiner les papiers que l'on m'a pris, et qui ont été cachetés sur-le-champ avec mon cachet, ce matin, en ma présence. D'après ce que j'ai vu, on trouvera des lettres de mes parents, du roi, et quelques copies des miennes. Tout cela, comme vous le savez, ne peut me compromettre en rien de plus que mon nom et ma façon de penser ne l'ont pu faire pendant le cours de la Révolution. Je crois que l'on enverra tout cela à Paris, et on m'a assuré que, d'après ce que je disais, on pensait que je serais libre sous peu de temps. Dieu le veuille ! On cherchait Dumouriez, qui devait être dans nos environs. On croyait apparemment que nous avions eu des conférences ensemble, et apparemment il est impliqué dans la conjuration contre la vie du premier consul. Mon ignorance de tout cela me fait espérer que je pourrai obtenir ma liberté; mais cependant ne nous flattons pas encore. Si quelques-uns de

ces messieurs sont libres avant moi, j'aurai un bien grand bonheur à vous les renvoyer en attendant le plus grand. L'attachement de mes gens me tire à chaque instant des larmes des yeux; ils pouvaient s'échapper, on ne les forçait point à me suivre, ils l'ont voulu. J'ai Féron, Joseph et Poulain ; le bon Mylof ne m'a pas quitté d'un pas. Je n'ai encore vu ce matin que le commandant, homme qui me paraît honnête et charitable, en même temps que prêt à remplir ses devoirs. J'attends le colonel de la gendarmerie qui m'a arrêté et qui doit ouvrir mes papiers devant moi. Je vous prie de faire veiller le baron à la conservation de mes effets ; si je dois demeurer plus longtemps, j'en ferai venir plus que je n'en ai ; j'espère que les hôtes de ces messieurs auront soin aussi de leurs effets.

« Le pauvre abbé Wemborn et Michel sont de notre conscription et ont fait route avec nous. Mes tendres hommages à votre père, je vous prie. Si j'obtiens un de ces jours d'envoyer un de mes gens, ce que je désire beaucoup et ce que je solliciterai, il vous fera tenir tous les détails de notre triste position. Il faut espérer et attendre. Vous, si vous êtes assez bonne pour me venir voir, ne venez qu'après avoir été, comme vous le devez, à Carlsruhe. Hélas ! outre toutes vos affaires et les longueurs insupportables qu'elles entraînent, vous aurez à présent à parler aussi des miennes ; l'Électeur y aura sans doute pris intérêt, mais pour cela, je vous en prie en grâce, ne négligez pas les vôtres.

« Adieu, princesse ; vous connaissez depuis longtemps mon tendre et sincère attachement pour vous : libre ou prisonnier il sera toujours le même.

« Avez-vous mandé notre désastre à Mme d'Ecquevilly ?

« L. A. H. de Bourbon. »

Une dépêche télégraphique parvenue à Paris le 15 mars avait informé Bonaparte de l'arrestation du duc d'Enghien.

Immédiatement des ordres furent donnés et un agent se dirigea vers Strasbourg, il était porteur des instructions du premier consul. Les autorités militaires devaient, suivant ces instructions, diriger sans perte de temps le prisonnier sur Paris; les individus arrêtés conjointement avec le duc d'Enghien attendraient quelques jours et ne seraient amenés à Paris que par le service ordinaire des diligences. Le prince, au contraire, devait partir en poste, et toutes les dispositions avaient été prises pour que le voyage s'accomplît très-rapidement. Les relais avaient été commandés d'avance et ce fut dans une berline attelée de six chevaux que se fit le trajet.

Ces précautions et les ordres qui furent donnés dans cette circonstance par Bonaparte prouvent surabondamment que le premier consul ne croyait pas plus au complot dans lequel suivant lui le prince était engagé qu'à la culpabilité des hommes qu'on avait arrêtés à Ettenheim près du prince. En effet, si Bonaparte avait eu la conviction bien arrêtée que le duc d'Enghien et ses amis conspiraient, il eût certainement voulu tenir dans ses mains tous les fils de la trame que le prince et ses complices avaient ourdie contre lui.

Au lieu d'agir ainsi il expédie des ordres significatifs et qui montrent bien que sa pensée est uniquement occupée de la catastrophe qu'il prépare. Si, comme ses complaisants et ses apologistes l'ont affirmé, Bonaparte croyait au complot, pourquoi n'a-t-il pas traduit devant un tribunal régulier le prince, et ceux qu'il considérait comme ses complices? Pourquoi a-t-il reculé devant la publicité de débats contradictoires? Pourquoi enfin cette précipitation et ce mystère? Tout se passe dans la nuit, et le silence est soigneusement recommandé. C'est la nuit que le prince est arrêté à Ettenheim, c'est la nuit qu'on l'enlève de Strasbourg pour le conduire à Paris, c'est la nuit que s'assemble la commission militaire et c'est enfin la nuit que la victime de cette terrible machination est mise à mort.

Le voyage se fit rapidement. Pendant sa dernière partie, c'est-à-dire depuis le départ de Châlons-sur-Marne (19 mars,

neuf heures du soir), jusqu'à l'arrivée à Paris (20 mars, trois heures de l'après-midi), la hâte des agents de Bonaparte fut si grande qu'ils ne laissèrent pas, aux relais qui existent sur la route de Châlons-sur-Marne à Paris le temps au prisonnier de faire un repas. Il est certain que des instructions secrètes qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous ont été transmises aux généraux Caulaincourt et Leval; on s'expliquerait difficilement, sans admettre cette hypothèse, que les soldats qui accompagnaient le prince eussent pris sur eux d'agir comme ils l'ont fait.

La voiture qui renfermait le duc d'Enghien et ses gardiens pénétra dans Paris le 20 mars à trois heures de l'après-midi. Ce fut au ministère des affaires étrangères, dont les bureaux se trouvaient alors situés rue du Bac, qu'elle s'arrêta. Des ordres précis manquaient sans doute, car le prince fut obligé d'attendre près d'une heure, dans la cour de l'hôtel, que l'on eût pris une décision relativement à son transfèrement. Enfin le postillon de la berline reçut l'ordre de se rendre à Vincennes.

Vers cinq heures de l'après-midi, la berline passait sous la poterne du fort, et le chef de bataillon Harel, qui avait dû à des services de police sa nomination au commandement du château de Vincennes, se présenta à la portière et reçut le duc d'Enghien des mains du lieutenant de gendarmerie Pétermann.

La veille de ce jour, seulement, Harel avait reçu de Réal une lettre à laquelle le lecteur peut se reporter; il y verra que le mystère, le silence et la discrétion sont recommandées au geôlier; Harel doit tout ignorer, aussi bien le nom de son prisonnier que les motifs qui ont motivé son arrestation. C'est Bonaparte lui-même qui a fait donner à Harel ces étranges instructions, la lettre de Réal en fait foi. Le gouverneur du château de Vincennes avait eu si peu de temps devant lui qu'il n'avait pu encore réussir à faire préparer une chambre convenable. Il se trouva dans la nécessité de transformer momentanément en prison sa propre chambre à coucher. C'est dans cette pièce que le duc d'Enghien passa à

Vincennes les premiers instants de sa captivité qui devait, hélas ! être si courte. Le prince se plaignait du froid et de la faim. Harel fit allumer un grand feu et dépêcha au village de Vincennes le brigadier Aufort, afin qu'il fît porter des vivres au château.

Le prisonnier fit honneur au repas improvisé qu'on lui avait servi, et il eut le soin d'en réserver une bonne partie pour son chien Mylof, qui n'avait pas voulu le quitter.

Tel fut le dernier repas du duc d'Enghien. Aussitôt qu'il fut terminé le prince manifesta l'intention de se reposer, Harel se retira et celui qui ne devait pas voir le prochain soleil se mit au lit et s'endormit profondément.

Tous les historiens qui ont traité la lugubre question du soi-disant procès du duc d'Enghien se sont naturellement préoccupés de l'attitude de Bonaparte pendant cette journée néfaste. M. Thiers, entre autres, a cru à des relations privées, à des confidences personnelles que son incontestable bon sens n'a peut-être pas assez radicalement jugées. Ainsi il fait intervenir Murat qui, suivant lui, après avoir reçu communication de l'arrêt en date du 19 ventôse (20 mars) et relatif à la nomination de la commission militaire, se serait rendu près de son beau-frère pour lui faire connaître les sentiments miséricordieux dont il était pénétré.

« Le premier consul, ajoute M. Thiers, qui lui-même,
« était plus enclin à les partager qu'il n'aurait voulu, cacha
« sous un visage de fer l'agitation dont il était secrètement
« atteint. Il craignait que son gouvernement ne parût faiblir
« devant le rejeton d'une race ennemie. Il adressa de dures
« paroles à Murat, lui reprocha sa faiblesse, qu'il qualifia en
« termes méprisants, et finit par lui dire avec hauteur, qu'il
« couvrirait ce qu'il appelait sa lâcheté, en signant lui-même,
« de sa main consulaire, les ordres à donner dans la jour-
« née. »

Or, sait-on dans quel endroit M. A. Thiers, place le lieu de cette scène, qui certes n'a pas dû avoir de témoin? — A Saint-Cloud. — Or, il est un fait indéniable, acquis aujourd'hui à l'histoire, c'est le séjour non interrompu de Bona-

parte à la Malmaison depuis le 12 mars jusqu'après la mort du duc d'Enghien.

D'autres historiens décernent des éloges à Joséphine et au frère du premier consul. Tous deux, assurent-ils, ont tenté de réagir contre les résolutions impitoyables qui remplissaient le cœur du frère et du mari. On va même jusqu'à placer dans la bouche de Joséphine des paroles qui incrimineraient directement M. de Talleyrand. Selon la future impératrice c'était surtout de « ce maudit boiteux » qu'il fallait se défier.

Les historiens qui rapportent ces détails dans leurs récits ne les appuient d'aucunes preuves ; ils se taisent unanimement sur les sources où ils les ont puisés. Ceci rentre probablement encore dans l'énorme série d'erreurs et de mensonges auxquels a donné naissance la légende napoléonnienne.

Avant d'aller plus loin il est intéressant de constater de quelle façon ont fini les hommes qui ont été mêlés à cette sanglante iniquité. Quoique l'on ait réuni à la fin de ce volume des notes biographiques sur chacun d'eux, le moment est venu de faire remarquer au lecteur que tous ont été frappés par l'adversité. On connaît la fin de l'empereur et les tortures morales dont il fut en proie sur le rocher de Sainte-Hélène. Joachim Murat, qui avait passivement obéi aux ordres impitoyables de son beau-frère, est mort fusillé sur les plages de la Calabre, au Pizzo, le 13 octobre 1815. Le général Hullin, président de la commission militaire, eut la mâchoire fracassée par une balle sortie du pistolet de Mallet. Devenu aveugle par suite de sa blessure, il traîna jusqu'à quatre-vingts ans une existence remplie de souffrances et agitée par des remords dont M. Dupin nous a fait connaître la violence. Le colonel Rabbe faillit être fusillé à propos de l'affaire Mallet, il était déjà monté dans l'un des fiacres qui conduisait les condamnés à la plaine de Grenelle, lorsque le ministre prit sur lui de surseoir à cette exécution. Le lieutenant Delga, qui commandait le peloton d'exécution dans le fossé de Vincennes, tomba sur le champ de bataille de Wa-

gram frappé par les balles autrichiennes. Enfin les généraux Caulaincourt, Savary, Bazancourt, succombèrent à la suite de longues et cruelles maladies. Telle fut la fin des principaux auteurs de ce drame lugubre. On dirait que la justice éternelle a voulu donner au monde un grand exemple en les frappant ainsi.

Du reste l'histoire doit enregistrer ce fait, que tous les membres de la commission militaire nommés par Murat furent individuellement appelés à l'hôtel du gouverneur de Paris, et que là ils reçurent l'ordre de se rendre immédiatement à Vincennes, ils n'ignoraient pas qu'ils étaient appelés à juger un conspirateur, mais jusqu'au dernier moment ils paraissent avoir ignoré son nom et sa qualité. Encore une fois, tous ces officiers généraux agirent comme un caporal qui vient de recevoir une consigne; leur honte éternelle sera de s'y être soumis.

Savary, — *Alias* duc de Rovigo, —cherche dans ses Mémoires à égarer l'opinion publique. Il avoue, ne pouvant le nier, qu'il a été chargé par le premier consul du commandement des troupes destinées à garder le château de Vincennes pendant le jugement, car les ordres étaient précis, il fallait juger, c'est-à-dire condamner et exécuter avant que le jour parût.

Savary avait sous ses ordres la légion de la gendarmerie d'élite et une brigade d'infanterie. Les déploiements militaires font toujours bon effet, l'homme du dix-huit brumaire connaissait par expérience le parti qu'on peut tirer de la force embrigadée, aussi avait-il veillé lui-même à ce que son confident et son aide de camp fût convenablement accompagné. Pendant cette nuit funeste, le commandement supérieur du château de Vincennes appartint sans conteste à Savary. Harel, le dénonciateur de Céracchi, de Topino-Lebrun et d'Aréna, fut dédaigneusement mis à l'écart, quoiqu'il portât le titre de gouverneur. Mais se gêne-t-on avec un homme qui a rendu des services à la police !

Voici l'un des passages des mémoires de Savary qu'il est bon de consulter:

« Vers huit heures du soir, je me rendis moi-même sur les lieux pour y rassembler la brigade. J'étais occupé à disposer ce corps et la gendarmerie à toutes les issues de la place, lorsque je vis arriver les membres de la commission militaire. Jusqu'au moment où l'on m'apprit à Vincennes que le duc d'Enghien y était arrivé à quatre heures du soir, venant de Strasbourg, sous l'escorte de la gendarmerie, je croyais fermement qu'il avait été trouvé dans une cachette de Paris, comme les compagnons de Georges, tant je m'étais peu arrêté à ce que l'on croyait savoir de la dépêche télégraphique. Il était impossible que ces circonstances n'excitassent pas en moi une vive curiosité. J'étais impatient de connaître les détails d'une affaire si extraordinaire. On aurait pu former une commission d'hommes exaltés; mais celle-ci fut, comme tout le monde sait, composée des divers colonels dont les régiments formaient la garnison de Paris, et le général commandant de la place en devenait naturellement le chef. Cette commission ne savait pas un mot des révélations qu'avaient faites les gens de Georges sur le personnage mystérieux; elle n'avait pour toute pièce du procès que le rapport de l'officier de gendarmerie envoyé à Ettenheim, et les documents envoyés par M. le préfet Shée.

Savary parle de plusieurs documents fournis aux membres de la commission militaire. Or, le « croquis de jugement, » selon l'expression de M. Dupin, qui fut péniblement rédigé par Hullin, avoue naïvement que « le président a ordonné « au capitaine rapporteur de donner connaissance des pièces, « tant à charge qu'à décharge, au nombre *d'une.* »

Ceci peut donner une juste idée de la valeur des renseignements fournis par Savary.

Cette pièce de procédure militaire présentée aux colonels assemblés dans le donjon de Vincennes, n'est autre que la minute du procès-verbal d'interrogation subie par le duc d'Enghien par-devant le capitaine Dautancourt, assisté de Jacquin, chef d'escadron, et du lieutenant Noirot.

On a plus haut reproduit cette pièce. Le lecteur aura pu remarquer qu'elle est suivie de quelques lignes tracées et

signées par le duc d'Enghien. Le malheureux y demande avec « instance d'avoir une audience particulière du premier consul. » Il croit, l'innocent, que « l'horreur de sa situation » engagera Bonaparte à ne pas se refuser à sa demande.

Parmi les hommes qui ont forcément eu connaissance de ce dernier vœu, il ne s'en est pas trouvé un qui ait cru devoir prêter son appui à cet appel désespéré en refusant la tâche sanglante à laquelle il était convié. Tous ont unanimement voté la mort. Le grand coupable que l'histoire a déjà flétri avait de complaisants complices.

Le duc d'Enghien, que le trouble moral dans lequel il se trouvait et la fatigue d'un long voyage avaient épuisé, s'était mis au lit de bonne heure, presque aussitôt après avoir quitté la table. Il cherchait dans le sommeil l'oubli des vives inquiétudes qui l'assiégeaient. On ne respecta pas ce dernier repos du malheureux. A onze heures du soir, le lieutenant Noirot pénétra dans la chambre qu'il occupait et l'éveilla. Il se leva, se vêtit et se rendit, escorté par des gendarmes, dans une pièce du logement d'Harel. Le capitaine Dautancourt l'attendait, et ce fut là qu'eut lieu l'interrogatoire dont la minute a servi d'acte d'accusation dans cette scène inquisitoriale qu'on nomme encore aujourd'hui le procès du duc d'Enghien.

Ce qui prouve bien la culpabilité de Bonaparte, ce sont les falsifications dont cette pièce a été l'objet. D'abord, la version officielle dit ceci : « Le capitaine rapporteur s'est transporté dans la chambre où se trouvait couché le duc d'Enghien. » Or la minute de l'interrogatoire contenait cette phrase qui a été effacée : « Le capitaine soussigné s'est rendu dans une des pièces du logement du commandant. » C'est en marge qu'ont été ajoutés les noms des témoins. Ceci a eu lieu après l'exécution du jugement. Bonaparte voulait pouvoir se vanter d'avoir observé toutes les formes. Il ressort clairement de ces altérations grossières, de ces surcharges et de ces ratures, que l'interrogatoire du prince a eu lieu sans témoins, et que les besoins de la cause ont invité les intéressés à faire œuvre de faussaires.

Ainsi donc toutes les mesures étaient prises pour que la victime ne pût échapper au précipice vers lequel on la poussait. Savary, du reste, veillait à ce que les volontés de son maître ne fussent pas éludées. Harel n'était plus rien, et celui qui fut depuis duc de Rovigo remplissait intérimairement les fonctions de gouverneur du château.

Avant la réunion de la commission militaire, le capitaine rapporteur communiqua à ses membres l'interrogatoire qu'il venait de faire subir au duc d'Enghien ; un des colonels présents, Barrois, ouvrit un avis bien naturel. Il demanda, — c'est du reste lui-même qui l'affirme, — qu'on ne fît rien avant d'avoir reçu les avis du premier consul. Il basait cette opinion sur la note manuscrite de la main du prince suivie de sa signature et qui figure au bas de la minute du procès-verbal d'interrogatoire. Savary se récria. Les instructions qu'il avait reçues de Bonaparte étaient précises et formelles ; il argua d'ailleurs des termes mêmes de l'arrêté du général Murat, gouverneur de Paris, qui disait que la commission militaire opérerait et jugerait sans « désemparer ».

Ces soldats, habitués à la discipline, ne s'illusionnèrent pas sur la nature des devoirs qu'on leur enjoignait de remplir. Ils savaient, à n'en pas douter, que Savary n'était vis-à-vis d'eux qu'un porteur de consigne, et ils s'assemblèrent dans la salle du conseil.

Le duc d'Enghien fut amené devant eux. Savary a, dans ses Mémoires, l'audace d'affirmer que cette séance soi-disant judiciaire ne fut pas mystérieuse, que « les portes de la salle étaient ouvertes et libres pour tous ceux qui pouvaient s'y rendre à cette heure. »

Il est bon de faire remarquer au lecteur que cette prétendue séance judiciaire avait lieu dans une forteresse enclose de murs et de fossés, que le pont-levis était assurément levé et qu'il était deux heures du matin. Ceci peut faire apprécier le degré de confiance qu'on doit avoir dans les assertions de Savary, l'aide de camp de Bonaparte.

Les renseignements sur la façon dont fut jugé le duc d'Enghien sont fort rares et peu croyables ; ils émanent de

témoins qui avaient un grand intérêt à dissimuler la gravité des actes auxquels ils s'étaient laissé entraîner.

Deux des témoins de cette scène funèbre ont livré au public de soi-disant révélations sur les actes de la commission militaire. L'un est le général Hullin, l'autre est le duc de Rovigo qui a vainement tenté de plaider la cause de Savary.

Le lecteur a pu lire la relation que M. Dupin a donnée de son entrevue avec le général Hullin; la blessure qui le défigurait l'avait fait surnommer *Bouffe-la-balle*. Il est inutile d'y revenir.

Voici maintenant la version du duc de Rovigo :

« J'arrivai trop tard pour voir entrer le prince. La discussion était déjà entamée et d'une manière fort vive; le duc d'Enghien repoussait avec indignation les imputations qu'on lui opposait de participation à un assassinat; et d'après ce que j'ai appris sur les lieux, il venait d'avouer qu'il ne devait rentrer en France que les armes à la main. A la chaleur avec laquelle il parlait à ses juges, il était aisé de voir qu'il ne se doutait nullement de l'issue que devait avoir ce procès.

« La commission le laissa parler autant qu'il le voulut ; et quand il eut fini, on lui fit observer ou qu'il ne connaissait pas sa situation, ou qu'il ne voulait pas répondre aux questions qu'on lui adressait; qu'il se renfermait dans sa naissance et la gloire de ses ancêtres; qu'il ferait mieux d'adopter un autre système de défense. On ajouta qu'on ne voulait point abuser de sa situation; mais qu'il n'était pas probable qu'il ignorât aussi complétement qu'il le disait ce qui se passait en France, lorsque non-seulement le lieu qu'il habitait, mais la France et l'Europe entière en étaient occupés; qu'il ne parviendrait jamais à faire croire qu'il fût indifférent à des événements dont toutes les conséquences devaient être pour lui; qu'il y avait en cela trop d'invraisemblance pour qu'on ne lui en fit pas l'observation; qu'on l'engageait à y réfléchir, et que cela pouvait devenir sérieux.

7

« M. le duc d'Enghien, après un moment de silence, répondit d'un ton grave :

« Monsieur, je vous comprends très-bien ; mon intention « n'était pas d'y rester indifférent. J'avais demandé à l'An« gleterre du service dans ses armées, et elle m'avait fait ré« pondre qu'elle ne pouvait m'en donner, mais que j'eusse à « rester sur le Rhin, où j'aurais incessamment un rôle à « jouer, et j'attendais. Monsieur, je n'ai plus rien à vous « dire. »

« Telle fut exactement la réponse du prince. Je l'écrivis aussitôt ; je la cite aujourd'hui de mémoire ; mais elle y était gravée si profondément, que je ne crois pas en avoir oublié une seule syllabe. D'ailleurs elle doit se trouver parmi les pièces du procès ; et si elle n'y est pas, c'est assurément parce qu'on l'en a soustraite.

« Ces dernières paroles décidèrent du sort de M. le duc d'Enghien. Il avait précédemment parlé des secours pécuniaires qu'il recevait de la cour de Londres : c'était une pension que lui faisait l'Angleterre ; mais il s'était exprimé d'une manière à faire croire qu'au lieu d'une pension alimentaire, ce pouvait être un argent corrupteur destiné, comme celui de Georges, à payer la conjuration ; et, aucun de ses juges ne connaissant sa situation financière, cette particularité ajouta aux préventions qu'on avait déjà contre lui. La fatalité conduisait ce prince.

« La commission se croyant suffisamment éclairée, ferma la discussion, et fit évacuer la salle pour délibérer en secret. Je me retirai avec les officiers de mon corps, qui, comme moi, avaient assisté aux débats, et j'allai rejoindre les troupes qui étaient sur l'esplanade du château. »

Ce serait faire injure au bon sens et à l'intelligence du lecteur que de lui signaler les inconséquences et les faussetés dont fourmille ce récit. Le duc de Rovigo essayait de réhabiliter Savary ; il y parvint si peu — la publication de

ses Mémoires porte la date de l'année 1823 — qu'il reçut de M. de Villèle la lettre suivante :

« Monsieur le Duc,

« Le roi a vu avec un extrême mécontentement que vous ayez appelé l'opinion publique sur de funestes souvenirs dont il avait commandé l'oubli à tous ses sujets.

« Sa Majesté m'ordonne, en conséquence, de vous faire connaître que son intention est que vous vous absteniez de vous présenter dans son palais.

« J'ai l'honneur d'être, avec considération, monsieur le duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« Le président du conseil des ministres,

« Chargé du portefeuille de la maison du roi pendant l'absence de M. le marquis de Lauriston.

« Comte de VILLÈLE. »

D'après les aveux de Savary et du général Hullin, les charges les plus graves qui pesaient sur le duc d'Enghien, et dont Bonaparte avait coloré son indigne action, n'avaient pas résisté à l'interrogatoire que venait de subir le dernier des Condés. Il n'avait été question ni de Dumouriez, ni de complot. Le prince avait repoussé avec une grande animation de parole le projet d'assassinat dont on l'accusait. Il n'avait avoué qu'une chose, sa présence dans les rangs de l'armée de Condé, et que son dessein était, s'il le pouvait, de soutenir les droits de sa famille, dût-il pour cela ressaisir les armes. Il ne chercha pas à cacher qu'il touchait un subside de l'Angleterre. Ce dernier aveu fut son arrêt de mort.

La commission, ainsi que le déclare le duc de Rovigo, se crut suffisamment éclairée et fit évacuer la salle pour délibérer en secret.

Toujours selon le duc de Rovigo, la délibération de la commission militaire fut longue ; à l'en croire, elle dura

deux heures. On doit n'accorder qu'une médiocre confiance à cette dernière assertion de M. de Rovigo. La commission s'étant crue « suffisamment éclairée, » il devient évident que sa conviction était formée; d'ailleurs Savary n'était-il pas là pour lui rappeler au besoin les volontés de celui qu'il représentait.

Enfin l'arrêt fut rendu et péniblement rédigé par le général Hulin. Il porte que l'accusé a été, à l'unanimité, condamné à mort.

Les deux heures de M. de Rovigo ont dû bien faire rire Savary.

En fait, la commission ne délibéra pas, et tout son travail consista dans le récollement des voix. Ces juges-là opinaient comme on opère à le manœuvre, au commandement.

La minute de ce « croquis de jugement » existe aux Archives, ainsi qu'une pièce précédente, l'interrogatoire du duc d'Enghien par le capitaine Dautancourt; cette minute porte des altérations. Les mots « deux heures du matin, » qui indiquent l'heure à laquelle le général Hullin a commencé son « croquis » ont été biffés sur la minute; mais cette altération permet cependant de prouver la fausseté de l'allégation du duc de Rovigo, qui, dans un but facile à comprendre, essaye de persuader au public que la commission a délibéré pendant deux heures. Or le prince ne fut appelé devant ses juges qu'après une heure. En supposant que son interrogatoire ait duré trois quarts d'heure, on voit à quelle étendue de temps se réduisent les deux heures du duc de Rovigo. Ces juges, encore une fois, n'ont pas eu à délibérer; ils n'avaient qu'à obéir à la consigne qui, de la Malmaison, leur avait été apportée par Savary.

Autre erreur plus significative encore et non moins intéressée. Le duc de Rovigo prétend qu'un officier s'adressa à Savary, afin que ce dernier donnât des ordres pour la formation d'un piquet de gendarmes qui aurait mission de fusiller le prince. Cet officier-là n'a jamais existé que dans l'imagination du duc de Rovigo.

Savary commandait en chef dans cette circonstance. Harel

avait été mis à l'écart, et tout ce qui s'est fait cette nuit-là n'a eu lieu que par les ordres et sous la direction de Savary; le duc de Rovigo n'aurait pas dû l'oublier.

C'est également à M. de Rovigo que l'on doit le récit de l'incident Réal. A en croire ce haut fonctionnaire du premier empire, Savary, quittant Vincennes après l'exécution du jugement, croisa la voiture de Réal. M. de Rovigo ne le dit pas, mais il est probable que Savary dut s'étonner de voir de si bon matin en ces parages, un conseiller du premier consul en grand costume de cérémonie. Savary s'arrêta et interrogea Réal sur le motif qui l'amenait à Vincennes :

« Mais, répondit le conseiller d'État, je m'y rends pour interroger le duc d'Enghien; j'en ai reçu l'ordre hier soir. »

On sait quelles licences M. de Rovigo prend avec la vérité lorsqu'il s'agit de disculper Savary. Cette dernière affirmation dont tout démontre la fausseté n'a évidemment été produite que pour voiler la réalité des ordres impitoyables de Bonaparte. En défendant son maître, M. de Rovigo plaide en faveur de Savary et cherche à lui faire adjuger le bénéfice des « circonstances atténuantes. » Tous les historiens ont commenté cette rencontre de Réal et de Savary en rejetant sur la fatalité le dénoûment sanglant du drame de Vincennes. On a déployé pour expliquer l'absence de Réal plus d'imagination que n'en comporte le sujet. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les récits de MM. de Rovigo, Thiers, Desmarets et de Faget ne concordent pas entre eux et qu'on y peut signaler des différences très-notables. D'ailleurs qu'allait faire M. Réal à Vincennes? Était-il chargé d'une mission miséricordieuse? Personne ne le dit et rien ne le prouve. Le conseiller d'État se rendait près du duc d'Enghien en qualité de juge d'instruction. Son intervention, que rien ne justifie (car Bonaparte était parfaitement renseigné par Shée, préfet du Bas-Rhin, par Massias ministre plénipotentiaire près la cour de Bade), eût-elle changé le dénoûment de cette sombre affaire? On peut légitimement supposer que non. Tous les ordres donnés par Bonaparte, toutes les mesures prises par lui, la hâte fiévreuse avec laquelle cette apparence de procé-

dure fut menée, démontrent qu'une pensée implacable présidait à ces actes violateurs de tous les droits.

Les serviteurs dévoués de l'empire ont cherché non pas à innocenter, mais à excuser leur maître. Selon quelques-uns d'entre eux, le premier consul était tout disposé à user de clémence. On le représente, pendant la soirée fatale du 20 mars, affectant un calme qu'il ne ressentait pas; on indique même les vers de Voltaire et de Corneille qu'il murmurait; enfin tous ses apologistes s'accordent pour constater qu'un trouble très-contenu se manifestait chez lui.

M. de Meneval, son secrétaire intime, et qui, mieux que personne, était à même de juger de la disposition morale dans laquelle se trouvait le futur empereur, insère dans son livre ces lignes significatives :

« Il se retira à la Malmaison, s'isola de tout le monde, même de sa famille, préoccupé de cette importante capture et des lumières que la procédure allait jeter sur la conspiration. »

M. de Meneval est peut-être de tous ces témoins le seul qui ait dit la vérité.

Il est certain que le 20 mars Bonaparte devait être parfaitement éclairé sur la nullité des accusations qui avaient été dirigées contre le duc d'Enghien. Le premier consul avait alors en sa possession les papiers saisis à Ettenheim par le colonel Charlot, ces papiers, que son premier soin fut certainement d'examiner, ne contenaient aucune trace du complot présumé. Il est clair que si des soupçons, même vagues, avaient pu résulter de la lecture de ces pièces et être dirigés contre le duc d'Enghien, Bonaparte n'aurait pas hésité à se faire une arme des aveux de celui qu'il faisait traiter comme un criminel.

M. Thiers, à propos de l'absence de Réal, et après avoir rappelé et commenté les souvenirs publiés par les gens de l'entourage du premier consul, dit ceci :

« Sans doute, la résolution du premier consul était prise; mais il était agité; et si le cri du malheureux Condé demandant la vie fût arrivé jusqu'à lui, ce cri ne l'aurait pas trouvé

insensible, il aurait cédé à son cœur, il aurait été glorieux d'y céder. »

Mais alors à quel sentiment a donc cédé le premier consul? L'examen des papiers du duc d'Enghien ne devait-il pas lui prouver combien les défiances et l'accusation dont le prince était l'objet se trouvaient fausses? Qu'attendait-il pour révoquer les ordres rigoureux que depuis le 15 mars il avait transmis à ses agents? Est-ce qu'il ne connaissait pas la teneur de l'arrêté de son beau-frère Murat qui enjoignait à la commission militaire de juger « sans désemparer? » Aurait-il enfin oublié que, sur son ordre exprès, son aide de camp Savary était parti le jour même pour Vincennes?

Les mesures prises par ce confident de Bonaparte, l'attitude conservée par lui pendant toute la durée de cette nuit funeste, le rôle effacé que joua Harel, gouverneur du château, l'autorité enfin dont Savary donna plus d'une preuve, sont des faits acquis à l'histoire et qu'on ne peut nier aujourd'hui. Ils sont de nature à faire douter de la véracité des récits des familiers de Bonaparte qui représentent le premier consul comme animé d'intentions clémentes. M. Thiers a peut-être cru trop facilement à la vérité de la légende napoléonienne; quoi qu'il en soit il restera certainement de son argumentation un mot significatif; c'est celui-ci : « Sans doute la résolution du premier consul était prise! »

Cette résolution était si bien prise que le général Hullin dans une brochure qui, sur ses indications et ses récits, avait été rédigée par M. Dupin, affirme qu'un *homme*, qui s'était constamment tenu dans la salle du conseil, s'approcha de lui au moment où, après avoir apposé sa signature sur le jugement, il se disposait à écrire au premier consul.... « Que faites-vous là, dit cet homme que le général Hullin ne nomme pas mais que le duc de Rovigo a certainement connu. — J'écris au premier consul, répondit le général, pour lui exprimer le vœu du conseil et celui du condamné. — Votre affaire est finie, dit l'homme en prenant la plume des mains du général; maintenant cela me regarde. »

Le général Hullin affirme que les choses se sont passées

ainsi. Il est étonnant que le duc de Rovigo qui a si intimement connu Savary, lequel, a de son propre aveu assisté jusqu'à la fin à cette séance juridique, ne mentionne pas dans ses Mémoires cet incident caractéristique. Peut-être bien Savary, qui était le confident et l'exécuteur des volontés du premier consul a-t-il jugé prudent de ne point parler de « l'homme » et de son étrange déclaration.

Cela « regardait » si bien Savary que c'est lui qui donne immédiatement des ordres pour l'exécution du prince. Il n'eut pas à se préoccuper de la fosse. Elle était creusée d'avance ! ce fait monstrueux est affirmé par des gens qui ont donné à cet égard des renseignements précis. Il faut relire le procès-verbal d'enquête et surtout la déposition de Rousselet. Les défenseurs intéressés de Bonaparte ont prétendu que cette fosse n'avait été préparée que pour y déposer des décombres ; mais lorsqu'un ouvrier veut faire disparaître des immondices, il creuse un trou et non une fosse !

L'excavation dans laquelle fut jeté le cadavre du duc d'Enghien mesurait six pieds de longueur, trois de largeur et de profondeur. Singulières proportions pour un trou à décombres !

Harel dont les fonctions de gouverneur ont été supprimées au profit de Savary, « l'homme » de confiance du premier consul, rentre alors en scène. Savary veut savoir si tout est en ordre ; a-t-on creusé la fosse? Puis une pensée vient le saisir, il songe au lendemain sans doute, et donne l'ordre que la fosse soit creusée.

Bontemps descend dans le fossé et, pour sauver les apparences, enlève du « trou » quelques pelletées de terre.

Sa besogne ne fut pas longue, mais l'introduction de ce comparse sur la scène du drame sanglant dont le dénoûment est si prochain, permettra à « l'homme » du premier consul d'affirmer que la fosse n'a été creusée qu'après que le jugement a été rendu.

Le piquet d'exécution avait été depuis longtemps commandé. Seize gendarmes attendaient dans le fossé qu'on leur amenât l'homme qu'ils devaient mettre à mort. Que le lec-

teur se reporte à la déclaration du gendarme recueillie par le général Moreau, et il pourra se convaincre que, bien avant l'heure à laquelle la sentence de mort a été prononcée, le piquet d'exécution occupait le fossé.

Ce fut Harel qui, en sa qualité de gouverneur de Vincennes, reçut de Savary la mission d'amener le prisonnier sur le lieu du supplice ; ce dénonciateur montait en grade il passait à l'état d'aide de bourreau.

Il pénétra dans la chambre qu'occupait le prince, tenant à la main une grosse lanterne.

« Veuillez me suivre, dit-il au duc d'Enghien, et rappelez tout votre courage. Le lieutenant Noirot, le brigadier Aufort et deux gendarmes, formèrent avec Harel le lugubre cortége qui conduisait un innocent à la mort.

Parvenu au sommet de l'étroit escalier qui conduit dans les fossés, le prince, saisi par l'air froid et humide de la nuit, demanda à Harel vers quel cachot on le conduisait; « j'aime mieux mourir à l'instant, dit-il, que d'être ainsi traité. » Harel l'exhorta de nouveau à rappeler tout son courage.

Le prince comprit que c'était à sa vie qu'on en voulait; il releva la tête, se souvint qu'il se nommait Condé et s'engagea résolûment entre les murs sombres de l'escalier. Il était trois heures du matin lorsque le duc d'Enghien toucha du pied cette terre sur laquelle devaient le coucher les balles des soldats de Bonaparte.

Le duc de Rovigo a vraiment tenté d'égarer l'opinion publique relativement à l'heure précise à laquelle la sentence de la commission spéciale a été exécutée. Selon lui, c'est à six heures du matin, aux premières lueurs du jour naissant, que le prince a été fusillé. Les motifs qui ont poussé M. de Rovigo à altérer une fois de plus la vérité sont aujourd'hui bien connus. On disait que le général Savary, afin de mieux guider les balles des soldats, avait placé lui-même une lanterne sur la poitrine de la victime. Le duc de Rovigo tout en niant le fait, cherche dans ses Mémoires — qui ne sont relativement au duc d'Enghien qu'une mine d'erreurs volontaires, — à persuader au public que l'exécution n'eut lieu qu'à six

heures du matin. Il fait intervenir le soleil pour laver Savary des reproches qu'on lui adresse à propos de cette lanterne directrice. Les faits connus sont en opposition absolue avec les affirmations intéressées du duc de Rovigo.

Les bords extérieurs du fossé qui touchent à l'esplanade se trouvaient garnis de troupes; le général Savary était à leur tête; il suivait avec une sorte d'impatience les dernières péripéties de la scène sanglante dont son maître lui avait confié la direction.

Un officier s'approcha du prince et lui lut d'une voix troublée ce que M. Dupin a si justement nommé un « croquis de jugement. » Le prince, ce sont les témoins et les auteurs de ce drame qui l'affirment, ne laissa percer sur son visage aucun signe d'émotion. Lui seul était éclairé dans ce lieu sombre, par la lanterne dont Harel dirigeait les clartés. Les soldats attendaient les armes chargées.

Lorsque cette lecture, dernière contrefaçon des formes légales constamment violées, fut terminée, le prince demanda encore qu'une entrevue lui fût ménagée avec le premier consul, tous se turent; il réclama l'assistance d'un prêtre, il voulait mourir en chrétien.

Une voix impatiente se fit entendre. Cette voix appartenait à l'homme qui se trouvait placé sur le rebord extérieur du fossé. — « Commandez donc le feu, » cria la voix.

Le prince s'avança résolûment vers le peloton qu'il pouvait vaguement distinguer, ses instincts et son courage le faisaient marcher au feu. Il se trouva à quelque distance d'un mur peu élevé sur lequel on avait placé la lanterne; un petit arbre agitait ses branches dépouillées par l'hiver. Ce fut près de cet arbre que le prince s'arrêta. — « Mais, commandez donc le feu, » répéta la voix.

L'adjudant, qui se trouvait placé vis-à-vis du prince et de façon à ce que la lueur de la lanterne l'éclairât, porta la main à son chapeau et se découvrit; c'était le signal convenu. Les armes s'abattirent, une explosion violente éclata dans la nuit; le prince tomba foudroyé, face contre terre.

Quatre gendarmes s'approchèrent alors du cadavre. L'un

d'eux, qui sans doute avait reçu des ordres, inspecta les vêtements du cadavre s'empara d'une montre et d'un petit paquet de papier; c'était le journal du prince.

Puis, avec une hâte impie, on saisit ce cadavre encore palpitant et on le précipita brutalement dans la fosse ouverte depuis la veille. Le procès-verbal d'enquête, rédigé en 1816, constate que le cadavre du duc d'Enghien était couché dans la fosse à plat ventre, la face contre terre. Non-seulement dans ce criminel attentat toutes les lois et tous les droits avaient été violés, mais les agents de Bonaparte n'avaient même pas donné à ce cadavre, qu'ils étaient chargés de faire disparaître, ces marques de respect banal qu'inspire la mort.

APPENDICES

I

Quand nous avons entrepris de réunir, comme dans un dossier judiciaire, toutes les pièces relatives à la mort tragique du duc d'Enghien, nous ne savions de cette affaire que ce qu'en sait tout le monde.

Peu à peu la clarté s'est faite dans notre conscience, notre conviction s'est formée, et après Chateaubriand, après Dupin ainé, après Lanfrey, *si parva licet componere magnis*, nous avons cru pouvoir conclure.

Nous avons pensé qu'ayant longuement examiné les pièces, attentivement pesé les témoignages, tenu compte avec scrupule des temps et des circonstances, nous avions le droit de formuler notre opinion.

Ce droit impliquait pour nous le devoir, tout débat devant être contradictoire, de mettre sous les yeux du lecteur le récit d'un de ceux qui, de l'examen consciencieux des mêmes documents, ont tiré des conclusions opposées aux nôtres.

Ici notre embarras a été grand. Parmi les apologistes du premier empire, quelques-uns, passant rapidement sur ce sanglant épisode du Consulat, en ont attribué, sans preuves à l'appui, la responsabilité qui à Savary de Rovigo, qui à Talleyrand, dont le plus grand crime à leurs yeux fut de servir les Bourbons après Bonaparte, faisant ainsi plus grand cas du logement que du locataire.

D'autres se sont bornés à accuser la fatalité, ce bouc émissaire des causes désespérées.

Nous n'avions pas à tenir compte de ces glorifications soi-disant historiques, qui affirment au lieu de prouver, et mettent la foi à la place de la raison.

Parmi ceux, en nombre restreint, qui ont accepté le débat, nous avons arrêté notre choix sur le baron de Meneval.

Celui-là, au moins, n'a pas fui la discussion.

Il a plaidé : Non coupable.

Avant d'introduire ce nouveau témoin, nous devons faire nos réserves.

Le baron de Meneval a été *secrétaire du portefeuille de Napoléon premier consul et empereur, secrétaire des commandements de l'impératrice régente ;* sa partialité n'est pas douteuse. Nous ne lui en faisons pas un crime, nous en prenons acte. La partialité est honorable dans certains cas et n'exclut pas la bonne foi.

M. de Meneval a été à même de bien voir et de tout voir. A-t-il introduit dans le débat quelque fait indiscutable, quelque document anthentique de nature à démontrer la culpabilité de la victime, ou à rendre douteuse son innocence ?

Le lecteur en jugera ; mais quelque impression qui résulte pour lui de la lecture des pages qui vont suivre, qu'il absolve ou qu'il condamne la mémoire du premier consul, un rapprochement fatal, logique, s'imposera à son esprit :

A deux époques historiques parfaitement distinctes, quoique rapprochées l'une de l'autre, sous deux régimes entre lesquels aucune assimilation n'est possible, deux Bourbons furent frappés de mort; Louis XVI sous la République, le duc d'Enghien sous le Consulat.

Quand nos pères condamnèrent Louis XVI à porter sa tête sur l'échafaud, les débats, publics et solennels, eurent lieu à la face du soleil.

Ils durèrent vingt jours.

Trois défenseurs, à son choix, furent accordés au roi; et chacun des représentants de la France entière, nominativement interpellé, opina librement, selon sa conscience, avec le droit de motiver son opinion.

Quatre cent trente-trois conventionnels votèrent la mort,

et assumèrent hautement et courageusement, devant le monde et devant l'histoire, la responsabilité de leurs votes.

Douze ans plus tard, sous le Consulat, après des menées occultes de police; après un enlèvement de nuit sur un territoire neutre; un tribunal d'exception, siégant entre les quatre murailles d'un château fort, esquissa le croquis d'un jugement clandestin. Moins de deux heures après, l'accusé, qui n'avait pas été défendu, était troué de balles dans un fossé, à la lueur douteuse d'une lanterne.

Certaines besognes sombres appartiennent à la nuit.

Dix ans plus tard encore, Talleyrand, Hullin, Savary de Rovigo, Caulaincourt, tous plus ou moins directement impliqués dans l'affaire, en rejetaient les uns sur les autres la responsabilité, et briguaient les faveurs de la Restauration.

En comparant entre eux ces deux procès, nous n'avons pas entendu juger au fond.

C'est affaire au lecteur.

Ce qui nous préoccupe ici, c'est la question de forme.

Si d'après leurs procédés on peut juger des hommes, il est facile de voir, par cet exemple, de quelle hauteur les hommes de la République dominèrent les hommes du Consulat.

Nous laissons la parole au baron de Meneval.

Avant de rapporter les circonstances de l'enlèvement et du jugement du duc d'Enghien, je dois reprendre les choses de plus haut. Je n'avais pas l'intention de revenir sur la catastrophe de la mort de ce prince. Il m'en coûte de rappeler l'attention publique sur ces tristes souvenirs; mais je crois rendre une stricte justice à la mémoire de l'empereur, je crois obéir à l'une de ses principales recommandations, en racontant tout ce qui est à ma connaissance sur cet événement que l'esprit de parti a étrangement défiguré. Le fait en lui-même est aujourd'hui apprécié à sa juste valeur. Provoquée par le gouvernement anglais, la mort du dernier des Condés a porté de déplorables fruits. Cet acte tire son plus grand intérêt de l'influence qu'il a exercée sur le cours de la car-

rière politique de Napoléon, et c'est à cette cause qu'il doit la place importante qu'il occupe dans l'histoire de notre temps. Je vais donc en réunir les traits principaux, dont l'ensemble pourra mettre le lecteur impartial à même de former son jugement sur un acte de rigueur auquel une réunion de circonstances fatales et une inflexible interprétation de ses devoirs comme chef de l'État ont porté Napoléon, dont ce prince a accepté toute la responsabilité avec la haute franchise et la fierté de son caractère, et qui, au lieu de lui être utile, lui a été nuisible, comme il l'a avoué lui-même.

Le gouvernement anglais, qui avait d'abord affecté de traiter avec mépris un projet de descente en Angleterre, justement épouvanté du formidable armement qui s'opérait en vue de ses côtes, avait fini par prendre ce projet d'expédition tellement au sérieux qu'il faisait des préparatifs extraordinaires pour s'y opposer. Les redoutes et les retranchements se multipliaient sur la côte méridionale de l'Angleterre: des moyens d'inondation y étaient pratiqués ; toute la population en état de porter les armes y était réunie et exercée; les ministres eux-mêmes et les principaux chefs de l'aristocratie avaient endossé l'habit militaire, et figuraient dans les rangs des volontaires. L'anxiété générale était excitée et entretenue par des alertes et par des terreurs paniques qui se succédaient et qui portaient l'épouvante jusque dans Londres. Un grand nombre de familles s'éloignaient du voisinage des côtes, et allaient chercher un refuge dans l'intérieur des terres.

En même temps que le gouvernement cherchait à conjurer l'orage par tous les moyens qui étaient en son pouvoir, il travaillait à l'éloigner du territoire britannique. Il faisait jouer tous les ressorts d'une diplomatie raffinée et semait l'or pour porter les puissances à se déclarer, et pour retenir sur le continent l'ennemi qui le menaçait.

Ces moyens ne le rassurant pas assez, il eut recours à la ressource des complots. Au commencement de l'année 1804, les princes français retirés à Londres, favorisés par les ministres anglais, formèrent le plan d'une attaque sérieuse

contre le chef du gouvernement consulaire. Un ordre du conseil privé du roi d'Angleterre enjoignait aux émigrés français de se rendre sur les bords du Rhin, sous peine de perdre leurs pensions, et un règlement fixa le traitement qui serait alloué à chaque officier et soldat. Le duc d'Enghien avait précédemment obtenu de l'Électeur de Bade l'autorisation d'établir son séjour à Ettenheim, petite ville située sur la rive droite du Rhin, à deux lieues du fleuve. A l'époque même où les émigrés se rassemblaient, en vertu de l'ordre du conseil privé, sur les frontières de l'Alsace, des royalistes déterminés, réfugiés à Londres après la fin des troubles de la Vendée, et commandés par d'anciens chefs de chouans, débarquaient secrètement sur la côte de Dieppe et se dirigeaient sur Paris par des chemins détournés, trouvant sur leur route des gîtes préparés dans des fermes isolées et dans des chaumières où ils étaient reçus par des paysans gagnés à leur parti. Georges Cadoudal, Rivière, aide-du-camp du comte d'Artois, les frères Polignac, Pichegru et cinquante autres conjurés étaient arrivés ainsi mystérieusement à Paris, et se tenait cachés dans des retraites ignorées de la police.

Les agents que la police française entretenait à Londres l'informaient qu'il s'y tramait quelque grand complot contre la France. C'était un bruit généralement répandu en Angleterre, en Europe et jusque dans nos colonies, que le gouvernement consulaire touchait à sa fin, que les jours de son chef étaient comptés, et que l'ancienne famille régnante allait remonter sur le trône. On réimprimait à Londres le pamphlet autrefois composé contre Cromwell : *Tuer n'est pas assassiner*, en faisant allusion au premier consul. Une feuille, *l'Ambigu*, rédigée par des émigrés français, portait en tête l'effigie de Bonaparte, avec un cercle noir autour du cou. Les avis qui parvenaient de plusieurs côtés annonçaient de prochains débarquements d'émigrés dans la Vendée. Les avis que le premier consul recevait de cette province le portèrent à y envoyer l'un de ses aides de camp, le colonel Savary, dont le rapport confirma ses soupçons sur l'agitation sourde qui y régnait.

Le premier consul se ressouvint qu'il existait dans les prisons de Paris des individus arrêtés comme prévenus d'avoir été envoyés de Londres pour attenter à sa vie. Leur arrestation sur les côtes en flagrant délit d'espionnage et d'embauchage, suffisait pour motiver leur envoi devant des commissions militaires ; mais comme ils étaient accusés d'en vouloir à la vie du chef de l'État, ils avaient été retenus en prison en attendant que cette accusation pût être prouvée. Le premier consul ordonna que quelques-uns de ces individus fussent traduits devant un conseil de guerre, espérant obtenir d'eux quelque révélation sur le but de leur voyage. Deux d'entre eux furent jugés et condamnés. L'aspect du supplice ne put fléchir leur opiniâtreté ; ils périrent en menaçant le gouvernement d'une catastrophe prochaine.

Les rapports de M. Mehée de Latouche et du capitaine Rosey (dont j'ai rapporté la mission, pages 147 et suivantes) firent connaître les trames ourdies sur la rive droite du Rhin par les ministres anglais accrédités près les cours de Munich, de Stuttgard et de Cassel. Le premier consul, parfaitement édifié sur l'imminence du danger qui menaçait l'État et sa personne, se fit remettre de nouveau la liste des chouans arrêtés. L'écrou de l'un d'eux, sa condition d'affidé ou de domestique de Georges pendant la dernière insurrection de l'Ouest, firent soupçonner que celui-là pourrait savoir quelque chose. Querel fut jugé et condamné sans qu'on pût tirer de lui aucun aveu ; mais dans la nuit qui devait précéder son exécution, la crainte de la mort le décida à parler. Il déclara qu'il était depuis six mois à Paris ; qu'il y était arrivé avec Georges et plusieurs autres conjurés qu'il nomma ; qu'ils avaient été rejoints peu après leur arrivée par une quinzaine d'autres : que de nouveaux débarquements devaient avoir lieu ou étaient attendus, et que Paris était le lieu de rendez-vous commun. Ces déclarations de Querel, qui lui valurent sa grâce, mirent sur la voie de découvertes importantes ; on arriva ainsi jusqu'à un ancien émissaire du parti, nommé Troche, horloger à Eu. Le premier consul fit repartir son aide de camp Savary, acccompagné par le fils de l'horloger,

suppléait son père, fort avancé en âge, avec ordre de se rendre où un nouveau débarquement était annoncé. Le colonel Savary, arrivé à Dieppe, se porta incontinent avec le jeune Troche sur Biville, où le débarquement devait s'effectuer. Le gros temps qui régna pendant plusieurs jours, des avis transmis de Paris dans cet intervalle, et des signaux donnés au brick qui avait croisé durant plusieurs nuits devant la falaise de Biville, et qui portait, disait-on, le duc de Berri, empêchèrent le débarquement.

Pendant que cela se passait, la police, dirigée par le conseiller d'État Réal, mettant à profit les révélations de Querel, s'était livrée à des recherches actives qui l'avaient mise sur la trace des individus réfugiés à Paris. L'arrestation successive de Georges et de ses compagnons conduisit à la connaissance de la part diverse que Pichegru et Moreau avaient prise au complot. Entre autres informations qui furent obtenues, une circonstance éveilla au plus haut point l'attention. Un personnage inconnu à la bande de Georges avait eu des entrevues avec ce dernier; il avait été reçu non-seulement par Georges, mais aussi par MM. de Polignac et de Rivière, avec des marques particulières de déférence. Il était naturel de penser qu'un complot aussi important que celui qui se tramait à Paris, devait avoir nécessairement un chef supérieur présent ou peu éloigné, investi de pouvoirs extraordinaires, qui pût se faire reconnaître lorsque l'ennemi serait abattu. On en conclut que le personnage reçu par Georges devait être ce chef, et qu'il était un des princes de l'ancienne maison royale. On passa en revue les divers membres de cette famille; on sut où se trouvaient le comte de Lille (Louis XVIII), le comte d'Artois, les ducs d'Angoulême et de Berry, le prince de Condé, le duc de Bourbon, et les princes d'Orléans qui vivaient paisibles et éloignés des foyers d'intrigues. Restait le duc d'Enghien, dont Napoléon connaissait à peine l'existence. On fut induit à penser que ce prince pourrait bien être le personnage mystérieux dont nous avons parlé. Quoique la description qui en était faite ne s'appliquât que très-imparfaitement au prince, puisque ce

personnage était le général Pichegru, comme on l'apprit plus tard, les différences les plus graves dans le signalement d'un homme qui était inconnu à Paris ne pouvaient pas arrêter la marche des conjectures. La présence du duc d'Enghien sur les bords du Rhin, *ses communications avec les émigrés qui s'y rendaient*, la participation du gouvernement anglais au complot, qui ressortait de toutes les informations recueillies par la police, les absences que faisait le prince *pour se livrer au plaisir de la chasse*, ses promenades sur le Rhin, le soupçon qu'il venait quelquefois à Strasbourg, donnèrent une nouvelle force aux présomptions qu'on avait déjà qu'il était le chef que sa naissance et son rang portaient à la tête de la conspiration. Les suppositions marchent vite quand elles sont excitées par le soupçon. On admit sans peine que le duc d'Enghien avait pu venir à Paris et y séjourner, et qu'il avait pu être de retour à Ettenheim dans l'espace de moins de huit jours. On se préoccupa tellement de cette conjecture, qu'on fit explorer les principaux hôtels du faubourg Saint-Germain pour s'assurer que le prince n'y était point caché, ou qu'on ne faisait pas de secrets préparatifs pour le recevoir. On supposa même qu'il aurait pu trouver un asile dans l'hôtel de l'ambassade d'Autriche. L'avis qui fut donné que Dumouriez, artisan de guerres civiles et l'agent de complots le plus actif et le plus expérimenté, était à Ettenheim, comme conseiller du prince, acheva la conviction.

Des instructions furent données à M. Shée, alors préfet du département du Bas-Rhin. Les indications qu'il donna confirmèrent ce qu'on savait déjà [1]. Le premier consul avait plus de confiance dans ses pressentiments et dans ses prévisions que dans les ressources de la police, privée, par la suppression du ministère de la police, de l'ensemble et de l'impulsion si nécessaires dans les circonstances extraordinaires où l'on se trouvait. Il chargea un jour, à son lever et confidentiellement, le général Moncey, premier inspecteur de la

1. Rien.

gendarmerie, d'envoyer un officier intelligent à Ettenheim, sous un déguisement, afin de prendre connaissance de ce qui s'y passait, et de recueillir les noms des personnes de tout rang qui s'y trouvaient en rapport avec le duc d'Enghien. Le général Moncey remit directement au premier consul, sans en donner communication à la police, le rapport de l'officier auquel il avait confié cette mission. Parmi les noms des personnes qui entouraient le prince, le rapport signalait ceux du général Dumouriez et d'un colonel anglais nommé Smith. Ce ne fut que plus tard qu'on reconnut que le général auquel l'auteur du rapport donnait le nom de Dumouriez était le général Thumery, dont le nom prononcé par un Allemand, avait causé son erreur. Ce rapport confirma le premier consul dans l'opinion que le duc d'Enghien présidait aux trames ourdies à Paris. La présence de Dumouriez surtout lui parut un coup décisif; il attachait un grand intérêt à la capture de ce général, qui lui parut être la cheville ouvrière de la conspiration. Il ignorait tout à fait dans quels termes Dumouriez pouvait être avec les divers princes de l'ancienne dynastie; sa présence à Ettenheim lui suffisait. Il était persuadé que son arrestation et la saisie de ses papiers lui procureraient les informations les plus précises et les plus utiles sur l'organisation et sur les moyens d'exécution du complot.

Il réunit, dans une espèce de conseil privé, aussitôt après la réception du rapport que lui avait remis le général Moncey, les deux consuls, le grand juge, le ministre des relations extérieures, le conseiller d'État Réal et Fouché, quoique ce dernier ne fût pas alors ministre. Fouché avait eu l'art de se rendre nécessaire en se donnant beaucoup de mouvement. Il venait souvent raconter au premier consul des nouvelles obtenues par l'influence qu'il avait conservée sur les agents de la police, et les confidences qu'il tirait d'eux adroitement, en gagnant toujours de vitesse le grand juge.

Comme il n'y eut point de procès-verbal des délibérations de cette réunion, le champ a été laissé ouvert aux conjectures sur les opinions émises par les personnages qui en ont fait partie. Il paraît cependant certain, ce qui sera au reste

éclairci par les mémoires qui seront, tôt ou tard, livrés à la publicité, que les deux consuls ne se montrèrent point enclins à des mesures de rigueur, et que Fouché, au contraire, ne dissimula pas son sentiment sur la nécessité d'un grand exemple, pour en finir avec les artisans de complots. L'opinion de M. de Talleyrand, qui a pris soin d'ailleurs de détruire tous les documents qui auraient pu le compromettre, n'est connue que par les reproches que lui fit Napoléon dans la scène qui eut lieu à l'issue du conseil privé tenu en 1808 (*voir* les pages 283 et suivantes) et par le propos de ce ministre à M. d'Hauterive, l'un des chefs de division du ministère des relations extérieures, lequel exprimait la peine qu'il éprouvait de l'exécution du duc d'Enghien : « Eh bien, quoi! ce sont les affaires ! (*Voir* l'article de la *Biographie universelle* consacrée à M. d'Hauterive, par M. Artaud.)

Tel était l'état des choses lorsque, le 19 ventôse an XII, (10 mars 1804), jour où je n'avais pas dîné aux Tuileries, on vint me chercher à dix heures du soir, de la part du premier consul. Je le trouvai, en arrivant, dans une pièce attenante à son cabinet, ayant à ses pieds plusieurs cartes qu'il avait jetées par terre et en cherchant une du cours du Rhin. Après l'avoir aidé à étendre cette carte sur une grande table d'acajou qui était au milieu de la pièce, j'écrivis sous sa dictée une lettre au ministre de la guerre Berthier, pour lui donner l'ordre de faire partir dans la nuit le général Caulincourt, son aide de camp pour Strasbourg, et le général Ordener, commandant des grenadiers à cheval de sa garde, pour Schelestadt, afin de procéder à l'arrestation du duc d'Enghien. Pendant que le premier consul me dictait cette lettre, le général Berthier fut annoncé, et, peu après, le général Caulincourt. Le premier consul dicta au général Berthier le complément des instructions relatives à cette expédition, en suivant sur la carte l'itinéraire que devait parcourir le général Ordener. Il me dicta ensuite une lettre adressée au ministre Talleyrand, pour lui prescrire les mesures diplomatiques à prendre. En conséquence de cet ordre, le ministre des relations extérieures devait charger le général Caulin-

court d'une lettre adressée au baron d'Edelsheim, ministre de l'Électeur de Bade, laquelle cet officier devait remettre dès qu'il aurait appris l'arrestation du duc d'Enghien. Cette lettre portait « que le ministre des relations extérieures lui avait adressé précédemment une note dont le contenu tendait à requérir l'arrestation du comité d'émigrés français siégeant à Offenbourg, lorsque le premier consul, par l'arrivée successive des brigands envoyés en France par le gouvernement anglais, comme par la marche et le résultat des procès qui s'instruisaient à Paris, avait reçu connaissance de toute la part que les agents anglais avaient aux terribles complots tramés contre sa personne et contre la sûreté de la France; qu'il avait appris de même que le duc d'Enghien et le général Dumouriez se trouvaient à Ettenheim, et que, comme il était impossible qu'ils se trouvassent dans cette ville sans la permission de Son Atesse Électorale, le premier consul n'avait pu voir sans la plus profonde douleur qu'un prince auquel il lui avait plu de faire éprouver les effets les plus signalés de son amitié, pût donner asile à ses ennemis les plus cruels, et laissât ourdir tranquillement des conspirations aussi évidentes; que, dans une circonstance aussi extraordinaire, le premier consul avait cru devoir donner, à deux petits détachements, l'ordre de se rendre à Offenbourg et à Ettenheim, pour y saisir les instigateurs d'un crime qui, par sa nature, mettait hors du droit des gens tous ceux qui manifestement y avaient pris part; que le général Caulincourt était chargé des ordres du premier consul, et qu'on ne devait pas douter qu'en les exécutant il n'observât tous les égards que Son Altesse Électorale pouvait désirer. »

Les instructions contenues dans la lettre adressée par le premier consul au ministre de la guerre, portaient que le général Caulaincourt se rendrait à Strasbourg, et de là sur Offenbourg avec deux cents dragons, pour y faire arrêter les émigrés et les agents du gouvernement anglais; que le général Ordener se dirigerait sur Schelestadt, où il prendrait trois cents dragons avec lesquels il passerait le Rhin à Rheinau; irait cerner secrètement le château d'Ettenheim, et ar-

rêterait le duc d'Enghien, Dumouriez *surtout*, et tous ceux qui se trouveraient avec eux. Le général Caulaincourt devait se mettre en communication avec le général Ordener, et dès qu'il serait informé de son arrivée à Ettenheim, envoyer au ministre de l'Électeur de Bade la lettre du ministre Talleyrand, et des excuses pour la violation de son territoire, fondées sur l'urgence et sur la nécessité du secret.

J'ignorais à mon arrivée aux Tuileries, dans la soirée du jour où le premier consul m'avait fait appeler, quelles personnes il avait vues dans l'après-midi. J'appris qu'il s'était entretenu avec les consuls, avec les ministres de la justice et des relations extérieures et avec M. Fouché. Deux jours après, Fouché, qui sortait du lever, me rencontra et me dit : « Le général Bonaparte est bien indiscret, il finira par éventer la mèche. » Il faisait allusion à l'ordre donné de faire arrêter le duc d'Enghien. Le premier consul avait parlé à son lever de l'objet qui le préoccupait exclusivement, des machinations des émigrés, dont il tolérait trop patiemment le voisinage, et avait cité les noms du duc d'Enghien et de Dumouriez. Cependant personne de la maison consulaire, pas même Mme Bonaparte, ne connut les ordres qui avaient été donnés. Le premier consul resta quelques jours à Paris, puis il quitta les Tuileries pour aller à la Malmaison. Quoique ma voiture suivît la sienne, il me fit donner quelques chasseurs de ses guides pour la sûreté de ses papiers.

La population entière de Paris prenait aux divers incidents de ce drame un intérêt dont on se ferait difficilement une idée aujourd'hui. L'arrestation de Georges, qui avait eu lieu presque en même temps que l'ordre de l'enlèvement du duc d'Enghien était expédié, avait fixé toutes les incertitudes sur l'existence de la conspiration, et accru au plus haut point la sollicitude générale et la sympathie pour le chef de l'État. On faisait des vœux pour que les instigateurs du complot fussent atteints et sévèrement punis.

Pendant son séjour à la Malmaison, le premier consul fut soucieux et inoccupé ; il ne reçut que MM. Maret, Talleyrand, Fouché, Réal, le grand juge (Régnier), et Cambacérès.

Le 25 ventôse (16 mars), le télégraphe annonça que le duc d'Enghien avait été arrêté pendant la nuit, dans le château d'Ettenheim L'ordre fut donné de le transférer immédiatement à Paris, où il arriva le 29 ventôse (20 mars), dans l'après-midi. Il fut retenu pendant quelques heures à la barrière de Pantin, jusqu'à ce qu'il eût été ordonné de le diriger sur le fort de Vincennes; il y entra vers cinq heures du soir. Le même jour, un décret fut rendu portant que le ci-devant duc d'Enghien, prévenu d'avoir porté les armes contre la République, d'avoir été et d'être encore à la solde de l'Angleterre, de faire partie des complots tramés par cette dernière puissance contre la sûreté intérieure et extérieure de la République, serait traduit devant une commission militaire composée de sept membres nommés par le général gouverneur de Paris, et qui se réunirait à Vincennes. En conséquence de cet arrêté, cinq colonels des régiments d'infanterie et de cavalerie en garnison à Paris, et le major de la gendarmerie d'élite, se rendirent à Vincennes, où ils n'apprirent quel était le prévenu qu'ils devaient juger que quand le général Hulin, président de la commission militaire, le leur annonça. Ces officiers ignoraient les diverses circonstances de la découverte de la conspiration, mais ils étaient sous l'impression de l'indignation générale qu'excitaient le projet d'attentat contre la vie du premier consul et la perspective du bouleversement qui aurait suivi sa mort. Ils ne doutaient pas que ces menées n'eussent pour chef un prince de l'ancienne dynastie.

Le jour de l'arrivée du prince à Vincennes, le colonel Savary fut chargé d'une lettre du premier consul qui informait le général Murat de la mission de cet officier au château de Vincennes, dont il devait prendre le commandement supérieur avec un fort détachement de gendarmes d'élite et une brigade d'infanterie. Parmi les officiers émigrés qui avaient été arrêtés en même temps que le duc d'Enghien à Ettenheim, se trouvaient plusieurs généraux de l'armée de Condé. Les papiers qui furent saisis sur ces officiers furent remis au premier consul. Il s'y trouvait, entre autres, l'ordre du con-

seil privé qui convoquait sur les bords du Rhin les émigrés pensionnés par l'Angleterre, un billet du duc d'Enghien en réponse à une lettre d'un général Vauborel, qui faisait connaître que le prince se refusait à suivre le conseil que ce général lui donnait de s'éloigner, à cause des dangers auxquels il était exposé dans les circonstances présentes, et une lettre d'un colonel de Lanan, qui contenait les mêmes conseils. *Si, comme je le pense*, ajoutait cet officier, *les vues énergiques des gouvernements qui nous protégent si particulièrement sont reconnues, par les grandes puissances, comme le seul moyen de rendre la tranquillité à l'Europe par une paix juste, ces bases seront naturellement le rétablissemeut de la monarchie*. Ces pièces, qui prouvaient le plan d'hostilités conçu contre la France, et la part qu'y prenait le duc d'Enghien, ne figurèrent pas au procès, peut-être parce qu'elles n'ajoutaient rien à la conviction du premier consul, toujours persuadé qu'il y avait des *préventions* plus que suffisantes de la culpabilité de l'accusé. Fouché avait affirmé au premier consul qu'on trouverait à Ettenheim une *malle* remplie de pièces, qui mettraient sur la trace de toutes les ramifications du complot. Les craintes exprimées au duc par de fidèles officiers, qu'un *coup de main* ne fût tenté sur Ettenheim, sans ébranler *sa résolution de rester au poste du danger*, l'avaient *sans doute* déterminé à mettre à couvert les papiers qui pouvaient compromettre ses compagnons. Quoique aucunes pièces, autres que celles rapportées ci-dessus, n'eussent pu être saisies à Ettenheim, et que le personnage le plus important, Dumouriez, ainsi que le colonel anglais Smith, n'y eussent point été trouvés, cependant les lois contre les individus qui avaient porté les armes contre la République et qui étaient à la solde de l'Angleterre étaient formelles, et suffisaient pour provoquer une condamnation.

Après la lecture de l'interrogatoire que le général Dautancourt, faisant alors fonctions de capitaine-rapporteur, avait fait subir au duc d'Enghien en cette qualité, le prince, déplorant l'extrémité cruelle à laquelle il était réduit, et exprimant un vif désir d'être entendu du premier consul, Dau-

tancourt lui donna le conseil d'écrire quelques mots au bas de son interrogatoire pour demander cette audience. La note du prince était conçue en ces termes :

« Avant de signer le présent procès-verbal, je fais avec instance la demande d'avoir une audience particulière du premier consul. Mon nom, mon rang, ma façon de penser et l'horreur de ma situation me font espérer qu'il ne se refusera pas à ma demande.

« *Signé:* L. A. H. DE BOURBON. »

Cette pièce fut mise sous les yeux des membres de la commission. Un seul des juges (le général Barrois) fut d'avis que la demande d'audience fût transmise au premier consul; mais les aveux du duc d'Enghien, les circonstances dans lesquelles il avait été arrêté, la conviction où étaient les juges que ce prince était complice et même chef du complot qui se tramait à Paris, parurent à des officiers jugeant avec la rigueur du Code pénal militaire, sans rejeter le recours au premier consul, des motifs suffisants pour faire au prince l'application de la loi; car des hommes aussi honorables ne se seraient pas dégradés au point de faire fléchir leur conscience devant un ordre sanguinaire. Le premier consul ne mettait pas en doute que le prince ne fût condamné; mais ce qui donne matière à réflexion, c'est qu'il chargeait en même temps le secrétaire d'État Maret d'écrire au conseiller d'État Réal de se rendre à Vincennes pour interroger le duc d'Enghien, et de revenir lui rendre compte du résultat de l'interrogatoire. M. Maret partit de la Malmaison pour Paris, si ma mémoire est fidèle, vers sept heures du soir. Il devait être environ dix heures quand sa lettre fut remise chez M. Réal. Par une suite de la fatalité qui semble avoir présidé à toute cette affaire, Réal, qui depuis huit jours n'avait pas eu un moment de relâche, et qui avait passé plusieurs nuits sans se coucher, était rentré ce jour-là accablé de fatigue. Il avait défendu à son valet de chambre de l'éveiller

avant cinq heures du matin, quel que fût le message qui lui fût porté. Une lettre venant de la secrétairerie d'État ne parut pas avoir une importance suffisante pour enfreindre l'ordre formel qu'avait donné Réal de ne pas l'éveiller. A son réveil, on lui remit avec ses lettres celles du secrétaire d'État; il s'habilla à la hâte et partit pour Vincennes; mais il rencontra en chemin le colonel Savary, qui lui apprit l'exécution du duc d'Enghien. Savary, qui était à cheval, continua sa route sur la Malmaison, où il arriva vers huit heures du matin. Il fut à l'instant introduit dans le cabinet du premier consul, où je me trouvais. Savary lui rendit compte, en peu de mots, de la condamnation et de l'exécution. Le premier consul, apprenant que le duc d'Enghien avait demandé à le voir, sans provoquer aucun de ces détails dont il était ordinairement si avide, l'interrompit pour s'informer de ce qu'était devenu Réal, et pour savoir s'il n'était pas venu à Vincennes. Apprenant qu'il n'y avait point paru, il se tut et fit plusieurs tours dans sa bibliothèque, les mains croisées derrière le dos, jusqu'à ce qu'on annonça M. Réal. Après avoir écouté l'explication que lui donna ce dernier, et avoir échangé quelques mots avec lui, il retomba dans sa rêverie; puis sans laisser échapper un mot d'acquiescement ou d'improbation, il prit son chapeau, dit: « C'est bien, » et laissa M. Réal surpris et un peu troublé de sa préoccupation. Quant au premier consul, il était monté dans le petit appartement qu'il occupait au dessus de sa bibliothèque; il s'y était enfermé, et il y resta longtemps sans reparaître.

Voilà les seuls faits dont j'ai été témoin. Je ne rapporte que ce que j'ai vu et entendu. Je puis ajouter qu'aucune communication verbale ou écrite n'a existé entre la commission militaire et le premier consul pendant le temps qui s'est écoulé à partir de l'interrogatoire du duc d'Enghien, lequel a précédé son jugement, jusqu'au moment de l'exécution. Les moyens que j'avais d'être instruit de ce fait et les recherches minutieuses de ceux qui avaient intérêt à le découvrir n'ont pu mettre sur la trace d'aucune communication de ce genre.

S'il m'est permis de parler de mes propres impressions, je n'hésiterai pas à dire que le premier consul, indigné des trames odieuses ourdies contre sa personne, *m'a paru n'avoir pas douté* un seul instant que le rassemblement d'émigrés sur les bords du Rhin n'eût pour chef le duc d'Enghien, et que ce prince n'eût la mission d'entrer en France après le coup frappé par Georges et ses complices, alors que le duc de Berri, qui était destiné à débarquer en Normandie, en eût été détourné par l'avis qu'il reçut de la présence à Dieppe d'un officier actif et déterminé, entièrement dévoué au premier consul. Sous l'impression d'un juste ressentiment, et fortement préoccupé *du sinistre avenir réservé à la France* et de la sanglante révolution qui aurait été la conséquence de sa mort, il a ordonné que le duc d'Enghien fût mis en jugement ; et des charges lui ont paru suffisantes pour motiver la condamnation de ce prince. Cependant l'ordre donné à M. Réal d'aller à Vincennes interroger le duc d'Enghien, la solitude favorable aux réflexions que Napoléon alla chercher à la Malmaison, évitant de s'arrêter dans le salon de Mme Bonaparte, se renfermant dans son appartement privé, et refusant de répondre à sa femme, qui venait quelquefois frapper inutilement à sa porte, décelaient les combats qui se livraient dans son âme. Il m'est resté la conviction que, satisfait de l'humiliation à laquelle il avait réduit ses ennemis, le parti de la clémence l'eût emporté, s'il eût été informé à temps de la demande qu'avait faite le prince d'être amené devant lui. Le mal étant devenu sans remède, il a hautement accepté la responsabilité de cet acte. Il n'a jamais varié dans la résolution de tout assumer sur lui, et aurait regardé comme une faiblesse et comme une atteinte portée à sa puissance et à sa dignité, la plus légère récrimination exprimée en public et la moindre expression de regret. Quand on se reporte à ce temps de crise et à la pensée des dangers qui menaçaient l'État, on est forcé de convenir que Napoléon a rempli un devoir, et qu'au lieu de le lui imputer à crime, non-seulement on doit le plaindre de s'être vu forcé d'accepter l'odieux d'un acte dont sa perspicacité lui montrait dans

l'avenir les fâcheuses conséquences, mais même on doit l'absoudre; pour tout dire en un mot, le duc d'Enghien a joué sa tête, *il l'a perdue.* La qualité du condamné et le sentiment intéressé de pitié dont la haine de nos ennemis couvrit tout à coup ce jeune prince ont transformé en crime d'une férocité sauvage un acte de rigueur *légitime.* Napoléon a été dédommagé des déboires que ses ennemis lui ont suscités à cette occasion, *par le redoublement d'attachement du peuple*, que l'imminence d'un danger commun et les mesures vigoureuses qui l'avaient conjuré, exaltèrent au plus haut degré. Cependant la première impression produite par cet événement sur les classes élevées fut très-vive; le mystère et la précipitation avec lesquels le duc d'Enghien fut enlevé, jugé et exécuté, en furent la principale et même la seule cause. Les ministres, les fonctionnaires, les personnes attachées à la maison du premier consul même, n'apprirent que par le *Moniteur* ce qui s'était passé. L'aspect de la Malmaison fut triste ce jour-là. Je me souviens encore du silence qui régna le soir dans le salon de Mme Bonaparte. Le premier consul se tenait le dos appuyé à la cheminée, pendant que M. Fontanes lui faisait je ne sais quelle lecture. Mme Bonaparte était assise à l'extrémité d'un canapé, avec l'air mélancolique et les yeux humides : les personnes du service, alors très-peu nombreuses, s'étaient retirées dans la galerie voisine, et s'entretenaient à voix basse du sujet de conversation qui absorbait tous les autres. Quelques personnes vinrent de Paris; mais, frappées de l'aspect lugubre du salon, elles s'arrêtèrent à la porte. Le premier consul, sombre et pensif, ou écoutant attentivement la lecture de M. Fontanes, ne paraissait pas s'apercevoir de leur présence. Le ministre des Finances resta pendant un quart d'heure à la même place, sans que personne lui adressât la parole. Ne voulant pas se retirer comme il était venu, il s'approcha du premier consul, et lui demanda s'il avait des ordres à lui donner; le consul lui répondit par un geste négatif.

Je crois devoir, en terminant, reproduire les notes suivantes, écrites au crayon de la main de l'empereur,

sur les marges de l'*Histoire de Napoléon en* 1815, par M. Fleury de Chaboulon, laquelle contient un passage relatif à l'arrestation et au jugement du duc d'Enghien. J'ai copié moi-même ces notes sur l'original, sans y changer un seul mot.

« Napoléon ne s'occupait pas du duc d'Enghien, qui avait été justement traduit et puni par un conseil militaire. Le général Moreau, dès 1797, s'était plaint, dans son rapport au Directoire exécutif, lors du 18 fructidor, des intrigues que ce prince tramait d'Offenbourg avec Pichegru et ses agents dans l'armée. *Ce prince faisait partie de la conspiration de Georges et de Pichegru. Il fut en conséquence arrêté et condamné à mort par le tribunal compétent.* Il n'y eut qu'un acte irrégulier, ce fut de le faire arrêter à trois lieues de la frontière de France, dans le pays de Bade. Mais Napoléon était le protecteur de cette maison ; il fit demander l'*extradition* par le colonel Caulaincourt, son aide de camp, pendant qu'Ordener passerait le Rhin avec trois cents dragons, à Neufbrisach, et arrêterait le prince et ses agents dans sa maison d'Ettenheim. »

A l'observation que la mort du duc d'Enghien décidait la question qui agitait la France, l'empereur répond : « La mort méritée du duc d'Enghien nuisit à Napoléon dans l'opinion, et ne lui fut d'aucune utilité politique. »

Répondant à ce qu'on disait que l'impératrice Joséphine, la reine Hortense, les princes Cambacérès et de Neufchâtel l'avaient conjuré d'épargner la vie du duc d'Enghien, l'empereur ajoute : « Cela est faux ; le duc d'Enghien, traduit au château de Vincennes, fut jugé et fusillé avant que personne sût qu'il était arrêté ; d'ailleurs on était alors si indigné de la conduite connue du comte d'Artois, qui tramait des assassinats dans Paris, que ce fut *un concert unanime de satisfaction aux Tuileries et parmi les amis et parents des ministres et les personnes intéressées à l'État.*

On assurait que l'exécution avait été pressée par Murat, qui, poussé par quelques régicides, à la tête desquels se trouvait Fouché, crut servir Napoléon, sa famille et la France,

en assurant la mort d'un Bourbon. Il dément cette assertion par ses paroles : « Cela est faux ; Napoléon savait que si la commission militaire le trouvait coupable, elle le ferait exécuter dans les vingt-quatre heures. »

J'ajouterai que l'homme qui, à l'offre des contrebandiers de lui livrer les princes de l'ancienne dynastie retirés en Angleterre, répondait par la menace de les faire pendre, si un cheveu tombait de la tête de ces princes, cet homme ne jugeait pas que la mort des Bourbons fût nécessaire à sa fortune.

Il ajoute, en réponse aux reproches adressés à cette occasion à M. de Talleyrand : « Le prince de Talleyrand s'est conduit, dans cette occasion, comme un fidèle ministre, et jamais l'empereur ne lui a rien reproché là-dessus. Si l'affaire du duc d'Enghien était à recommencer, l'empereur ferait encore de même. L'intérêt de la France, la dignité de la couronne et la *loi* d'une juste représaille lui en ont fait la loi. »

On dit, dans le passage qui a donné lieu à ces notes, qu'on a longtemps imputé et que les personnes non instruites de la vérité imputent encore à M. de Caulaincourt l'arrestation du duc d'Enghien, etc. En marge est écrit de la main de l'empereur : « Tout cela est absurde. Caulaincourt, aide de camp de Napoléon, a obéi, et il devait obéir à l'ordre de Talleyrand de se rendre à Bade, et de faire au moment qu'Ordener arrêtait le prince, *la demande de l'extradition*, et depuis des excuses pour la violation du territoire. Ordener a dû obéir à l'ordre de passer le Rhin avec trois cents dragons et d'arrêter le prince. La commission militaire a dû le condamner à mort si elle l'a trouvé coupable, Caulaincourt et Ordener ont dû obéir. Coupable, la commission militaire a dû le condamner à mort ; innocent, elle eût dû l'acquitter, car aucun ordre ne peut justifier la conscience d'un juge. Il n'y a pas de doute que si Caulaincourt eût été nommé juge du duc d'Enghien, il se fût récusé ; mais chargé d'une mission diplomatique, il a dû obéir : tout cela est si simple, que c'est folie d'y trouver à redire. Il est vrai encore que le parti

des Bourbons s'étant acharné à calomnier Caulaincourt pour la petite part qu'il a eue dans cette affaire, cela a été l'origine de sa faveur. La mort du duc d'Enghien doit être attribuée *au comte d'Artois*, qui dirigeait et commandait de Londres l'assassinat de Napoléon par Georges et Pichegru, et destinait le duc de Berry à se rendre après la mort (de Napoléon) en France par la Falaise (de Biville), et le duc d'Enghien à s'y rendre par Strasbourg.

II

Nous devons à l'obligeante confraternité de M. Lanfrey l'autorisation de reproduire une partie de l'œuvre si remarquable qu'il publie en ce moment.

C'est le chapitre qui a trait à *l'assassinat du duc d'Enghien* que nous offrons à nos lecteurs.

Grâce à l'historien dont l'autorité est aujourd'hui hors de doute, l'histoire *vraie* de Napoléon I[er] sera enfin connue du peuple sur lequel a si longtemps pesé son despotisme.

Quelque satisfaisants que fussent pour Bonaparte les résultats obtenus, ils n'avaient pas répondu à son attente, car d'une part les charges relevées contre Moreau étaient fort insuffisantes pour établir sa culpabilité, de l'autre la capture à laquelle il attachait le plus de prix, celle du comte d'Artois et du duc de Berry, lui avait définitivement échappé. Depuis quelque temps les rapports de Savary lui avaient fait prévoir l'inutilité d'une plus longue surveillance sur le point désigné pour le débarquement. Décidé comme il l'était à frapper personnellement les Bourbons pour les dégoûter des conspirations et terrifier leurs partisans, il s'était aussitôt enquis s'il n'y avait pas à sa portée quelque autre membre de cette famille doublement détestée, et depuis qu'elle luttait corps à corps avec lui, et depuis qu'elle avait rejeté avec mépris son offre de deux millions pour prix d'une renonciation

à la couronne de France. Ce Bourbon s'était rencontré malheureusement pour la gloire du Premier Consul; il résidait depuis près de deux ans à Ettenheim, tout près de Strasbourg, mais sur le territoire badois. C'était le duc d'Enghien, fils du prince de Condé, jeune homme plein d'ardeur et de bravoure, toujours au premier rang dans les combats auxquels avait pris part l'armée de son père. Retiré à Ettenheim depuis la fin de la guerre, il y vivait fixé par une passion romanesque pour la princesse Charlotte de Rohan qu'il avait épousée secrètement, et le voisinage de la Forêt-Noire lui permettait de satisfaire son goût pour la chasse. Complétement étranger à la conspiration, dont il ne connaissait pas même l'existence, il attendait pour reprendre son service dans les corps d'émigrés, un signal du cabinet anglais qui lui servait une pension. On l'avait fait observer par un ancien serviteur de sa maison, nommé Lamothe, dont le rapport n'établissait en rien sa complicité avec les conjurés de Paris [1], mais mentionnait deux circonstances de nature à faire naître quelques doutes : la première était la présence, à Ettenheim, de Dumouriez, dont l'agent avait par erreur confondu le nom avec celui du marquis de Thumery; la seconde était un bruit assez répandu, quoique également erroné [2], d'après lequel le duc d'Enghien se serait parfois aventuré jusqu'à entrer à Strasbourg pour y assister à une représentation théâtrale. Mais ces deux faits, à les supposer établis, ce qui n'était pas, étaient loin de constituer une présomption sérieuse, car rien jusque-là ne prouvait que Dumouriez fît partie de la conspiration, et si le duc allait furtivement à Strasbourg, il n'en résultait pas qu'il fût venu jusqu'à Paris. Le gouvernement avait d'ailleurs dans les mains la correspondance de Drake avec Méhée, il avait les rapports de ses agents auprès de Taylor et de Spencer

1. Rapport du maréchal des logis de gendarmerie Lamothe, en date du 5 mars 1804.

2. Il a été démontré tel non-seulement par la correspondance du duc mais par le témoignage de ses officiers.

Smith, il avait les dépêches de M. de Massias, notre ministre à Bade; il savait d'autant mieux qu'il n'y avait rien au fond de la conspiration de Drake, que Bonaparte lui-même l'avait organisée et tenait dans sa main tous les fils de cet imbroglio. Si le duc d'Enghien eût joué à Ettenhim le rôle qu'on lui prêtait, il n'est pas douteux qu'il n'en eût transpiré quelque chose dans ces divers documents qui étaient tous muets à son égard. Napoléon ne put pas croire un instant que le duc d'Enghien conspirait contre lui; et l'on ne doit voir qu'une abominable comédie dans la fameuse scène, tant de fois reproduite que Desmarest a racontée pour la première fois : « Eh bien! monsieur Réal, vous ne me dites pas que le duc d'Enghien est à quatre lieues de ma frontière, organisant des complots militaires? Suis-je donc un chien que le premier venu peut assommer impunément? » Survient alors Talleyrand qui reçoit le même accueil, puis Cambacérès qui, en apprenant qu'il s'agit de faire enlever et fusiller le duc d'Enghien, exprime respectueusement l'espoir *que la rigueur n'irait pas si loin!* « Sachez! lui répond Bonaparte, que je ne veux pas ménager *mes assassins*[1]! » Au reste cette explosion de colère jouée paraît si peu motivée à l'auteur même de ce récit qu'il l'explique par la persuasion où devait être Napoléon que le duc d'Enghien était le *prince français* qui devait se mettre à la tête des conjurés. Mais ce prince français, ils l'avaient nommé, il y avait plus d'un mois, dans leurs dépositions; c'était le comte d'Artois suivi du duc de Berry. Ce prince devait venir d'Angleterre et non des bords du Rhin, et c'était lui que Savary venait d'attendre pendant vingt-huit jours à la falaise de Biville! Cette seconde erreur est donc moins admissible encore que la première. Le seul crime du duc d'Enghien était de se trouver à la portée de la main de Bonaparte dans un moment où il fallait à Bonaparte le sang d'un Bourbon, et c'est pour cette raison unique qu'il fut choisi et frappé.

1. *Quinze ans de haute police*, etc.

Aucun des systèmes imaginés alors ou depuis pour rejeter sur des hasards ou sur des instruments passifs la responsabilité du meurtre, ne tient devant un simple exposé des faits. C'est dans les derniers jours de février que Bonaparte apprend qu'il doit définitivement renoncer à l'espoir de faire tomber le comte d'Artois dans l'embuscade de Biville; il fait aussitôt écrire par Réal au préfet de Strasbourg, pour savoir si le duc d'Enghien est à Ettenheim. Dans cette lettre du 1er mars à M. Shée, Réal ne demande pas : Le duc conspire-t-il? Avez-vous quelque renseignement à transmettre sur lui? Il demande simplement ceci : « Le duc est-il toujours à Ettenheim[1]? » Le rapport de Lamothe arrive le 9 mars, le 10 mars il donne à Caulaincourt et à Ordener l'ordre de franchir la frontière et d'investir l'un Offenbourg, l'autre Ettenheim. Ce fait est intimement lié à tout ce qui précède, c'est la résolution d'une âme violente et impatiente de frapper. Comment l'attribuer à un autre qu'à celui qui alors était tout, et qui seul dans cette affaire était emporté par la passion et aveuglé par l'intérêt personnel! Dans ses confidences de Sainte-Hélène, tantôt il revendique la détermination pour lui seul[2], tantôt il l'impute aux conseils perfides des acteurs sans volonté qui se trouvèrent mêlés à ce triste drame, comme s'il avait l'habitude de se laisser influencer par son entourage, surtout dans des questions d'une aussi grande importance! Et qui en accuse-t-il? l'homme qui par situation avait le moins intérêt à le pousser à un semblable excès, et qui par caractère y répugnait le plus, Talleyrand[3], le froid, le prudent, le modéré Talleyrand, l'homme des moyens termes, l'ennemi des partis extrêmes, nature complaisante jusqu'à la lâcheté, mais ni méchante ni cruelle. Et dans quel but Talleyrand aurait-il imaginé ce crime? dans le but de compromettre à tout jamais Bonaparte avec les

1. Document cité par Nougarède de Fayet: *Recherches historiques sur le procès du duc d'Enghien.*
2. *Testament* de Napoléon.
3. O'Méara, Las Cases.

Bourbons, et de rendre le retour de ceux-ci impossible! Mais pourquoi? quelle crainte ou quelle ambition pouvait lui inspirer une telle frénésie? cette race était-elle entre lui et le trône? qu'avait-il tant à redouter des Bourbons, lui qui n'avait trempé dans aucun des excès de la Révolution, qui n'avait été ni un régicide comme Fouché, ni un terroriste comme Bonaparte, lui qui était même un des seuls hommes de gouvernement possibles dans l'hypothèse d'une restauration?

A cette fausse et lâche excuse invoquée par un homme qui tantôt reculait devant son propre crime, tantôt s'en glorifiait avec un orgueil cynique, selon qu'il songeait à fléchir ou à étonner l'histoire, les apologistes du règne[1] ont ajouté des justifications auxquelles il n'avait jamais lui-même pensé, et dont le succès lui eût probablement fourni de nouvelles raisons de mépriser les hommes plus ingénieux que le tyran lui-même pour amnistier la tyrannie. Telle est la légende d'un prétendu *quiproquo* qui aurait été le motif déterminant de Bonaparte. Ce roman qui paraît avoir été dans l'origine inventé par Réal et Savary, personnages fort intéressés à disculper leur maître pour laver leur propre mémoire, consiste à soutenir que l'arrestation du duc d'Enghien ne fut résolue que sur la conviction qu'il était un certain *personnage mystérieux*, désigné sous le nom de *Charles*, que quelques-uns des prévenus disaient avoir vu chez Georges, et dont ils donnaient le signalement. D'après cette version, Bonaparte se serait persuadé que ce personnage était le prince qui devait se mettre à la tête de la conspiration pour la diriger, et il n'aurait fait enlever le duc d'Enghien « qu'afin de le *faire confronter* avec les témoins[2]; » c'est-à-dire afin de faire constater son identité avec cet inconnu; de là l'erreur fatale qui amena la catastrophe de Vincennes. En premier lieu on ne trouve aucune trace de cette préoccupation dans les documents originaux; on avait le signalement le plus minutieux du personnage mystérieux; « chauve,

1. Savary, Meneval, Desmarets, Bignon, Thiers.
2. Paroles de Réal, rapportées par Savary.

blond, taille médiocre, etc., » ce signalement ne répondait en rien à celui du duc d'Enghien, il eût suffi du premier gendarme venu pour le constater, et l'on ne posa pas même la question à l'agent envoyé à Ettenheim pour épier le duc ! En second lieu, ce signalement n'était autre que celui de Charles Pichegru, dont on avait pu d'autant plus facilement constater l'identité qu'il était enfermé, depuis plus de dix jours, au Temple, avec les prévenus qui l'avaient dénoncé, et lorsqu'on eut pris le duc d'Enghien, personne ne songea un instant à la confrontation. En troisième lieu, enfin, Bonaparte savait depuis le 14 février, c'est-à-dire depuis un mois, par la déposition de Bouvet de Lozier, que les chefs de la conspiration étaient le comte d'Artois et le duc de Berry, qu'ils venaient d'Angleterre, centre du complot, et non des bords du Rhin ; et ce n'était que faute d'avoir pu s'emparer de leur personne qu'il avait pensé à faire saisir le duc d'Enghien, dont le nom n'avait pas même été prononcé dans une seule déposition.

Il y a plus ; il résulte des pièces publiées au procès de Georges, que l'accusé Picot, interrogé sur le nom du personnage mystérieux, *dès le* 14 *février*, répondit que ce ne pouvait être que Pichegru, et sa déclaration à cet égard fut confirmée par tous les autres détenus. Ni ces allégations, ni les variantes qu'on y a introduites depuis, pour leur donner plus de vraisemblance, ne résistent à un examen attentif[1] ; non-seulement la détermination originelle appartient à Bonaparte, mais jamais détermination n'a été plus librement raisonnée et voulue, plus indépendante de ces fatalités, de ces erreurs qui influent si souvent sur nos desseins, et pour tout dire, plus *personnelle ;* elle porte sa signature et n'a

1. M. Thiers substitue au thème de Savary un autre quiproquo fondé sur un mot de Léridant dans sa déposition du 10 mars, mais cette version est moins soutenable, car à cette date tout était décidé. M. Thiers n'a qu'une idée vague des faits. Il va jusqu'à attribuer les sorties de Bonaparte contre Markoff à la complicité de ce diplomate avec les conjurés! Or, ces scènes avaient eu lieu six mois auparavant et Markoff avait quitté la France depuis le 28 novembre 1803.

rien de commun avec les atrocités révolutionnaires, où l'on rencontre toujours l'aveugle inflexibilité d'un principe. La terreur frappait au nom de la loi, ici c'est la *vendetta* corse qui poursuit un ennemi, dans ses enfants, dans sa famille, et au besoin dans sa parenté la plus éloignée.

Il y eut, dit-on, un conseil[1] où la mesure ne fut discutée que pour la forme et où Cambacérès s'attribue l'honneur d'avoir fait entendre des conseils de modération trop timides pour être écoutés, ce qui lui aurait attiré cette réplique fameuse : « Vous êtes devenu bien avare du sang des Bourbons ! » Mais il faut mettre au rang des fables l'anecdote d'un prétendu rapport que Talleyrand aurait lu à l'appui de la mesure, et qui, dérobé par lui aux archives pour être brûlé, aurait été laissé par mégarde au fond d'un tiroir[2], où une providence vengeresse prit soin de le conserver. Ce sont là de grossières inventions qui ne méritent pas même d'être discutées. La seule pièce que Talleyrand ait rédigée à ce moment, et c'est déjà beaucoup trop pour son honneur, est celle où, en sa qualité de ministre des affaires étrangères, il notifiait à l'Électeur de Bade la violation de territoire à laquelle le premier consul avait dû se résigner « avec la plus profonde douleur. »

Le 15 mars 1804, un détachement de dragons, parti de Schelestadt au milieu de la nuit, sous les ordres du colonel Ordener, franchit le Rhin, enveloppa Ettenheim et cerna la maison où se trouvait le duc. Le premier mouvement du duc d'Enghien fut de répondre à la sommation d'ouvrir en faisant feu sur ses agresseurs : il en fut détourné par un officier allemand qui se trouvait auprès de lui et qui lui ayant demandé « s'il était compromis, » sur sa réponse négative, lui fit remarquer l'inutilité de la résistance[3]; il se rendit prisonnier pour ne pas exposer ses amis. On s'empara alors de tous ses

1. Selon Desmarest ce conseil se réduirait à la conversation rapportée plus haut, ce qui est fort probable.
2. Meneval, Savary.
3. Rapport du citoyen Charlot, chef du 38e escadron de gendarmerie. — *Journal* du duc d'Enghien.

papiers, et on le conduisit à la citadelle de Strasbourg, où il fut enfermé avec le marquis de Thumery et les personnes qu'on avait trouvées chez lui. De toutes ces personnes, qui étaient au nombre de huit, le marquis seul et le colonel Grunstein appartenaient à l'émigration militante, les autres étaient des ecclésiastiques et des domestiques[1]. On eut ainsi sur-le-champ la preuve de la fausseté des rapports et sur la présence de Dumouriez, et sur la complicité du duc avec la conspiration de Paris dont il n'y avait pas trace dans ses papiers, et même sur le rôle militaire qu'on lui attribuait en prévision de la prochaine guerre, car il vivait là en simple particulier; et les rassemblements d'émigrés qui étaient censés se grouper autour de lui étaient purement imaginaires.

Mais la perte de l'infortuné jeune homme était résolue, et d'autant plus inévitable qu'elle se liait à un calcul politique. Dès le 12 mars, Bonaparte va s'enfermer à la Malmaison où il sera à la fois à l'abri de sollicitations qu'il est décidé à ne pas écouter, et éloigné du théâtre du crime, car il ne veut pas que sa personne paraisse dans un acte où sa volonté est tout. C'est Murat qu'il vient de nommer gouverneur de Paris, Réal le chef de sa police, Savary son homme d'exécution, qui figureront en première ligne dans un drame où ils ne sont que ses instruments. Dès le 15 mars, il écrit à Réal de faire tout préparer au château de Vincennes[2]. Le 17 mars il a dans les mains tout la correspondance du duc d'Enghien; il la renvoie deux jours après à Réal, en lui recommandant « d'empêcher qu'on ne tienne aucun propos sur le plus ou moins de charges que contiennent ces papiers[3]. » Il sait que toutes ces charges se réduisent à une seule, au tort d'avoir servi dans l'armée des émigrés et d'être prêt à y servir de nouveau, tort qu'il a amnistié chez tant de milliers d'hommes infiniment moins excusables que l'héritier d'une famille

1. Rapport de Charlot.
2. Bonaparte à Réal.
3. Bonaparte à Réal, le 19 mars.

si cruellement frappée par la Révolution; il sait que tous les soupçons qu'on a pu avoir contre lui n'ont aucun fondement. La fable impudente de Savary relative à la confusion « avec le personnage mystérieux » devient ici tellement insoutenable que ses continuateurs sont obligés de convenir que Bonaparte ne pouvait plus avoir cette fausse idée, mais, disent-ils, il craignit alors de « s'exposer à provoquer un rire de mépris de la part des royalistes. » Singulière raison pour immoler un innocent! Bonaparte n'avait d'ailleurs rien de semblable à craindre de la part d'un parti terrifié. Il n'avait plus ni crainte ni illusion, il agissait en parfaite connaissance de cause. Il reçoit. le 18 mars, une dépêche de M. de Massas, notre ministre à Bade, qui atteste « que la conduite du duc a toujours été innocente et mesurée. » D'après la légende consacrée, cette dépêche aurait été interceptée par M. de Talleyrand; mais cette activité dans une haine sans motifs paraît bien peu conciliable avec les passions nonchalantes de cet homme d'État. M. de Massias fit plus; il alla à Strasbourg avertir le préfet qu'il n'y avait à Ettenheim ni conspition ni rassemblement d'émigrés[1]. Faut-il croire que M. Shée avait fait comme M. Talleyrand le serment de perdre le duc? La conduite et les intentions du duc d'Enghien importaient fort peu à Bonaparte; ce qu'il voulait, c'était se défaire de lui. Sur tous ces points sa conviction est si bien formée que dans le projet d'interrogatoire qu'il envoie à Réal le 20 mars au matin (et plus probablement du 19[2]) le grief de complicité dans la conspiration n'est pas même mentionné: on ne l'accuse plus « que d'avoir porté les armes contre sa patrie,» et de faits accessoires, liés à ce fait principal; on se borne à lui faire demander en dernier lieu « s'il a eu connaissance du complot, et si, *ce complot ayant réussi*, il ne devait pas entrer en Alsace. » On ne prend plus la peine d'invoquer de faux prétextes, on se contente du motif qui

1. *Lettre à M. de Bourrienne sur l'affaire du duc d'Enghien*, par le baron de Massias, 1829.
2. Bonaparte à Réal, 20 mars: *date supposée*. Correspondance.

suffit pour l'envoyer à la mort, car c'est là tout ce que l'on veut.

Pendant que tout se prépare pour un dénoûment tragique, Bonaparte reste enfermé à la Malmaison, inaccessible à tout le monde, excepté à ses familiers les plus intimes. Il leur récite, dit-on, des vers de nos grands poëtes sur la clémence pour prévenir leurs supplications en faisant croire à des sentiments qui n'étaient pas dans son cœur. Ses hommes d'exécution, Réal et Savary, ont avec lui des communications de chaque instant; ils règlent ensemble toutes les mesures à prendre. Aucun homme connu ne se souciant d'apposer son nom à un arrêt déshonorant, on fera juger le prince par une commission composée de colonels de la garnison de Paris, hommes tout dévoués et peu capables de discerner la gravité de l'acte qu'on leur demande. Réal lui-même ne se compromettra pas dans un interrogatoire fait pour la forme : il sera suppléé par un capitaine rapporteur que choisit Murat. Dans le cas où le prisonnier demandera à voir Bonaparte, on ne tiendra aucun compte de sa réclamation[1]. Le premier consul ordonne que le jugement *sera exécuté* sur-le-champ, formule sinistre qui disait assez la nature de ce jugement. En dépit de tous les mensonges qu'on a entassés sur cet incident de sa vie, il n'y a pas trace d'un fait qui prouve qu'il ait éprouvé un seul instant d'hésitation; tout démontre au contraire que jamais meurtre n'a été plus froidement consommé. On l'a dépeint se promenant seul pendant des heures entières dans les allées de la Malmaison, inquiet, incertain, et l'esprit profondément troublé. « La preuve de ses agitations, a-t-on écrit, est dans son oisivité même, *car il ne dicta presque pas une lettre pendant les huit jours de son séjour à la Malmaison*, exemple d'oisiveté unique dans sa vie[2]! » Un simple coup d'œil jeté sur sa correspondance, du

1. Hulin et Savary reconnaissent également la réalité de cette consigne, et ils se rejettent mutuellement la honte de l'avoir acceptée. Ce qui importe peu.

2. Thiers.

15 au 23 mars, suffit pour démontrer la complète inexactitude de cette allégation ; dans ce court espace de temps, il dicte *vingt-sept* lettres, dont quelques-unes très-volumineuses et relatives à des affaires de tout autre genre. Dans la seule journée du 20 mars, où ses agitations ont dû apparemment être portées au paroxysme, il en dicte jusqu'à *sept*, et dans le nombre, il s'en trouve une écrite à Soult et d'une longueur exceptionnelle, où il n'est question que du calibre des mortiers à placer à Boulogne et au fort Rouge, des modifications à donner à la plate-forme des bateaux canonniers, des péniches de la flottille batave, et enfin *des ballots de coton empoisonnés que les Anglais ont vomis sur nos côtes pour empester le continent*[1] ! idée qui paraîtrait ridicule dans toute autre circonstance et qui est d'une imagination singulièrement assombrie, mais nullement d'un esprit tonrmenté par le remords.

Le duc d'Enghien arriva à Paris, le 20 mars, vers onze heures du matin : on le retint à la barrière jusqu'à quatre heures du soir, évidemment pour attendre de nouveaux ordres de la Malmaison. De là il fut conduit par les boulevards extérieurs au donjon de Vincennes où Bonaparte avait placé comme gouverneur un *homme de confiance* tout à fait digne de la tâche à laquelle il devait présider. C'était ce même homme qui lui avait livré les têtes innocentes d'Arena, Ceracchi, Topino-Lebrun et Demerville, pour un crime dont il était le seul instigateur et le seul artisan. Le prince put alors prendre un peu de nourriture et de repos. Il résulte de l'enquête minutieuse qu'on fit plus tard sur ce lugubre événement, qu'à l'heure où le duc d'Enghien arriva à Vincennes pour y être jugé, sa fosse était déjà creusée[2]. Vers minuit il est réveillé par le capitaine Dautancourt qui vient procéder à un interrogatoire préliminaire, comme rapporteur de la commis-

1. Bonaparte à Soult, 20 mars 1804.
2. *Lettre de M. Laporte-Lalanne*, l'un des commissaires chargés de l'enquête. — *Procès-verbal* des commissaires. — Déposition du sieur Bonnelet terrassier.

sion. Ses réponses sont simples, pleines de noblesse et de modestie, d'une grande netteté et parfaitement véridiques. Il convient qu'il a fait toute la guerre d'abord comme volontaire, ensuite comme commandant de l'avant-garde du corps de Bourbon; qu'il reçoit un traitement de l'Angleterre et n'a que cela pour vivre. Mais il nie avoir connu Dumouriez ni Pichegru. Au moment de signer le procès-verbal il écrit de sa main sur la minute « qu'il fait avec instance la demande de voir le premier consul. Mon nom, mon rang, ma façon de penser et *l'horreur de ma situation*, ajoute-t-il, me font espérer qu'il ne se refusera pas à ma demande[1]. » Le choix seul de l'heure indiquait que son sort était décidé. C'est cette requête d'un mourant, renouvelée quelques instants après devant la commission, et non-seulement prévue, mais rejetée à l'avance comme l'attestent à la fois Hulin et Savary, qui se transforme dans les relations de Sainte-Hélène en une *lettre* que retient Talleyrand, toujours altéré du sang des Bourbons : « Le duc, dit Napoléon, m'avait écrit une lettre *dans laquelle il m'offrait ses services et me demandait le commandement d'une armée*, et ce scélérat de Talleyrand ne me la remit que deux jours après la mort du prince[2] ! » Il y a ici une double et honteuse calomnie, l'une contre Talleyrand, l'autre contre le duc d'Enghien, et celle-ci est particulièrement odieuse : elle est comme le soufflet dont le bourreau frappait la victime après l'avoir décapitée. Le duc n'écrivit pas de lettre ni à plus forte raison une lettre aussi déshonorante, mais l'eût-il écrite soit de Strasbourg, soit de Vincennes, elle n'eût été dans aucun cas remise à M. de Talleyrand. Elle eût été comme tous ses autres papiers envoyée directement à la Malmaison, ou, dans le cas bien invraisemblable d'une confusion, au grand juge ou à Réal, chargé de la police, ou encore à Murat, gouverneur de Paris. Il n'y avait aucune possibilité qu'elle fût adressée à M. de Talleyrand, alors ministre des affaires étrangères. A supposer qu'il

1. Rapport du capitaine Dautancourt.
2. O'Méara, Las Cases.

fût le monstre de cruauté qu'un tel acte dénoterait, Talleyrand était trop souple, trop avisé pour se le permettre envers un homme comme Bonaparte. Cette anecdote ne peut faire tort qu'à celui qui l'a inventée, et à l'intelligence de ceux qui l'adoptent.

A deux heures du matin [1], le prince est introduit devant la commission militaire que préside le général Hullin. A la physionomie morne et impassible de ces hommes habitués à l'obéissance passive, il est facile de voir qu'ils ont une consigne, et la condamnation de l'accusé est écrite d'avance sur leur visage sévère et triste. Tout en eux et autour d'eux dénonce le rôle lugubre qu'ils ont accepté ; les ténèbres dont ils s'environnent, le mystère avec lequel ils procèdent, le silence et l'isolement de cette heure nocturne, l'absence des témoins, du public, des défenseurs qu'on ne refuse pas au dernier des assassins, le déni de toutes les formes protectrices des accusés [2], l'empressement furtif avec lequel ils expédient leur besogne, toutes ces choses muettes ont une voix terrible qui crie : Ce ne sont pas là des juges? En voyant leur attitude le prisonnier a deviné le sort qui l'attend. Le noble jeune homme se redresse, il répond avec une dignité simple et virile aux questions sommaires que lui adresse Hullin. Ces questions faites pour la forme ne sont que la reproduction abrégée de celles du capitaine rapporteur : elles ne constatent d'autre fait que celui d'avoir porté les armes contre la république, fait qui n'était pas contesté par l'accusé. On dit que lorsque Hullin lui demanda s'il avait trempé dans un complot contre la vie du premier consul, le sang des Condé se révolta en lui et qu'il repoussa le soupçon avec une rougeur de colère et d'indignation; mais les dures invectives que vingt ans après Savary plaça dans la bouche

1. L'heure est constatée sur la minute originale du jugement ; mais cette date a été raturée après coup comme trop accusatrice pour les juges.

2. Ces violations des formes judiciaires ont été relevées en détail dans l'éloquent mémoire de Dupin: *Discussion des actes de la commission militaire*, etc.

de Hullin sont dépourvues de toute vraisemblance, car les juges étaient plus embarrassés que le coupable. Hullin, qui est beaucoup plus digne de foi, assure au contraire s'être efforcé de suggérer au prisonnier des réticences qui pouvaient le sauver et qu'il repoussa avec une noble indignation comme indignes de lui. L'interrogatoire terminé, le prince renouvelle sa demande d'un entretien avec le premier consul. Alors Savary, qui jusque-là s'était tenu silencieusement devant la cheminée et derrière le fauteuil du président : « Maintenant, dit-il, cela me regarde[1] ? » Après une demi-heure de huis clos nécessaire à un semblant de délibération et à la rédaction d'un arrêt *signé en blanc,* on vient chercher le prisonnier. Harel se présente un flambeau à la main, il le conduit à travers un sombre passage jusqu'à un escalier donnant sur les fossés du château[2]. Arrivés là, ils se trouvent en présence d'une compagnie des gendarmes de Savary, rangés en bataille, on lit au prince sa sentence à côté de la fosse creusée d'avance où son corps va être jeté. Une lanterne déposée près de la fosse[3] prête sa lueur sinistre à cette scène de meurtre. Le condamné, s'adressant alors aux assistants, leur demande si quelqu'un d'eux peut se charger du message suprême d'un mourant. Un officier sort des rangs ; le duc lui confie un paquet de cheveux destinés à une personne aimée. Quelques instants après il tombe sous les balles des soldats.

Tel fut ce guet-apens, un des plus lâches qui aient été commis dans tous les temps. A en croire les apologies de ceux qui ont pris part à son exécution, personne n'en serait responsable, et la fatalité seule aurait commis le crime. A tous les hasards malheureux qu'ils ont découverts après coup dans ce triste événement, il faudrait en ajouter un dernier plus lamentable encore et qui aurait seul perdu le prince.

1. Hulin: *Explications au sujet de la commission militaire chargée de juger le duc d'Enghien.*
2. Déposition du brigadier Aufort.
3. *Procès-verbal d'enquête.* L'anecdote de la lanterne placée sur le cœur du duc d'Enghien est controuvée.

Réal, chargé de l'interroger, aurait ouvert trop tard le message qui lui confiait cette mission, et il ne serait arrivé à Vincennes qu'après l'exécution. Mais si Réal avait dû faire l'interrogatoire, comment Murat, qui maudissait son rôle dans cette circonstance, aurait-il pris sur lui d'en charger la capitaine Dautancourt? Et si Réal est accouru à Vincennes, comment écrit-il à Hullin deux lettres successives dans la matinée pour le prier de lui envoyer le jugement et les interrogatoires? Jamais plus misérables subterfuges n'ont été imaginés pour dérober des coupables au juste mépris de l'histoire. Il faut mettre sur la même ligne le récit de Savary au sujet de l'accueil que lui fait Bonaparte lorsqu'il vient à la Malmaison rendre compte de sa mission : « Il m'écoute *avec la plus grande surprise!*... Il me fixe avec des yeux de lynx : « Il y a là, dit-il, quelque chose qui me passe.... Le juge- « ment ne devait avoir lieu qu'après que Réal aurait *interrogé* « *le prisonnier sur un point qu'il nous importe d'éclaircir*.... « Voilà un crime et qui ne mène à rien! » Le point *à éclaircir* c'était encore la question de l'identité du duc avec le personnage mystérieux, *chauve, blond, de taille médiocre!* Quand on pense que de si impudentes inventions ont été acceptées par toute une génération, on se demande si le mensonge n'a pas par lui-même une saveur et un attrait si irrésistibles pour les appétits vulgaires que la vérité ne peut plus leur paraître que répulsive. Non, il n'y a eu dans la catastrophe de Vincennes ni hasard, ni confusion, ni méprise; tout y a été conçu, prémédité, combiné avec un soin d'artiste, et il faut avoir perdu le sens à force de prévention pour accepter les fables accréditées par le criminel lui-même. Comment l'homme qu'on voit dans sa *Correspondance* si minutieux, si attentif aux plus imperceptibles détails, si pénétrant et si inquisitif lorsqu'il s'agit des agents les plus insignifiants de la conspiration, l'homme qui dictait lui-même les interrogatoires et dirigeait toutes les poursuites contre le prévenu Querelle ou la femme Pochetona, aurait-il pu devenir du jour au lendemain le jouet des quiproquos, des distractions et des bévues énormes qu'on lui prête lorsqu'il s'agit d'un Bourbon et d'un

Condé? Comment admettre qu'un esprit si clairvoyant, un caractère si entier et si absolu n'ait plus été en cette circonstance critique qu'un docile mannequin dans la main de Talleyrand? Non, en dépit des falsifications et des mensonges, en dépit d'une hypocrisie plus odieuse que le crime lui-même, il ne lui sera pas donné d'échapper à la responsabilité de l'acte où il a mis le plus de calcul; l'œuvre restera sienne devant Dieu et devant les hommes, et l'histoire n'admettra pas même en sa faveur ce partage d'ignominie que créent les complicités au bénéfice du coupable, car dans le meurtre du duc d'Enghien il y a eu un auteur principal et des instruments; il n'y a pas eu de complices.

La nouvelle de l'exécution du duc d'Enghien ne fut connue à Paris que dans la soirée du 21 mars; elle y produisit l'impression la plus sinistre. C'était en effet la terreur, mais la terreur au profit d'un seul homme, la terreur moins le fanatisme, la terreur moins la publicité et le grand jour, car tout dans cette ignoble tragédie s'était passé de nuit, l'arrestation, le jugement, l'exécution. Cependant l'opinion publique dépourvue de tout moyen d'exprimer sa réprobation resta forcément muette, et la sensation fut passagère. Les hommes sont si peu capables de consistance même dans la haine, que moins de trois mois après le meurtre, ceux qu'il avait le plus indignés pétitionnaient auprès du meurtrier pour obtenir quelque place dans ses antichambres. Il n'y eut qu'une protestation, celle de Chateaubriand, qui donna sa démission de chargé d'affaires auprès de la république du Valais. Fourcroy reçut un discours de clôture tout rédigé qu'il se hâta d'aller prononcer au Corps législatif[1] pour congédier cette assemblée. Bonaparte vint en personne au conseil d'État et s'y livra à un de ces monologues dans lesquels il semblait prendre à partie un interlocuteur imaginaire, comme s'il eût senti tout ce que le silence général cachait de réprobation : « La population de Paris n'était qu'un ramas de badauds.... Elle avait toujours fait le malheur de la France!... Quant à

1. Pelet de la Lozère.

l'opinion publique, il fallait respecter ses jugements, mais mépriser ses caprices.... Au reste, il avait cinquante mille hommes pour faire respecter la volonté de la nation ! » Il entra ensuite dans des explications sans fin que personne ne lui demandait; puis comme irrité du mutisme obstiné qu'il trouvait autour de lui, il leva brusquement la séance. Les journaux eurent l'ordre de se taire. Le *Moniteur* eut ce jour-là et le lendemain, 22 mars, une physionomie à part, pleine de mystère, de douceur et de componction. Le 21 mars, il débutait par une lettre du pape Pie VII *à son très-cher fils en Jésus-Christ Napoléon Bonaparte* au sujet des églises d'Allemagne, témoignage d'affection précieux à faire valoir auprès des âmes pieuses dans ces circonstances difficiles. Il ne contenait pas un mot au sujet du tragique événement qui était dans toutes les bouches. Une courte note apprenait toutefois au public l'existence de rassemblements d'émigrés sur la rive droite du Rhin, « *encombrée* de ces nouveaux légionnaires. » Sans nommer le duc d'Enghien, elle disait « qu'un prince Bourbon, *avec son état-major et quelques bureaux*, était fixé sur ce point d'où il dirigeait le mouvement. » Honteux mensonge, calculé pour préparer l'opinion, car on avait depuis plusieurs jours la liste nominative des huit personnes parfaitement inoffensives qui se trouvaient auprès du prince[1], et il fallait une singulière audace pour les transformer en un état-major et en bureaux d'enrôlement. Le lendemain, 22 mars, c'est encore par une pièce de la piété la plus édifiante que débute le journal officiel; il est de plus en plus confit en dévotion. Cette fois, c'est l'évêque de Coutances qui vient se porter garant des sentiments religieux du premier consul. Au milieu d'une messe solennelle demandée par les vétérans pour remercier Dieu de la découverte de la conspiration, l'évêque a proposé en exemple à ces militaires la foi exaltée du nouveau Constantin : « Soldats, leur a-t-il dit, ne l'oubliez jamais ce Dieu que le vainqueur de Marengo adore

1. C'étaient avec Thumery, le colonel Grünstein, deux abbés, un secrétaire, trois domestiques. — *Rapport de Charlot.*

ce Dieu devant qui on l'a vu dans la cathédrale de Milan courber son front couronné par la victoire! etc. » Après ce prélude plein d'édification et à la suite des nouvelles du jour, à la place la moins apparente de la feuille officielle, on trouve un document qui semble rejeté là comme quelque pièce historique insignifiante, sans préparation ni réflexion, ni rien qui attire les yeux, c'est le jugement de la commission militaire contre *le nommé* Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien. Et pour achever de caractériser tout ce qu'il y avait eu de perfidie et de préméditation dans cet arrangement, ce jugement même était *un faux*. L'arrêt original porté à la Malmaison par Réal avait paru trop brutal dans son éloquente brièveté, et l'on y avait rétabli quelques formules et quelques semblants de formes judiciaires.

III

Nous détachons des *Mémoires d'outre-tombe* de Chateaubriand, le jugement qu'il porte sur la mort du duc d'Enghein.

Deux jours avant le 20 mars, je m'habillai pour aller prendre congé de Bonaparte aux Tuileries ; je ne l'avais pas revu depuis le moment où il m'avait parlé chez Lucien.

La galerie où il recevait était pleine; il était accompagné de Murat et d'un premier aide de camp ; il passait presque sans s'arrêter. A mesure qu'il approcha de moi, je fus frappé de l'altération de son visage : ses joues étaient dévalées et livides, ses yeux âpres, son teint pâli et brouillé, son air sombre et terrible. L'attrait qui m'avait précédemment poussé vers lui cessa ; au lieu de rester sur son passage, je fis un mouvement afin de l'éviter. Il me jeta un regard comme pour chercher à me reconnaître, dirigea quelques pas vers moi, puis se retourna et s'éloigna. Lui étais-je apparu comme un avertissement? Son aide de camp me remarqua ; quand la foule me couvrait, cet aide de camp essayait de m'entrevoir entre les personnages placés devant moi, et entraînait le consul de mon côté. Ce jeu continua pendant plus d'un quart d'heure, moi toujours me retirant, Napoléon me suivant toujours sans s'en douter. Je n'ai jamais pu m'expli-

quer ce qui avait frappé l'aide de camp. Me prenait-il pour un homme suspect qu'il n'avait jamais vu? Voulait-il, s'il savait qui j'étais, forcer Bonaparte à s'entretenir avec moi? Quoi qu'il en soit, Napoléon passa dans un autre salon. Satisfait d'avoir rempli ma tâche en me présentant aux Tuileries, je me retirai. A la joie que j'ai toujours éprouvée en sortant d'un château, il est évident que je n'étais pas fait pour y entrer.

Le surlendemain, 20 mars, entre onze heures et midi, j'entendis un homme et une femme qui criaient une nouvelle officielle; les passants s'arrêtaient, subitement pétrifiés par ces mots : « Jugement de la commission militaire spéciale convoquée à Vincennes, qui condamne à la peine de mort le nommé Louis-Antoine-Henri de Bourbon, né le 2 août 1772, à Chantilly. »

Ce cri tomba sur moi comme la foudre; il changea ma vie, de même qu'il changea celle de Napoléon. Je rentrai chez moi; je dis à Mme de Chateaubriand : « Le duc d'Enghien vient d'être fusillé. » Je m'assis devant une table, et je me mis à écrire ma démission.

Mme de Chateaubriand ne s'y opposa point, et me vit écrire avec un grand courage. Elle ne se dissimula pas mes dangers : On faisait le procès au général Moreau et à Georges Cadoudal; le lion avait goûté le sang, ce n'était pas le moment de l'irriter.

M. Clausel de Coussergues arriva sur ces entrefaites. Il avait aussi entendu crier l'arrêt. Il me trouva la plume à la main : ma lettre, dont il me fit supprimer, par pitié pour Mme de Chateaubriand, des phrases de colère, partit; elle était au ministre des relations extérieures. Peu importait la rédaction. Mon opinion et mon crime étaient dans le fait de ma démission : Bonaparte ne s'y trompa pas.

Mme Bacciocchi jeta les hauts cris en apprenant ce qu'elle appelait ma *défection*. Elle m'envoya chercher et me fit les plus vifs reproches. M. de Fontanes devint presque fou de peur au premier moment; il me réputait fusillé avec toutes les personnes qui m'étaient attachées. Pendant plusieurs

jours mes amis restèrent dans la crainte de me voir enlevé par la police.

M. Pasquier vint m'embrasser le lendemain de ma démission, disant qu'on était heureux d'avoir un ami tel que moi

. . . .

Six mois après le 20 mars, on eût pu croire qu'il n'y avait plus qu'une opinion dans la haute société, sauf de méchants quolibets qu'on se permettait à huis clos. Les personnes tombées prétendaient avoir été forcés, et chacun, pour prouver son importance ou ses quartiers, obtenait d'être *forcé* à force de supplications.

Ceux qui m'avaient le plus applaudi s'éloignèrent ; ma présence leur était un reproche; les gens prudents trouvent de l'imprudence dans ceux qui cèdent à l'honneur. *Il y a des temps où l'élévation de l'âme est une véritable infirmité, personne ne la comprend ; elle passe pour une espèce de forme d'esprit, pour un préjugé, une habitude inintelligente d'éducation, une lubie, un travers qui vous empêche de juger les choses.* . . . .

. . . .

. . . .

M. de Talleyrand, indifférence ou calcul, garda ma démission plusieurs jours avant d'en parler ; quand il l'annonça à Bonaparte, celui-ci avait eu le temps de réfléchir. Il ne prononça que ces deux mots : « C'est bon. »

M. DE TALLEYRAND.

M. de Talleyrand, après la brochure de M. de Rovigo, avait présenté un mémoire justificatif à Louis XVIII : ce mémoire, que je n'ai point vu et qui devait tout éclaircir n'éclaircissait rien. En 1820, nommé plénipotentiaire à Berlin, je déterrai dans les archives de l'ambassade une lettre du citoyen Laforest, écrite au citoyen Talleyrand, au sujet de M. le duc d'Enghien. Cette lettre énergique est d'autant

lus honorable pour son auteur qu'il ne craignait pas de ompromettre sa carrière, sans recevoir de récompense de opinion publique, sa démarche devant rester ignorée ; nole abnégation d'un homme qui, par son obscurité même, vait dévolu ce qu'il a fait de bien à l'obscurité.

M. de Talleyrand reçut la leçon et se tut.

J'ai tenu dans mes mains et lu de mes yeux une lettre de I. de Talleyrand; elle est datée du 8 mars 1804 et relative l'arrestation, non encore exécutée, de M. le duc d'Enhien. Le ministre invite le premier consul à sévir contre s ennemis. On ne me permit pas de garder cette lettre, j'en i retenu seulement ces deux passages : « Si la justice oblige e punir rigoureusement, la politique exige de punir sans xception.... J'indiquerai au premier consul M. de Caulainurt, auquel il pourrait donner ses ordres, et qui les exécurait avec autant de discrétion que de fidélité. »

Ce rapport du prince de Talleyrand paraîtra-t-il un jour n entier? Je l'ignore ; mais ce que je sais, c'est qu'il exisit encore il y a deux ans.

Il y eut une délibération du conseil pour l'arrestation du uc d'Enghien.

Cambacérès, dans ses mémoires inédits, affirme, et je le ois, qu'il s'opposa à cette arrestation; mais en racontant ce u'il dit, il ne dit pas ce qu'on lui répliqua.

Du reste, le *Mémorial de Sainte-Hélène* nie les sollicitations a miséricorde auxquelles Bonaparte aurait été exposé. La rétendue scène de Joséphine demandant à genoux la grâce u duc d'Enghien, s'attachant au pan de l'habit de son mari se faisant traîner par ce mari inexorable, est une de ces nventions de mélodrame avec lesquelles nos fabliers composent aujourd'hui la véridique histoire. Joséphine ignorait, 19 mars au soir, que le duc d'Enghien devait être jugé; le le savait seulement arrêté. Elle avait promis à Mme de émusat de s'intéresser au sort du prince. Comme celle-ci evenait, le 19 au soir, à la Malmaison avec Joséphine, on aperçut que la future impératrice, au lieu d'être uniquelent préoccupée des périls du prisonnier de Vincennes, met-

tait souvent la tête à la portière de sa voiture pour regarde un général mêlé à sa suite : la coquetterie d'une femme avai emporté ailleurs la pensée qui pouvait sauver la vie du du d'Enghien.

Ce ne fut que le 21 mars que Bonaparte dit à sa femme : « Le duc d'Enghien est fusillé. »

Ces mémoires de Mme de Rémusat, que j'ai connue, étaient extrêmement curieux sur l'intérieur de la cour impériale.

L'auteur les a brûlés pendant les Cent-Jours, et ensuite écrits de nouveau ; ce ne sont plus que des souvenirs reproduits sur des souvenirs ; la couleur est affaiblie ; mais Bonaparte y est toujours montré à nu et jugé avec impartialité.

Des hommes attachés à Napoléon disent qu'il ne sut la mort du duc d'Enghien qu'après l'exécution du prince : ce récit paraîtrait recevoir quelque valeur de l'anecdote rapportée par le duc de Rovigo, concernant Réal allant à Vincennes, si cette anecdote était vraie. La mort une fois arrivée par les intrigues du parti révolutionnaire, Bonaparte reconnut le fait accompli, pour ne pas irriter des hommes qu'il croyait puissants : *cette ingénieuse explication n'est pas recevable.*

PART DE CHACUN.

En résumant maintenant ces faits, voilà ce qu'ils m'ont prouvé :

Bonaparte a voulu la mort du duc d'Enghien ; personne ne lui avait fait une condition de cette mort pour monter au trône. Cette condition supposée est une de ces subtilités des politiques qui prétendent trouver une cause à tout. — Cependant il est probable que certains hommes compromis ne voyaient pas sans plaisir le premier consul se séparer à jamais des Bourbons. Le jugement de Vincennes fut une affaire du tempérament violent de Bonaparte, un accès de froide colère alimenté par les rapports de son ministre.

M. de Caulaincourt n'est coupable que d'avoir exécuté l'ordre de l'arrestation.

Murat n'a à se reprocher que d'avoir transmis des ordres généraux et de n'avoir pas eu la force de se retirer; il n'était point à Vincennes pendant le jugement.

Le duc de Rovigo s'est trouvé chargé de l'exécution; il avait probablement un ordre secret; le général Hulin l'insinue. Quel homme eût osé prendre sur lui de faire exécuter de suite une sentence à mort sur le duc d'Enghien, s'il n'eût agi d'après un mandat impératif?

Quant à M. de Talleyrand, prêtre et gentilhomme, il inspira et prépara le meurtre en inquiétant Bonaparte avec insistance : il craignait le retour de la légitimité. Il serait possible, en recueillant ce que Napoléon a dit à Sainte-Hélène, et les lettres que l'évêque d'Autun a écrites, de prouver que celui-ci a pris à la mort du duc d'Enghien une très-forte part. Vainement on objecterait que la légèreté, le caractère et l'éducation du ministre devaient l'éloigner de la violence, que la corruption devait lui ôter l'énergie; il ne demeurerait pas moins constant qu'il a décidé le consul à la fatale arrestation. Cette arrestation du duc d'Enghien le 15 de mars, n'était pas ignorée de M. de Talleyrand : il était journellement en rapport avec Bonaparte et conférait avec lui; pendant l'intervalle qui s'est écoulé entre l'arrestation et l'exécution, M. de Talleyrand, lui, ministre instigateur, s'est-il repenti, a-t-il dit un seul mot au premier consul en faveur du malheureux prince ? Il est naturel de croire qu'il a applaudi à l'exécution de la sentence.

La commission militaire a jugé le duc d'Enghien, mais avec douleur et repentir.

Telle est, consciencieusement, impartialement, strictement, la juste part de chacun. Mon sort a été trop lié à cette catastrophe pour que je n'aie pas essayé d'en éclaircir les ténèbres et d'en exposer les détails. Si Bonaparte n'eût pas tué le duc d'Enghien, s'il m'eût de plus en plus rapproché de lui (et son penchant l'y portait), qu'en fût-il résulté pour moi? Ma carrière littéraire était finie; entré de plein saut

dans la carrière politique, où j'ai prouvé ce que j'aurais pu par la guerre d'Espagne, je serais devenu riche et puissant. La France aurait pu gagner à ma réunion avec l'empereur ; moi, j'y aurais perdu. Peut-être serais-je parvenu à maintenir quelques idées de liberté et de modération dans la tête du grand homme; mais ma vie, rangée parmi celles qu'on appelle heureuses, eût été privée de ce qui en fait le caractère et l'honneur : la pauvreté, le combat et l'indépendance.

BONAPARTE, SES SOPHISMES, SES REMORDS.

Enfin le principal accusé se lève après tous les autres; il ferme la marche des pénitents ensanglantés. Supposons qu'un juge fasse comparaître devant lui *le nommé Bonaparte*, comme le capitaine instructeur fit comparaître devant lui *le nommé d'Enghien;* supposons que la minute du dernier interrogatoire calqué sur le premier nous reste; comparez et lisez :

A lui demandé ses nom et prénoms?

A répondu se nommer Napoléon Bonaparte.

A lui demandé où il a résidé depuis qu'il est sorti de France?

A répondu : aux Pyramides, à Madrid, à Berlin, à Vienne, à Moscou, à Sainte-Hélène.

A lui demandé quel rang il occupait dans l'armée ?

A répondu : Commandant à l'avant-garde des armées de Dieu.

Aucune autre réponse ne sort de la bouche du prévenu.

Les divers acteurs de la tragédie se sont mutuellement chargés ; Bonaparte seul n'en rejette la faute sur personne; il conserve sa grandeur sous le poids de la malédiction ; il ne fléchit pas la tête et reste debout ; il s'écrie comme le stoïcien : « Douleur, je n'avouerai jamais que tu sois un mal ! »

Mais ce que dans son orgueil il n'avouera point aux vivants,

il est forcé de le confesser aux morts. Ce Prométhée, le vautour au sein, ravisseur du feu céleste, se croyait supérieur à tout, et il est forcé de répondre au duc d'Enghien qu'il a fait poussière avant le temps : le squelette, trophée sur lequel il s'est abattu, l'interroge et le domine par une nécessité du ciel.

La domesticité et l'armée, l'antichambre et la tente, avaient leurs représentants à Saint-Hélène : un serviteur, estimable par sa fidélité au maître qu'il avait choisi, était venu se placer près de Napoléon comme un écho à son service. La simplicité répétait la fable, en lui donnant un accent de sincérité. Bonaparte était la destinée ; comme elle, il trompait dans la forme les esprits fascinés ; mais au fond de ses impostures, on entendait retentir cette vérité inexorable : « Je suis ! »

Et l'univers en a senti le poids !

L'auteur de l'ouvrage le plus accrédité sur Sainte-Hélène expose la théorie qu'inventait Napoléon au profit des meurtriers ; l'exilé volontaire tient pour parole d'évangile un homicide bavardage à prétention de profondeur, qui expliquerait seulement la vie de Napoléon telle qu'il voulait l'arranger et comme il prétendait qu'elle fût écrite. Il laissait ses instructions à ses néophytes : M. le comte de Las Cases apprenait sa leçon sans s'en apercevoir ; le captif, errant dans des sentiers solitaires, entraînait après lui par des mensonges son crédule adorateur, de même qu'Hercule suspendait les hommes à sa bouche par des chaînes d'or.

« *La première fois*, dit l'honnête chambellan, *que j'entendis Napoléon prononcer le nom du duc d'Enghien, j'en devins rouge d'embarras*. Heureusement, je marchais à sa suite dans un sentier étroit, autrement il n'eût pas manqué de s'en apercevoir. Néanmoins, lorsque, pour la première fois, l'empereur développa l'ensemble de cet événement, ses détails, ses accessoires ; lorsqu'il exposa divers motifs avec sa logique serrée, lumineuse, entraînante, je dois confesser que l'affaire me semblait prendre à mesure une face nouvelle... L'empereur traitait souvent

« ce sujet, ce qui m'a servi à remarquer dans sa personne « des nuances caractéristiques très-prononcées. J'ai pu voir « à cette occasion très-distinctement en lui, et maintes fois, « l'homme privé se débattant avec l'homme public, et les « sentiments naturels de son cœur aux prises avec ceux de sa « fierté et de la dignité de sa position. Dans l'abandon de « l'intimité, il ne se montrait pas indifférent au sort du mal- « heureux prince ; mais sitôt qu'il s'agissait du public, c'était « tout autre chose. Un jour, après avoir parlé avec moi du « sort et de la jeunesse de l'infortuné, il termina en disant : « Et j'ai appris depuis, mon cher, qu'il m'était favorable ; « on m'a assuré qu'il ne parlait pas de moi sans quelque ad- « miration ; et voilà pourtant la justice distributive d'ici-bas ! »

« Et ces dernières paroles furent dites avec une telle « expression, tous les traits de la figure se montraient en « telle harmonie avec elles, que si celui que Napoléon « plaignait eût été en ce moment en son pouvoir, quelles « qu'eussent été ses intentions ou ses actes, il eût été par- « donné avec ardeur... L'empereur avait coutume de consi- « dérer cette affaire sous deux rapports très-distincts : celui « du droit commun ou de la justice établie, et celui du droit « naturel ou des écarts de la violence.

« Assurément, disait-il, si j'eusse été instruit à temps de « certaines particularités concernant les opinions et le natu- « rel du prince ; si surtout j'avais vu la lettre qu'il m'écrivit « et qu'on ne me remit, Dieu sait par quels motifs, qu'après « qu'il n'était plus, bien certainement j'eusse *pardonné.* »

« Et il nous était aisé de voir que le cœur et la nature « seuls dictaient ces paroles à l'empereur, et seulement pour « nous; car il se serait senti humilié qu'on pût croire un « instant qu'il cherchât à se décharger sur autrui, ou *descen-* « *dît* à se justifier ; sa crainte à cet égard, ou sa susceptibilité « étaient telles qu'en parlant à des étrangers ou dictant sur « ce sujet pour le public, il se restreignait à dire que, s'il « eût eu connaissance de la lettre du prince ; *peut-être lui eût* « *il fait grâce,* vu les grands avantages politiques qu'il en « eût pu recueillir; et traçant de sa main ses dernières pen-

« sées, qu'il suppose devoir être consacrées parmi les con-
« temporains et dans la postérité, il prononce sur ce sujet,
« qu'il regarde comme un des plus délicats pour sa mémoire,
« que si c'était à refaire il le ferait encore. »

Ce passage, *quant à l'écrivain*, a tous les caractères de la plus parfaite sincérité ; elle brille jusque dans la phrase où M. le comte de Las Cases déclare que Bonaparte aurait pardonné avec ardeur à un homme qui n'était pas coupable. Mais les théories du chef sont les subtilités à l'aide desquelles on s'efforce de concilier ce qui est inconciliable. En faisant la distinction *du droit commun ou de la justice établie, et du droit naturel ou des écarts de la violence*, Napoléon semblait s'arranger d'un sophisme dont, au fond, il ne s'arrangeait pas ; il ne pouvait soumettre sa conscience de même qu'il avait soumis le monde.

Une faiblesse naturelle aux gens supérieurs et aux petites gens, lorsqu'ils ont commis une faute, est de la vouloir faire passer pour l'œuvre du génie, pour une vaste combinaison que le vulgaire ne peut comprendre.

L'orgueil dit ces choses-là, et la sottise les croit.

Bonaparte regardait sans doute comme la marque d'un esprit dominateur cette sentence qu'il débitait dans sa componction de grand homme : « Mon cher, voilà pourtant la justice distributive d'ici-bas ! »

Attendrissement vraiment philosophique ! quelle impartialité ! comme elle justifie, en le mettant sur le compte du destin, le mal qui est venu de nous-mêmes !

On pense tout excuser maintenant lorsqu'on s'est écrié : « Que voulez-vous, c'était ma nature ! c'était l'infirmité humaine ! »

Quand on a tué son père, on répète : « Je suis fait comme cela ! » et la foule reste là bouche béante, et l'on examine le crâne de cette puissance, et l'on reconnaît qu'elle était *faite comme cela*.

Et que m'importe que vous soyez fait comme cela ! Dois-je subir cette façon d'être ? Ce serait un beau chaos que le monde, si tous les hommes qui sont *faits comme cela* venaient

à vouloir s'imposer les uns aux autres. Lorsqu'on ne peut effacer ses erreurs, on les divinise; on fait un dogme de ses torts, on change en religion des sacriléges, et l'on se croirait apostat de renoncer au culte de ses iniquités.

Ce qu'il faut conclure de tout ce récit, inimitiés enfantées par la mort du duc d'Enghein.

CONCLUSION.

Une grave leçon est à tirer de la vie de Bonaparte. Deux actions, toutes deux mauvaises, ont commencé et amené sa chute : la mort du duc d'Enghien, la guerre d'Espagne. Il a beau passer dessus avec sa gloire, elles sont restées là pour le perdre. Il a péri par le côté même où il s'était cru fort, profond, invincible, lorsqu'il violait les lois de la morale en négligeant et dédaignant sa vraie force, c'est-à-dire ses qualités supérieures dans l'ordre et l'équité. Tant qu'il ne fit qu'attaquer l'anarchie et les étrangers ennemis de la France, il fut victorieux; il se trouva dépouillé de sa vigueur aussitôt qu'il entra dans les voies corrompues; le cheveu coupé par Dalila n'est autre chose que la perte de la vertu. Tout crime porte en soi une incapacité radicale et un germe de malheur : pratiquons donc le bien pour être heureux, et soyons justes pour être habiles.

En preuve de cette vérité, remarquez qu'au moment même de la mort du prince, commença la dissidence qui, croissant en raison de la mauvaise fortune, détermina la chute de l'ordonnateur de la tragédie de Vincennes. Le cabinet de Russie, à propos de l'arrestation du duc d'Enghien, adressa des représentations vigoureuses contre la violation du territoire de l'empire. Bonaparte sentit le coup et répondit, dans le *Moniteur*, par un article foudroyant qui rappelait la mort de Paul Ier. A Saint-Pétersbourg, un service avait été célébré pour le jeune Condé; sur le cénotaphe on lisait; « Au duc d'Enghien *quem devoravit bellua corsica.* »

Les deux puissants adversaires se réconcilièrent en appa-

rence dans la suite ; mais la blessure mutuelle que la politique avait faite, et que l'insulte élargit, leur resta au cœur : Napoléon ne se crut vengé que quand il vint coucher à Moscou ; Alexandre ne fut satisfait que quand il entra dans Paris.

La haine du cabinet de Berlin sortit de la même origine ; j'ai parlé de la noble lettre de M. de Laforest, dans laquelle il racontait à M. de Talleyrand l'effet qu'avait produit le meurtre du duc d'Enghien à la cour de Potsdam. Mme de Staël était en Prusse lorsque la nouvelle de Vincennes arriva.

« Je demeurais à Berlin, dit-elle, sur le quai de la Syrée, et mon appartement était au rez-de-chaussée. Un matin, à huit heures, on m'éveilla pour me dire que le prince Louis Ferdinand était à cheval sous mes fenêtres et me demandait de venir lui parler.

« Savez-vous, me dit-il, que le duc d'Enghien a été enlevé
« sur le territoire de Baden, livré à une commission militaire,
« et fusillé vingt-quatre heures après son arrivée à Paris?

« —Quelle folie ! lui répondis-je, ne voyez-vous pas que ce
« sont les ennemis de la France qui ont fait circuler ce bruit ? »
En effet, je l'avoue, ma haine, quelque forte qu'elle fût contre Bonaparte, n'allait pas jusqu'à me faire croire à la possibilité d'un tel forfait.

« Puisque vous doutez de ce que je vous dis, me répondit le prince Louis, je vais vous envoyer le *Moniteur*, dans lequel vous lirez le jugement. »

« Il partit à ces mots, et l'expression de sa physionomie présageait la vengeance ou la mort. Un quart d'heure après, j'eus entre les mains ce *Moniteur* du 21 mars (30 pluviôse), qui contenait un arrêt de mort prononcé par la commission militaire, séant à Vincennes, contre le *nommé* Louis d'Enghien !

« C'est ainsi que des Français désignaient le petit-fils des héros qui ont fait la gloire de leur patrie ! quand on abjurerait tous les préjugés d'illustre naissance, que le retour des formes monarchiques devait nécessairement rappeler, pour-

rait-on blasphémer ainsi les souvenirs de la bataille de Lens et de celle de Rocroi ? Ce Bonaparte qui en a tant gagné, des batailles, ne sait pas même les respecter. Il n'y a ni passé ni avenir pour lui ; son âme impérieuse et méprisante ne veut rien reconnaître de sacré pour l'opinion ; il n'admet le respect que pour la force existante. Le prince Louis m'écrivait en commençant son billet par ces mots : « Le *nommé* Louis de Prusse fait demander à Mme de Staël, etc.... » Il sentait l'injure faite au souvenir des héros parmi lesquels il brûlait de se placer. Comment, après cette horrible action, un seul roi de l'Europe a-t-il pu se lier avec un tel homme ? La nécessité ! dira-t-on. Il y a un sanctuaire de l'âme où jamais son empire ne doit pénétrer ; s'il n'en était pas ainsi, que serait la vertu sur la terre ? Un amusement libéral qui ne conviendrait qu'aux paisibles loisirs des hommes privés. »

Ce ressentiment du prince, qu'il devait payer de sa vie, durait encore lorsque la campagne de Prusse s'ouvrit, en 1806. Frédéric-Guillaume, dans son manifeste du 9 octobre, dit : « Les Allemands n'ont pas vengé la mort du duc d'Enghien, mais jamais le souvenir de ce forfait ne s'effacera parmi eux. »

Ces particularités historiques, peu remarquées, méritaient de l'être ; car elles expliquent des inimitiés dont on serait embarrassé de trouver ailleurs la cause première, et elles découvrent en même temps ces degrés par lesquels la Providence conduit la destinée d'un homme, pour arriver de la faute au châtiment.

IV

La question légale de ce qu'on nomme le procès du duc d'Enghien a été traitée par M. Dupin, il a très-sérieusement étudié cette page ensanglantée de l'histoire du premier consul; nul n'a nié sa compétence et c'est à lui que se sont adressés les agents de Bonaparte qui se trouvaient compromis dans cette sombre affaire, on peut citer entre autres le duc de Vicence (Caulaincourt) et le général Hulin.

Voici du reste quelques extraits de la brochure qu'il a publiée en 1823 :

« La mort de l'infortuné duc d'Enghien est un des événements qui ont le plus affligé la nation française, il a déshonoré le gouvernement consulaire.

« Un jeune prince, à la fleur de l'âge, surpris par trahison sur un sol étranger, où il dormait en paix sous la protection du droit des gens, entraîné violemment vers la France, traduit devant de prétendus juges qui, en aucun cas, ne pouvaient être les siens; accusé de crimes imaginaires; privé du secours d'un défenseur; interrogé et condamné à huis clos; mis à mort de nuit dans les fossés d'un château fort servant de prison d'État : tant de vertus méconnues, de si chères espérances détruites feront à jamais de cette catastrophe un des actes les plus révoltants auxquels ait pu s'abandonner un gouvernement absolu !

« Le simulacre des formes judiciaires, alors même qu'elles auraient été ponctuellement observées, n'ôterait rien au ju-

gement en lui-même de son effroyable iniquité : des lois, si les lois de cette époque avaient pu autoriser une telle condamnation, laisseraient au législateur la honte de les avoir portées ; des juges, s'ils avaient réellement eu le pouvoir de prononcer, n'en seraient pas moins livrés au remords éternel d'avoir sacrifié l'innocent.

« Mais si aucune forme n'a été respectée; mais si les juges étaient incompétents ; mais s'ils n'ont même pas pris la peine de relater dans leur arrêt la date et le texte des lois sur lesquelles ils prétendaient appuyer cette cruelle condamnation ; si le malheureux duc d'Enghien a été fusillé en vertu d'une sentence *signée en blanc....* et qui n'a été régularisée qu'après coup ! alors ce n'est plus seulement l'innocente victime d'une erreur judiciaire, la chose reste avec son véritable nom ; c'est un odieux assassinat. . . . .

. . . .

« La loi du 28 mars 1793, article 74, et celle du 25 brumaire, an III, titre 5, section 1, article 7, voulaient que les émigrés qui, ayant porté les armes contre la France, seraient arrêtés, *soit en France, soit en pays ennemis ou conquis, fussent jugés dans les vingt-quatre heures, par une commission de cinq membres nommés par le chef d'état-major de la division de l'armée dans l'étendue de laquelle ils auraient été saisis.*

« La loi du 19 fructidor, an V, avait étendu cette mesure à tous les émigrés, sans distinction, qui seraient arrêtés dans le territoire de la République : seulement elle voulait, article 17, que la commission militaire fût, à leur égard, composée de sept membres, nommés par le général commandant la division dans l'étendue de laquelle leur arrestation aurait eu lieu.

« Mais, à ce sujet, il y a trois remarques à faire :

« Premièrement, le duc d'Enghien ne pouvait pas être rangé parmi les simples *émigrés*. En sa qualité de *prince français* il était dans une classe à part. On appelait *émigrés*, dans la législation, ceux qui n'étaient absents que par leur volonté. et qui, dès lors, pouvaient rentrer en obtenant leur radia-

tion. Mais les Bourbons n'avaient pas cette faculté. Un insolent décret (c'est en 1823 qu'écrit M. Dupin, sous le règne de Sa Majesté Louis XVIII), avait déclaré *ne plus reconnaître de princes français*, et les avait *bannis* à perpétuité du territoire.

« Secondement, à l'époque où le duc d'Enghien fut capturé, il y avait déjà deux ans que le sénatus-consulte de l'an x avait été promulgué, et que des mesures plus humaines avaient mitigé la législation sur les émigrés.

« Troisièment enfin, alors même qu'on aurait pu légalement appliquer au duc d'Enghien la qualification d'émigré, il est incontestable qu'elle ne pouvait être appliquée qu'à ceux d'entre eux qui seraient arrêtés dans le territoire de la République, comme le portait la loi du 29 fructidor, an v, ou, si l'on veut remonter aux lois de 1793 et de l'an III, à ceux qui, ayant porté les armes contre la France, seraient arrêtés, *soit en France, soit en pays ennemi ou conquis*.

« Or, le duc d'Enghien n'aurait pas été arrêté en *France*; il résidait en pays étranger. Ce pays n'était pas un pays *ennemi ou conquis*. Le château d'Ettenheim où fut assailli le duc d'Enghien, situé à quatre lieues de Strasbourg, sur la rive droite du Rhin, appartenait à *l'Électeur de Bade, prince souverain*....

« C'est donc, continue M. Dupin, contre la foi des traités en contravention formelle du droit des gens, qui proclame l'indépendance des souverainetés et l'inviolabilité des territoires (hors le cas de guerre légalement déclarée), que le duc d'Enghien a été arrêté.»

Dans le paragraphe II de cette publication et sous ce titre : *Incompétence de la commission militaire*, M. Dupin s'étonne que les chefs d'accusation énoncés dans l'arrêté du gouvernement ne soient pas les mêmes que les chefs qui ont motivé la condamnation.

Chose capitale, au point de vue du droit judiciaire, l'arrêté du gouvernement ou de mise en prévention porte que le duc d'Enghien est prévenu de *complots tramés contre la sûreté intérieure et extérieure de la République*.

« Eh ! bien, dit M. Dupin, jamais la connaissance de ces « complots n'a été attribuée aux commissions militaires; « elle a toujours été réservée aux tribunaux ordinaires.

« Cette incompétence de la commission militaire, ajoute M. Dupin, démontrée par le titre même de l'accusation, vicie d'avance tout jugement qu'elle aura pu rendre : car elle aura jugé sans pouvoir, et il n'y a pas de plus grand défaut : *Nullus major defectus, quam potestatis.* »

Plus loin, M. Dupin s'indigne que le prévenu ait été traîné devant ses juges sans être assisté d'un défenseur.

« Le duc était seul, dit-il, mais ne parlons que de la loi : elle a été méconnue en ce point essentiel; l'avertissement qui, au moins pour la forme, eût dû être donné, ne l'a pas été : à défaut d'un défenseur choisi pour le prince, on ne lui en a pas désigné un d'office. *Il n'a pas été défendu !* Or, un accusé sans défenseur n'est plus qu'une victime abandonnée à la passion ou à l'erreur du juge; celui qui condamne un homme sans défense, cesse d'être armé du glaive de la loi, il ne tient plus qu'un poignard. »

Dans la suite de cette publication, M. Dupin examine quels sont les vices du jugement, « le croquis, » ainsi qu'il l'a si justement nommé. Il constate que le jugement ne contient aucune citation de la loi en vertu de laquelle la peine est appliquée.

« Quelle monstruosité dans cette forme de prononcer, dit M. Dupin. Jamais peut-être, le mépris de toutes les formes ne fut poussé plus loin.

« L'accusé est déclaré coupable ! Coupable de quoi ? Le jugement ne le dit pas. »

M. Dupin conclut ainsi :

« D'un bout à l'autre, dans toutes ses parties, la sentence portée contre le duc d'Enghien offre la plus scandaleuse violation de toutes les formes. Ce n'est un jugement que de nom.

« Et cependant elle est terminée par cette terrible formule : « Ordonne que le présent jugement sera exécuté de suite à « la diligence du capitaine rapporteur. »

« Il était deux heures du matin : le jour allait paraître, et le chef du gouvernement sans l'ordre exprès duquel qui que ce soit n'aurait osé disposer d'un tel prisonnier, ne voulait pas que Paris, à son réveil, apprît qu'un prince de la maison de Bourbon respirait, si près de la capitale, dans le donjon de Vincennes. »

BIOGRAPHIES

DES PERSONNAGES QUI ONT FIGURÉ DANS LE PROCÈS DU DUC D'ENGHIEN

JOACHIM MURAT.

Joachim Murat naquit le 25 mars 1771 à la Bastide-Fortunière (Lot). Son père était aubergiste.

Nous n'entreprendrons pas de raconter sa vie, dont nous ne pourrions, dans le cadre étroit qui nous est imposé, donner qu'une sèche analyse.

Mais il nous semble intéressant, après avoir constaté la part qu'il prit au meurtre du duc d'Enghien, de raconter comment il mourut de la même mort onze ans plus tard.

Nous empruntons ce récit, fait de main de maître, à la biographie Didot.

Après avoir raconté comment Murat s'était réfugié en Corse, et comment quelques intrigants parvinrent à le persuader que s'il débarquait dans le royaume de Naples, un soulèvement général aurait lieu en sa faveur, l'écrivain continue ainsi :

..... « Séduit par ces chimères, il réunit toutes les ressources qui lui restaient, et eut bientôt préparé une expédition à Ajaccio. Le 28 septembre, il partit avec six barques de transport, contenant deux cent cinquante hommes des plus braves et des plus résolus. Un marin obscur, appelé Barbara, qui devait à Murat son grade de capitaine de frégate, fut chargé du commandement de cette petite escadre. Bien que quelques avis fussent parvenus à Joachim sur le compte de cet homme dont on l'engageait à se défier, il croyait à son dévouement et à son courage. Les vents dispersèrent cette flo-

tille, et le 6 octobre au matin, quand on se trouva en vue des côtes de la Calabre il ne restait plus qu'une seule barque contenant quarante soldats, avec le bâtiment monté par le roi. Pendant la nuit, cette barque disparut aussi, et Joachim, sentant la nécessité d'une prompte retraite, fit jeter à la mer les proclamations qu'il avait fait imprimer en Corse, et ordonna à Barbara de mettre le cap sur Trieste. Prétextant alors de fortes avaries, le capitaine, qui avait promis à la cour de Naples cette illustre victime, proposa à Murat d'entrer dans le port du Pizzo, où quinze cents hommes, la plupart ses amis, se prononceraient en sa faveur. Après quelque hésitation, Murat, contre l'avis de ses principaux officiers, donna l'ordre d'aborder au Pizzo.

« Barbara reçut l'ordre de se tenir prêt à le recevoir, s'il était obligé, avec sa suite, de se rembarquer. Trente hommes environ, quelques marins, un sergent qui commandait un poste de dix ou douze canonniers gardes-côtes, le suivirent aux cris de : *Vive Joachim!* sur la route de Monteleone.

« Ils rencontrèrent malheureusement le capitaine de gendarmerie Capellani, à la tête de ses gendarmes et d'une bande de paysans qu'il avait réunis, et furent forcés de revenir au rivage pour se rembarquer. Mais aux premiers coups de feu Barbara avait pris le large. Ils furent faits prisonniers et conduits au fort. Une proclamation imprudemment conservée fut saisie sur lui par Capellani.

« Le général Nunziante, commandant supérieur de la province, arriva dans la nuit du 8 au 9, et ordonna que Joachim fût traité avec tous les égards dus à son infortune.

« Quatre jours après, Nunzia lui annonça qu'il avait ordre de réunir une commission militaire pour prononcer sur le sort du prisonnier. Elle se composa de huit officiers et fut présidée par l'adjudant général Fassulo. Murat était condamné d'avance, son arrêt de mort, prononcé dans la matinée du 13, lui fut signifié vers trois heures de l'après-midi.

« Avant de mourir, il demanda à voir les généraux Franceschetti et Natale et son valet de chambre. Cette faveur lui fut refusée.

« Tout ce qu'il obtint, ce fut d'écrire à sa femme la lettre que voici :

« Ma chère Caroline, ma dernière heure est sonnée; encore quelques instants, j'aurai cessé de vivre. Tu n'auras plus d'époux et mes enfants n'auront plus de père. Pense à moi. Ne maudis pas ma mémoire. Je meurs innocent. Ma vie n'a été souillée par aucune injustice. Adieu, mon Achille, adieu ma Lætitia; adieu, mon Lucien; adieu ma Louise; montrez-vous toujours dignes de moi. Je vous laisse sans bien, sans royaume, au milieu de mes nombreux ennemis. Restez toujours unis; montrez-vous supérieurs à l'adversité, et songez plus à ce que vous êtes qu'à ce vous avez été. Que Dieu vous bénisse! Souvenez-vous que la douleur que j'éprouve dans mes derniers moments est de mourir loin de mes enfants. Recevez ma bénédiction paternelle, mes larmes et mes tendres embrassements. N'oubliez pas votre malheureux père. »

« Il coupa une mèche de ses cheveux et les renferma dans la lettre qu'il chargea le lieutenant François Frojo, qui avait rempli les fonctions de rapporteur, de faire parvenir à la reine. Cette lettre, dont M. Bonafous avait gardé une copie, ne fut jamais remise à la reine, pas plus que les autres objets ayant appartenu au roi. Vingt gendarmes se trouvaient réunis dans une des cours intérieures du fort; Murat y descendit, et, en passant devant eux, il leur adressa un salut militaire. Un bandeau et une chaise lui furent offerts; mais il refusa.

« J'ai trop souvent bravé la mort pour la craindre, » répondit-il à l'officier chargé du soin de faire exécuter la sentence. Le portrait de la reine était empreint sur le cachet de sa montre; il la pressa sur son cœur, recommanda ses compagnons d'infortune, et entendit sans pâlir l'ordre qui, un instant après, l'étendit sans vie aux pieds des hommes dont il avait été sept ans le souverain. Son corps fut inhumé sans pompe dans le cimetière du Pizzo, où aucun signe funéraire ne marque aujourd'hui la place où il repose. »

SAVARY,

DUC DE ROVIGO.

Anne-Jean-Marie-René Savary, naquit à Marcq, près Vouziers, en Champagne, le 26 avril 1774.

Son père, officier de fortune, major de la place de Sedan, obtint de le faire entrer au collége Saint-Louis, à Metz, comme élève du roi, c'est-à-dire aux frais de l'État.

En 1790, il entra comme cadet dans le régiment de Royal-Normandie.

Ce régiment fut un ceux qui contribuèrent, sous les ordres du royaliste Bouillé, à comprimer le mouvement révolutionnaire de la garnison de Nancy et des garnisons voisines.

Savary devint bientôt sous-lieutenant, et n'aurait probablement jamais dépassé ce grade sans la Révolution, qu'il aida Bonaparte à étouffer.

Les officiers de son régiment ayant en grande partie émigré, il dut à cette circonstance de passer rapidement capitaine, et fit, en cette qualité, les premières campagnes de la Révolution.

Il fut successivement officier d'ordonnance de Custines, de Pichegru et de Moreau.

En 1796 il fut nommé chef d'escadron et devint aide de camp de Desaix; il fit avec lui la campagne d'Égypte, et rentra en France en 1800, après le traité d'El-Arisch.

Desaix ayant été tué à Marengo à la tête de sa division, Bonaparte s'attacha Savary comme aide de camp, et en fit un

de ses intimes confidents, avant d'en faire un de ses instruments les plus dévoués.

Sous le consulat, Savary fut surtout chargé de missions de police et d'expéditions secrètes, et il s'en acquitta à la satisfaction de son maître.

(Affaires Clément de Ris, à Tours — Georges — Pichegru — Wright — d'Enghien.)

Il commandait la gendarmerie d'élite, corps tout spécial, dont les membres étaient choisis avec soin, et qui était particulièrement affècté à la garde, à la sûreté de la personne du Premier Consul, et à l'exécution de ses ordres secrets.

Peu de temps après l'exécution du duc d'Enghien, Savary fut nommé général de brigade, et depuis ce moment il ne cessa pas de monter en grade et d'être comblé de faveurs honorifiques et pécuniaires.

Comme homme de guerre, il joua un rôle assez effacé; ce que Bonaparte apprécia surtout et récompensa en lui, ce fut l'homme de police, l'heureux rival de Fouché.

Il déploya son talent d'intrigues dans l'imbroglio scandaleux qui précéda l'avénement de Joseph Bonaparte au trône d'Espagne.

Nommé ministre de la police à son retour d'Espagne à Paris, il peupla les prisons d'État de royalistes et de républicains.

Il aimait à cette époque à jouer au Mécène et réunissait à sa table les littérateurs, ou soi disant tels, que l'administration jugeait dignes des faveurs impériales.

Cette pléiade n'a rien laissé qui vaille la peine d'être lu ou cité.

A la première Restauration, il se retira dans sa terre de Nainville, près Fontainebleau.

Lors du retour de l'île d'Elbe, il obtint le titre de pair de France et la place d'inspecteur de la gendarmerie.

Après les Cent-Jours, comme il avait refusé de suivre Bonaparte à Sainte-Hélène, il fut embarqué, déposé à Trieste, et de là conduit à Gratz.

Condamné à mort par contumace, comme ayant participé aux menées qui préparèrent en 1815 le retour de Bonaparte, il rentra néanmoins en France au mois de décembre 1819, sur des assurances certaines que sa vie ne courait aucun danger.

Il passa, absolument pour la forme, devant le conseil de guerre de la 1re division militaire, et fut acquitté sur la plaidoirie de Dupin aîné.

Il essaya de justifier la part qu'il avait prise au meurtre juridique du duc d'Enghien, et offrit ses services au gouvernement des Bourbons.

Il eut la mortification de voir décliner ces offres d'un dévouement douteux.

Il vécut depuis lors retiré dans sa terre de Nainville jusqu'en 1830.

En 1831, il fut nommé commandent militaire de l'Algérie, et rendit en cette qualité de grands services à la religion catholique.

Le climat africain altéra sa santé; il revint en France en 1832, et mourut la même année de la façon la plus édifiante entre les bras de M. de Quélen, archevêque de Paris.

Avec un égal dévouement et des appointements variés, il avait servi Louis XVI, la République, Bonaparte consul et empereur, et aurait servi Louis XVIII, si ce prince avait agréé ses services.

RÉAL.

Pierre-François Réal, naquit à Châlons, près Paris, en 1765.

Quand éclata la Révolution, il était procureur au Châtelet ; c'était un homme actif.

Il fut sous la Révolution substitut de Chaumette, procureur de la commune; accusateur public près le tribunal révolutionnaire, journaliste.

Il défendit comme avocat Carrier et les membres du comité révolutionnaire de Nantes, Babeuf et ses amis.

Il contribua au succès du 18 brumaire; fut en récompense nommé conseiller d'État, chargé de la haute police, et devint comte de l'Empire avec majorat.

Bonaparte lui avait fait présent, en outre, de la propriété de Boulogne-sur-Seine, qui appartient aujourd'hui à la famille Rothschild.

Dans l'affaire de la rue Saint-Nicaise, dans l'affaire Georges, dans l'affaire d'Enghien, dans les différends de Bonaparte avec Pie VII, Réal rendit à Bonaparte des services d'une grande importance.

Après la chute de l'empire il resta sans emploi.

Pendant les Cent-Jours il fut préfet de police.

A la seconde Restauration, il fut exilé, rentra en France au bout de trois ans (1818), et vécut, depuis cette époque, éloigné des affaires, s'occupant de mécanique, de collections, etc.

Il a laissé des mémoires assez curieux, des articles, des plaidoyers, etc.

Il est mort subitement à Paris, le 7 mars 1834.

DE CAULAINCOURT.

Armand-Augustin-Louis de Caulaincourt, naquit en Picardie en 1773. Sa famille était une des plus anciennes et des plus illustres de la province.

En 1792, il était aide de camp de son père, le marquis de Caulaincourt, lieutenant général, qui fut destitué à cause de sa noblesse. Il quitta le service en même temps.

La marquise de Caulaincourt, sa mère, était dame d'honneur de la comtesse d'Artois.

En 1793, il se trouva compris dans la réquisition nationale qui fit des soldats de tous les jeunes gens, depuis 18 ans jusqu'à 25 ans.

Obligé de partir comme simple soldat, il se conduisit de façon à arriver au grade de capitaine. Grâce à la protection de Hoche, il devint aide de camp du général Aubert-Dubayet, et le suivit à l'ambassade de Constantinople.

Il revint en France en 1797, obtint le grade de chef d'escadron, et devint aide de camp du général d'Harville

Il se distingua dans la campagne de 1800, sous les ordres de Moreau, et fut chargé par Bonaparte, après la paix de Lunéville, d'une mission près de l'empereur de Russie, auquel il plut beaucoup. Bonaparte, qui aspirait à la tyrannie, était flatté d'avoir à son service des hommes de vieille noblesse. Aussi, à son retour de Russie, Caulainconrt fut nommé grand écuyer à la cour du premier consul.

En 1804, au mois de mars, il fut chargé, avec Ordener, de

cerner Ettenheim et Offenbourg en violant le territoire badois, et de porter à l'Électeur de Bade la nouvelle de ces arrestations.

Il est probable que Caulaincourt, écuyer du premier consul et par conséquent vivant dans sa familiarité, n'ignorait pas les conséquences de l'acte auquel il prêta les mains.

Cette affaire fut pour lui l'origine d'une déplorable célé brité. Il nia toujours sa participation directe. Mais il avait en tous cas un moyen bien simple de protester après l'exécution. C'était de donner sa démission.

Loin de là, il fut nommé en juillet 1804 (quatre mois après l'attentat !) écuyer de la cour impériale.

Nommé bientôt après ambassadeur en Russie, on dit qu'il essaya de détourner Bonaparte de la fatale campagne de Russie.

Après la bataille de Leipsick, quand Bonaparte fut forcé de songer à la paix. Caulaincourt fut nommé ministre des affaires étrangères, prit part en cette qualité au congrès de châtillon; mais ses efforts ne purent aboutir, et les alliés entrèrent à Paris.

Il se retira alors de la scène publique, épousa Mme de Canisy, et publia une lettre dans les journaux, pour rejeter toute participation au meurtre du duc d'Enghien.

A cette lettre il joignit quelques mots que lui avait envoyés l'empereur Alexandre.

« Je savais, général, par mes ministres, combien vous êtes étranger à l'horrible affaire dont vous me parlez. Les pièces que vous me communiquez ne peuvent qu'ajouter à cette conviction. J'aime à vous le dire et à vous assurer de l'estime sincère que je vous porte. »

Après Waterloo, il fut élu par la chambre des représentants membre de la commission du gouvernement qui précéda la seconde rentrée de Louis XVIII.

Depuis cette époque il vécut dans la retraite. Sa vieillesse fut attristée par le regret d'avoir trempé dans l'affaire d'Enghien.

On trouve dans son testament les mots suivants, indice certain de ses préoccupations :

« On ne ment pas à Dieu en face de la mort : Je jure que je n'ai jamais été pour rien dans l'arrestation du duc d'Enghien. »

Il mourut le 19 février 1827, âgé de 53 ans. Il a laissé, dit-on, des mémoires fort curieux. Nous ne croyons pas qu'ils soient encore publiés.

LE GÉNÉRAL HULLIN.

Pierre-Auguste Hullin naquit à Genève le 6 septembre 1758. Il fut successivement, dans son pays, apprenti horloger et garçon limonadier.

Il vint ensuite à Paris, où il exerça, pour vivre, diverses industries.

Il prit une part active à la prise de la Bastille, y entra un des premiers, et fut un de ceux qui s'emparèrent du gouverneur.

Il reçut à cette occasion la médaille des *vainqueurs de la Bastille et fit partie de la compagnie du 14 juillet.*

Emprisonné pendant la Terreur, nous ne savons pour quel motif, il fut délivré le 9 thermidor.

Il fit ses premières armes à l'armée d'Italie, et parvint rapidement au grade d'adjudant général.

Il fut un des hommes dévoués du 18 brumaire, obtint par là même un avancement rapide, et fut nommé coup sur coup général de division et commandant de la garde consulaire.

En 1804, il présida la commission militaire qui fit fusiller le duc d'Enghien.

Il fut nommé bientôt après grand officier de la Légion d'honneur, et reçut le titre de comte.

A son retour des campagnes d'Autriche et de Prusse, auxquelles il avait pris une part active, Bonaparte lui donna le commandement de la première division militaire.

C'est en cette qualité qu'en 1812 le général Malet lui tira un coup de pistolet[1].

La balle entra par la bouche et ressortit par la joue sans lui faire un grand mal. C'est de là que lui vint le surnom populaire de *Bouffe-la-Balle.*

A la rentrée des Bourbons, il écrivit au prince de Talleyrand, la lettre suivante :

« Dégagés maintenant du serment de fidélité que nous avons prêté à l'empereur, mon état-major et moi nous empressons d'adhérer aux mesures prises par le gouvernement.

« *Mes principes sont invariables.*

« Je me dois à ma patrie avant tout. Persuadé que le nouvel ordre de choses ne s'établit que pour son bonheur, je prie V. A. S. de vouloir bien être l'organe de mes sentiments pour la chose publique, et de mon *dévouement* pour notre nouveau souverain. »

Ses offres ne furent pas agréées.

Pendant les Cent-Jours il fut de nouveau gouverneur de Paris.

Quand Louis XVIII rentra à Paris pour la seconde fois, il fut interné à Cosne et banni momentanément par l'ordonnance du 27 janvier 1816.

Il essaya, dans un mémoire justificatif rédigé par Dupin aîné, de se laver du meurtre du duc d'Enghien, dont il attribue à Savary de Rovigo la responsabilité.

Le souvenir de cette affaire attrista sa vieillesse. Il était devenu presque aveugle et mourut assez misérablement à Paris, le 11 janvier 1841.

1. Voir les détails très-curieux de cette affaire dans la *Conspiration Malet*, par Paschal Grousset.

LE GÉNÉRAL ORDENER.

Michel Ordener, naquit à St-Avold (Moselle), le 2 septembre 1755.

Il entra au service en 1773, dans les dragons de la légion de Condé.

En 1793, il était capitaine; il prit part aux campagnes de la Révolution, et fut nommé chef de brigade de la garde des Consuls, le 18 juillet 1800 et général de brigade en 1803.

Le 11 mars 1804, il se porta de Schelestadt sur Ettenheim pour y opérer l'arrestation du duc d'Enghien.

Il est probable qu'il ne fut qu'un instrument et qu'il ignorait le sort futur du dernier des Condés. Il ne prit aucune part, directe ou indirecte, au jugement ou à l'exécution.

Il est cependant remarquable que le 14 juin 1804 (trois mois après), il fut nommé commandeur de la Légion d'honneur.

Il fut nommé général de division après Austerlitz, où il s'était distingué.

Couvert de blessures, perclus, il fut appelé au Sénat en 1806 et mis à la retraite.

En 1808, Bonaparte le nomma comte de l'empire, premier écuyer de l'impératrice, et gouverneur du palais de Compiègne, où il mourut en 1811.

LE GÉNÉRAL LEVAL.

Jean-François Leval, né le 17 avril 1761, s'enrôla en 1779 dans le régiment de Poitou.

De 1792 à 1793, il passa par les grades de capitaine au 1er bataillon de Paris, lieutenant-colonel, et colonel de l'ancien régiment des Deux-Ponts. Il servit sous Hoche comme général de brigade, sous Jourdan à l'armée de Sambre-et-Meuse; sous Moreau, à l'armée du Rhin, comme général de division. Il commandait à Strasbourg en 1804. Toute sa part dans l'affaire du duc d'Enghien paraît se borner à une surveillance de police avant l'enlèvement, peu digne peut-être d'un officier général, mais qui était dans les mœurs militaires de l'empire. Quand le duc d'Enghien fut amené à Strasbourg, il se conduisit à l'égard de ce prince avec beaucoup de courtoisie. Le chevalier Jacques, secrétaire du duc d'Enghien, lui en rend le témoignage le plus complet.

Le général Leval se distingua dans la guerre d'Espagne et dans la campagne de France.

Après la chute de Bonaparte, il se rallia aux Bourbons, et fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 2 juin 1814, et nommé inspecteur général de l'infanterie des 21e et 22e divisions militaires. Bonaparte, revenu à son tour, le nomma gouverneur de Dunkerque.

A la seconde Restauration, il déploya quelque zèle pour attirer sur lui de nouveau les faveurs royales; mais il ne réussit pas, et vécut dans la retraite jusqu'à sa mort, en 1834.

HENRY SHÉE.

Henri Shée, né à Landrecies, le 25 janvier 1739, entra au service comme cadet dans un régiment irlandais.

La Révolution le trouva colonel du régiment *Colonel-général.*

En 1795, il fut promu au grade de général de brigade; essaya, sous les ordres de Hoche et de l'amiral Bruix, un débarquement en Irlande, et quitta l'état militaire après l'échec de cette tentative, pour essayer de la carrière administrative.

Après le 18 brumaire, il fut préfet du Mont-Tonnerre, commissaire général dans les quatre départements de la rive gauche du Rhin, et enfin préfet du Bas-Rhin.

Lors de l'enlèvement du duc d'Enghien, il joua, dans cette affaire un rôle assez actif. Il entretenait à Ettenheim des agents secrets; et, dans une certaine mesure, on peut lui attribuer une part de responsabilité dans cette affaire.

Il fut nommé comte en 1809, et fait sénateur en 1810.

En 1814, Louis XVIII le créa pair de France. Il mourut en 1820, à un âge fort avancé.

Sa fille avait épousé le baron d'Alton, qui joignit à son nom, en vertu d'une ordonnance royale du 11 décembre 1815, le nom de Shée.

Son petit-fils, M. Edmond d'Alton-Shée, est un des démocrates les plus justement estimés de notre époque. Il se battit courageusement en février 1848, et lutta jusqu'à la fin pour la République.

LE GÉNÉRAL BAZANCOURT.

Jean-Baptiste-Marin-Antoine Lecat de Bazancourt, d'origine noble, naquit le 19 mars 1775, au Val-de-Molle (Oise). — En 1775, il entra à l'école-militaire, d'où il sortit sous-lieutenant au 42e régiment de ligne en 1784.

En 1792, il était capitaine, fit la première campagne d'Italie, et obtint, pendant la campagne d'Égypte, à laquelle il prenait part, le grade de chef de bataillon.

Il était un des hommes sur lesquels comptait Bonaparte au 18 brumaire, et sa confiance ne fut pas trompée.

En 1804, il était colonel du 4e régiment d'artillerie légère, quand il fut désigné pour faire partie de la commission militaire qui fit fusiller le duc d'Enghien.

Il a toujours protesté, prétendent ses biographes, qu'il n'avait pas voté pour la mort.

Dans ce cas, comment expliquer sa signature au bas de la sentence?

Comment expliquer surtout ce fait accablant pour sa mémoire, qu'il continua à servir Bonaparte?

Peu de temps après cette affaire il fut nommé baron.

Après Austerlitz, il fut nommé commandeur de la Légion d'honneur.

En 1806, il fit la campagne de Prusse et fut nommé général de brigade.

Mis à la retraite en 1814, il reprit du service pendant les

Cent-Jours, et commanda la ville de Chartres jusqu'à la rentrée de Louis XVIII.

A partir de cette époque, il vécut dans la retraite, et mourut à Paris le 18 janvier 1830.

LE GÉNÉRAL FRIRION.

François Nicolas Fririon, né à Vaudières (Meurthe), le 7 février 1766, entra au service à l'âge de seize ans, comme engagé volontaire au régiment d'Artois. Il fut nommé général de brigade par Moreau, sur le champ de bataille de Hohenlinden; on ne trouve pas de trace, dans les biographies qui ont été écrites sur lui, du rôle, d'ailleurs très-effacé, qu'il a rempli dans l'arrestation du duc d'Enghien à Ettenheim. En cette circonstance il n'accompagnait le général Ordener qu'en qualité de chef d'état-major du général Leval qui commandait la 5e division militaire.

Le général Fririon avait acquis son avancement à l'armée du Rhin. Ce ne fut qu'en 1805 qu'il se rendit en Italie pour y servir sous les ordres de Masséna. En 1809, il fut élevé au grade de général de division et nommé baron de l'empire. En 1725, il fut chargé par le gouvernement des Bourbons de l'inspection générale des troupes. Enfin, en 1832, il fut nommé par Louis-Philippe gouverneur des Invalides. Il mourut dans cet hôtel, le 25 septembre 1840.

J. HAREL,

GOUVERNEUR DE VINCENNES.

Jacques Harel était, en 1800, capitaine à la suite de la 45e demi-brigade. Cette qualification de capitaine à la suite lui servait à cacher son véritable métier.

En réalité, il appartenait à la basse police, à celle qui organise les souricières politiques, et qui rend à l'*État,* quel qu'il soit, des services dont *la société* se passerait volontiers, mais qu'elle rétribue grassement.

Jacques Harel eut son moment de célébrité ; nous allons dire dans quelles circonstances.

Jusqu'en 1800, Harel avait été un *fileur* vulgaire, un agent provocateur de cabarets et de cafés borgnes. Il fit à cette époque la connaissance d'un homme d'une rare énergie, républicain sincère.

Cet homme s'appelait Demerville.

Harel se présenta à lui comme un mécontent, ayant sous la main des hommes résolus, prêts à tout faire pour changer l'ordre des choses et ramener la République. Il ne lui manquait, disait-il, que l'argent.

Demerville avait des amis ; ils donnèrent à Harel, en plusieurs fois, cinq ou six cents francs. Harel fournit les hommes (des hommes de la police !), se chargea d'acheter des poignards, des pistolets, et, un jour de représentation à l'O-

péra, représentation à laquelle devait assister le premier consul, Harel alla chercher quatre hommes qu'il arma de pistolets et de poignards, les amena, et les fit arrêter comme étant les complices de deux hommes qui, d'après lui, étaient chargés de porter le coup mortel au premier consul.

Les quatre hommes armés amenés par Harel étaient quatre agents de police ; les deux autres, sur lesquels on voulait faire retomber tout le poids du prétendu crime, n'avaient pas même d'armes sur eux.

C'est sur ces indices misérables, sur la déposition de cet homme, dont le métier était la dénonciation, que furent condamnés à mort quatre hommes braves et distingués :

Aréna, ancien membre du conseil des Cinq-Cents et ennemi personnel de Bonaparte.

Topino-Lebrun, peintre d'un certain mérite.

Le sculpteur Ceracchi, et Demerville. Ils moururent bravement.

C'est grâce à cet exploit que Jacques Harel fut nommé gouverneur du château de Vincenes.

Tel était l'homme auquel on confia la mission délicate de veiller sur les derniers moments du dernier des Condés.

Nous ne savons où mourut Harel, à quelle époque, et de quelle mort.

Ces gens-là n'ont pas de biographie.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Voici la lettre que M. Dalberg, ancien ministre plénipotentiaire du grand-duc de Bade près la République française, adressa en 1823 à M. de Talleyrand; nous la faisons suivre de la réponse de M. de Talleyrand.

Château de Herrnshein, près Worms,
le 13 novembre 1823.

« Mon prince,

« M. de Rovigo attend donc de bien grandes faveurs pour avoir lancé dans le monde un aussi infâme libelle. Je le reçois ici, à cent cinquante lieues de Paris. Il me désigne dans une note; elle renferme autant de faussetés que de phrases. J'ai les minutes de ma correspondance officielle avec la cour de Baden; elles suffiraient pour confondre d'aussi absurdes et d'aussi perfides insinuations, faites pour plaire je ne sais à qui. Je dois attendre de vous, mon prince, la déclaration qu'à l'époque de ce drame je me tenais très-éloigné, comme je le devais, du ministère français; mes rapports plus particuliers avec vous, et dont je m'honore, datent de la Pologne, où nous fîmes de communs efforts avec M. de Vincent pour empêcher que la guerre de 1807 ne dévastât une plus grande partie du monde.

« La résistance que l'Europe opposait à Bonaparte, lorsqu'il voulut monter sur le trône de France, avait ranimé les espérances de l'émigration.

« Le procès de Pichegru, de MM. de Polignac et de Ri-

vière s'instruisait à Paris; j'y arrivais comme ministre envoyé de l'électeur de Baden; j'eus ordre de m'informer s'il existait une plainte contre les émigrés qui habitaient l'Électorat, et si leur séjour avait des inconvénients. Vous me répondîtes que vous ne pensiez pas que le gouvernement de Baden dût être plus sévère que n'était le gouvernement français, que vous ne connaissiez aucune plainte à leur égard, et qu'il fallait les laisser tranquilles. Je transmis cette réponse à l'Électeur.

« L'enlèvement eut lieu sur les faux rapports de la police secrète de Bonaparte. Ici, M. de Rovigo dit vrai. On m'a assuré que les agents de cette police commirent alors la méprise de désigner un M. de Thumery, attaché à monseigneur le duc d'Enghien, comme étant le général Dumouriez, venu d'Angleterre à Ettenheim.

« Cette fausse information doit avoir ajouté aux alarmes du premier consul; il craignait qu'un mouvement immédiat ne s'organisât sur la frontière.

« Je sais que le roi de Suède, qui se trouvait alors à Carlsruhe, et l'Électeur, firent avertir le prince qu'il pouvait courir des dangers, et qu'il devait s'éloigner; il tarda, et fut la malheureuse victime de sa sécurité.

« Après cet événement, et lorsque la Russie se prononça à Ratisbonne sur cette violation d'un territoire étranger, on désira que l'Électeur voulût se prêter à des explications officieuses; la cour de Berlin, désirant éloigner la guerre, en fit un objet de négociation à Paris. Vous devez vous rappeler, mon prince, la résistance que j'opposai à M. de Lucchesini pour que l'Électeur n'accédât à rien qui pût compromettre sa dignité morale, et la haute opinion que l'on avait de sa loyauté et de ses vertus. Ma correspondance renferme ces détails. Dans les temps où nous vivons et où l'on exalte de nouveau toutes les passions, on doit, mon prince, éclairer la part qu'on a prise aux affaires publiques, lorsqu'on est calomnié.

« Il est connu que sous votre ministère vous n'avez cessé de modérer les passions violentes de Bonaparte. Vous désiriez

que les longs malheurs de l'Europe finissent avec lui et par lui; mais telle n'a pas été la volonté du destin. Votre nom se rattache à un grand événement, et je me féliciterai toujours de la faible part que j'y ai eue. La funeste catastrophe sur laquelle on a de nouveau attiré l'attention, a été suffisamment connue avant le temps, pour pouvoir être attribuée à qui elle appartient. Bonaparte seul, mal informé par ce que la police avait de plus vil, et n'écoutant que sa fureur, se porta à cet excès sans consulter; il fit enlever le prince avec l'intention de le tuer! Il est déplorable de devoir de nouveau s'occuper de faits qui déshonorent autant cette pauvre humanité.

« Si vous me faites l'honneur de me répondre, mon prince, veuillez envoyer votre lettre à mon hôtel, d'où elle me sera transmise, et agréez l'hommage respectueux et dévoué que je vous offre.

« DALBERG. »

LETTRE DE M. DE TALLEYRAND,

A M. DALBERG.

« Paris, le 20 novembre 1823.

« Je viens de recevoir votre lettre du 13 novembre, mon cher duc; elle est excellente. Je l'ai lue à plusieurs personnes de différentes opinions : on est d'accord. On la trouve sans réplique. J'ai été tenté de la faire imprimer; mais plus de réflexions m'ont conduit à penser qu'il y aurait peut-être une autre marche à suivre. Il ne faut pas mettre trop d'importance à l'attaque du duc de Rovigo. Le public en a fait justice, et justice complète; vous verrez que tout le monde a été indigné de toute la bassesse que renferment les atroces calomnies du duc de Rovigo. Le jugement est porté : on ne veut plus de cette affaire.

« Je n'ai, quant à moi, rien à publier, et je ne publierai rien. J'ai écrit au roi une lettre; c'est tout ce qu'il y a eu et tout ce qu'il y aura de moi dans cette infâme affaire. Adieu. J'espère vous revoir sous peu de jours.

« Mille amitiés,

« CH. M. TAILLEYRAND. »

10510 — Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9.

